UNIVERSITÉ DE LORRAINE

AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4
Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10
http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php
http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm

. LN 005/21-2 bis

UNIVERSITE NANCY 2

U.F.R. CONNAISSANCE DE L'HOMME

DEPARTEMENT DES SCIENCES DE L'EDUCATION

THESE DE DOCTORAT

EN SCIENCES DE L'EDUCATION

Présentée par M. BERSWEILER Daniel

SCD NANCY 2
46, av. de la Libération
B.U. LETTRES

L'ENFANT ET LE TEMPS,

AU CARREFOUR

D'ENJEUX MULTIPLES

ANNEXES

DECEMBRE 2005

REPRODUCTION INTERDITE

TABLE DES MATIERES

Annexe 1	Relevés du *Quoi de neuf?*	Page 2
Annexe 2	Débat philosophique	Page 10
Annexe 3	Interviews des enfants de Lisle-en-Rigault	Page 14
Annexe 4	Textes réglementaires relatifs aux procédures d'aménagement du temps scolaire et des rythmes de vie de l'enfant	Page 58
Annexe 5	Interview - Ecole de Trémont-sur-Saulx	Page 92
Annexe 6	Interview – Etienne H., coordonateur Z.E.P. et partenaire d'un contrat Ville-Enfant-Jeune.	Page 94

REPRODUCTION INTERDITE

ANNEXE 1

« Quoi de neuf ? »

Classe de Cours Moyen 1 et 2 - Ecole d'Essey-les-Nancy
Années scolaires 2001/2002 et 2002/2003.

Le corpus étudié a été extrait des prises de notes conservées dans les cahiers de vie de la classe. J'ai choisi de considérer les interventions de vingt enfants, soit dix par année scolaire.

Année scolaire 2001/2002 :
Fanny
Funda
Férouza
Antoine
Hélène
Justine
Adeline
Florian
Natacha
Paul

Année scolaire 2002/2003 :
Lucile
Camille
Anne
Audrey
Romain
Ayse
Nora
Florian
Vincent
Emilie

FANNY		Année scolaire 2001-2002
A 1	07 janvier	Est allée chez son père à Toulouse.
A 2	21 janvier	Nous présente une géode. C'est sa mère qui l'a trouvée car elle faisait de la spéléo.
A 3	24 janvier	Nous montre de la lavande.
A 4	28 janvier	A fêté l'anniversaire de son cousin.
A 5	31 janvier	Lit un message internet (mots-valises envoyés par une autre école).
A 6	04 février	Nous présente un livre : « Mystère et peau de banane ».
A 7	07 février	A fait la banquière à la poste.
A 8	25 février	Est allée à Disneyland Paris.
A 9	28 février	A fait du métal repoussé à Sport et culture.
A 10	28 mars	Dit qu'elle a fait des photos et les distribue.
A 11	02 avril	A caché des chocolats de Pâques chez sa grand-mère.
A 12	04 avril	A fait pour la première fois du cheval.
A 13	22 avril	Est allée chez son père.
A 14	02 mai	A fêté les 30 ans de mariage de son oncle, les 20 ans de son cousin, et les 17 ans de sa sœur.

FUNDA		Année scolaire 2001-2002
B 1	07 janvier	Va avoir une petite sœur.
B 2	14 janvier	N'était pas là deux jours parce qu'elle est allée au mariage de sa cousine en Allemagne..
B 3	04 février	Nous dit qu'en Turquie, il y a eu un tremblement de terre qui a fait 54 morts.

FEROUZA		Année scolaire 2001-2002
C 1	07 janvier	A fêté Noël et Nouvel an en famille.
C 2	12 janvier	Nous présente un Quotidien qui parle d'émissions de télé sur la vie de Jésus-Christ.
C 3	21 janvier	A regardé les N.R.J. music awards.
C 4	02 avril	Est allée à la foire de Nancy.
C 5	04 avril	A trouvé des poissons morts devant chez elle le jour du premier avril.
C 6	22 avril	Dit qu'il y a un pèlerinage musulman en Arabie Saoudite.
C 7	02 mai	A vendu du muguet avec une rose pour le premier mai.

ANTOINE		Année scolaire 2001-2002
D 1	21 janvier	A été appelé samedi par son grand frère car dans son équipe ils n'étaient pas assez pour un match. Il a donc joué avec des minimes alors qu'il est poussin.
D 2	31 janvier	A fait un tournoi d'échecs.
D 3	04 février	A faitr une compétition de judo et un tournoi d'échecs.
D 4	07 février	A reçu une boisson pour sportifs à tester.
D 5	25 février	A fait du théâtre pendant une semaine.
D 6	04 mars	Nous présente des posters de joueurs de basket.
D 7	02 avril	Nous apprend que Yasser Arafat s'est fait enfermer dans son bureau par l'armée israélienne
D 8	04 avril	Nous dit que ce soir, il va faire une fête juive avec ses parents.
D 9	22 avril	Est allé skier aux Deux Alpes / Est allé au cinéma voir « Monstres et compagnie ».

HELENE		Année scolaire 2001-2002
E 1	07 janvier	Nous présente un bois de chevreuil qu'elle a trouvé en forêt.
E 2	28 janvier	Est allée voir le dernier film d'Astérix et Obélix.
E 3	25 février	Est allée au baptême de ses petits cousins.
E 4	28 février	Nous dit qu'un renard a mangé sa cane. Ils vont mettre un piège.
E 5	04 mars	Nous montre une pièce qui date de 1924.
E 6	28 mars	A fait une visite à Verdun avec les enfants du Conseil Municipal des Jeunes.
E 7	22 avril	Nous dit que Chirac et Le Pen ont été élus au premier tour aux présidentielles.

JUSTINE		Année scolaire 2001-2002
F 1	07 janvier	A fêté le départ de sa grand-mère en retraite.
F 2	14 janvier	Nous dit que nous verrons jeudi le film qu'elle a tourné avec ses camarades en A.T.S.
F 3	21 janvier	Est allée voir nager des handicapés qui avaient une compétition internationale.
F 4	24 janvier	Est allée à la médiathèque.
F 5	28 janvier	Est allée aider sa grand-mère qui va déménager.
F 6	04 février	A été malade vendredi, a eu une gastro-entérite.
F 7	07 février	A fait une compétition de natation, est arrivée deuxième en crawl.
F 8	25 février	A fabriqué des bijoux en plastique passés au four.
F 9	28 février	A fait du crawl et de la brasse en compétition.
F 10	04 avril	Est allée à la foire.
F 11	22 avril	A présenté un livre sur l'Afghanistan.
F 12	02 mai	Nous annonce que sa mère va faire une exposition de peinture avec son prof.

ADELINE		Année scolaire 2001-2002
G 1	07 janvier	A fêté l'anniversaire de son frère.
G 2	14 janvier	Est allée à l'enterrement de sa tante.
G 3	25 février	A été témoin d'un grave accident à l'entrée de Seichamps.
G 4	28 février	A présenté un article du Quotidien : un homme a battu un cheval à la course.
G 5	02 avril	N'était pas là samedi car elle est allée en Alsace à Munster.

FLORIAN		Année scolaire 2001-2002
H 1	07 janvier	A eu beaucoup de cadeaux et a été malade, a fait une gastro-entérite.
H 2	21 janvier	A fait la galette avec son club de hand-ball.
H 3	24 janvier	A visité des appartements : ses parents ont l'intention de déménager de Saint-Max.
H 4	28 janvier	Présente un rubicube. Il a fait une soirée pleine de suspense avec des copains.
H 5	04 février	Nous présente un livre s'intitulant : « Un grand galop ».
H 6	07 février	Va aller à Sport et Culture pendant les vacances.
H 7	25 février	A fait Sport et Culture.

NATACHA		Année scolaire 2001-2002
I 1	07 janvier	A fêté le jour de l'an chez des amis.
I 2	25 février	Nous dit que son chat est paralysé. Il a dû être empoisonné.
I 3	28 févier	A récupéré son chat chez le vétérinaire, il est guéri.
I 4	22 avril	Est allée dans un parc où les singes vivent en liberté : « La vallée des singes ».

PAUL		Année scolaire 2001-2002
J 1	07 janvier	A fait du ski à Morzine.
J 2	14 janvier	A fait un match de basket contre Laxou, qu'il a perdu.
J 3	21 janvier	A fait un match de basket, il a enfin gagné.
J 4	24 janvier	Nous explique pourquoi il a été absent : il a eu une gastro-entérite.
J 5	28 janvier	Est allé au cinéma voir « Le seigneur des anneaux ».
J 6	31 janvier	A fait un entraînement de tennis.
J 7	04 février	Nous montre un livre : « Voler comme l'oiseau ».
J 8	07 février	A fait un entraînement de tennis.
J 9	25 février	A fait du surf.
J 10	28 mars	A recommencé le sport.
J 11	02 avril	Est allé à la foire de Nancy.
J 12	04 avril	A fait de l'athlétisme.
J 13	22 avril	Est allé dans le Limousin.
J 14	02 mai	Est resté avec son papa. / A fait une balade en vélo.

LUCILE		Année scolaire 2002-2003
K 1	18 novembre	Est allée à la S.P.A. promener des chiens.
K 2	25 novembre	A joué de la flûte de 15 heures à 18 heures.
K 3	02 décembre	Est allée chez sa grand-mère qui habite un village près de la frontière allemande pour fêter ses 90 ans.
K 4	05 décembre	Est allée à l'anniversaire d'une copine.
K 5	09 décembre	Est allée à une compétition de karaté à Pont-à-Mousson.
K 6	16 décembre	A fait la liste des cadeaux de Noël pour ses parents. / Est allée à la Grande Récré acheter un cadeau pour son cousin
K 7	20 décembre	Est allée à l'arbre de Noël au lycée.
K 8	09 janvier	Est allée à son activité d'électronique. Ils étaient 6 enfants. Elle a trouvé ça bien.
K 9	13 janvier	A fait une répétition de flûte pour son concert.
K 10	20 janvier	A fêté son anniversaire de 14 à 18 heures.
K 11	27 janvier	A reçu des invités hier chez elle.
K 12	10 février	Est allée à l'anniversaire d'Emeline, elle lui a offert des petites choses « Chipie ».
K 13	17 février	Est allée près de la frontière allemande voir sa mémé qui va très mal.
K 14	07 avril	Est allée faire du cerf-volant à Epinal.
K 15	14 avril	Est allée avec Audrey à la piscine à Saint-Max.
K 16	05 mai	Est allée une semaine chez son père.
K 17	09 mai	Est allée faire du vélo jusqu'à Champigneulles. / A fait une crise d'asthme.
K 18	12 mai	A passé son examen de flûte traversière, elle a eu « Première mention ».
K 19	16 mai	A assisté à une représentation de théâtre : festival « Passages ».
K 20	26 mai	A fait son oral de solfège.
K 21	02 juin	S'est levée à 5heures du matin pour faire une partie de la marche Nancy-Epinal. Elle a marché 33 kilomètres.
K 22	10 juin	Est allée chez son père, a visité un château-fort à Châtel.

CAMILLE		Année scolaire 2002-2003
L 1	18 novembre	A fait du roller avec sa maman.
L 2	21 novembre	A vu un film de science-fiction sur Mars.
L 3	28 novembre	A fait du taekwondo.
L 4	02 décembre	Est allée voir « James Bond » avec un copain.
L 5	05 décembre	A fait du taekwondo.
L 6	09 décembre	Est allée à une compétition de taekwondo, a gagné une médaille d'argent.
L 7	12 décembre	A fêté l'anniversaire de sa sœur.
L 8	16 décembre	A fait un gala et a dansé pour des personnes âgées.
L 9	20 décembre	Est allée au taekwondo, a passé sa ceinture.
L 10	06 janvier	A fait une bataille de boules de neige.
L 11	09 janvier	Est allée à la danse pour faire un gala dans une semaine, elle a dansé le « French cancan »
L 12	20 janvier	Son père lui a montré comment il fait des bagues. Elle est allée à une exposition de peinture.
L 13	27 janvier	Est allée au musée du fer.
L 14	03 février	Est allée voir le nouvel appartement de sa sœur.
L 15	10 février	A fait quatre kilomètres avec sa famille en vélo.
L 16	17 février	Est allée voir « Taxi trois » au cinéma avec Damien et Thomas.
L 17	31 mars	Est allée à la piscine avec ses parents.
L 18	07 avril	Est allée voir des planeurs sur le plateau de Malzéville.
L 19	14 avril	Est allée à une exposition de minéraux et de fossiles.
L 20	05 mai	A vu l'exposition sur les pharaons.
L 21	09 mai	Est allée au restaurant chinois pour l'anniversaire de son père.
L 22	12 mai	Est allée au taekwondo, elle prépare une compétition.
L 23	16 mai	A fait un barbecue en famille.
L 24	19 mai	Est allée chez Pauline et a répété son gala de danse.
L 25	26 mai	A fait un gala de danse au centre socio-culturel de Seichamps.
L 26	02 juin	Est allée à la foire exposition, et le lendemain au cirque Pinder.
L 27	16 juin	A fait une compétition de taekwondo.

ANNE		Année scolaire 2002-2003
M 1	18 novembre	A vu un spectacle de danses à la salle Poirel.
M 2	22 novembre	Est allée se promener au plateau de Malzéville.
M 3	28 novembre	Est allée sur le plateau en promenade et à la piscine.
M 4	02 décembre	Est allée voir le défilé de Saint Nicolas puis le feu d'artifice.
M 5	05 décembre	Est allée chez Barbara pour sa fête.
M 6	09 décembre	Est allée au cinéma pour voir « Harry Potter et la chambre des secrets »
M 7	16 décembre	Est allée au marché de Noël et en ville.
M 8	13 janvier	A mangé la galette de la communauté urbaine, a vu « La planète au trésor » au cinéma.
M 9	27 janvier	Est allée à une exposition de sciences.
M 10	03 février	Est allée faire de la luge, elle en fera un texte libre.
M 11	17 février	Est allée faire de la luge dans les Vosges, à Saint-Maurice sur Moselle.
M 12	31 mars	Est allée faire du vélo avec sa sœur, elles se sont bien amusées.
M 13	07 avril	Est allée faire du vélo à Brin-sur-Seille, a rapporté des œufs de grenouilles.
M 14	05 mai	A versé ses têtards dans un bac à sable.
M 15	09 mai	S'est amusée avec sa grenouille et ses têtards.
M 16	16 mai	Est allée à un parc animalier près de Rhodes.
M 17	02 juin	A remis ses grenouilles à l'étang de Brin.
M 18	10 juin	Est allée à la cité des sciences, à Paris.

AUDREY		Année scolaire 2002-2003
N 1	25 novembre	Demande des idées pour le Conseil Municipal des Jeunes.
N 2	02 décembre	A fait une réunion avec les conseillers municipaux enfants et a posé les questions de la classe.
N 3	09 décembre	Est allée à une compétition de taekwondo avec Camille, mais n'a pas combattu.
N 4	20 décembre	Présente un message internet sur un moulin.
N 5	10 février	Est allée dans les Vosges et a fait un igloo : il y avait 70 cm de neige près de la maison de ses grands-parents.
N 6	14 avril	A fait 20 kilomètres en vélo. Est allée à la piscine.
N 7	05 mai	Est allée à Bruxelles, en Belgique.
N 8	10 juin	Est allée à une initiation de karaté.

ROMAIN		Année scolaire 2002-2003
O 1	18 novembre	A participé au vêlage d'une vache à la ferme et à l'insémination.
O 2	21 novembre	A regardé un film sur les volcans : « Le pic de Dante ».
O 3	25 novembre	Est allé à l'inauguration d'un marché de Noël.
O 4	28 novembre	A mangé à une cafétéria à Auchan.
O 5	02 décembre	A apporté une paillette d'insémination artificielle et des poils de sanglier, car il est allé à la chasse et les chasseurs ont tué deux sangliers.
O 6	12 décembre	Est allé voir les illuminations de Noël à Nancy.
O 7	06 janvier	Est allé dans les bois couper des arbres avec son oncle.
O 8	03 février	Est retourné à la chasse, c'était la fermeture.
O 9	17 février	Est allé voir ses anciens copains, et avec son cousin, ils se sont amusés sur les plaques de glace.
O 10	31 mars	Est allé manger chez des amis.
O 11	14 avril	Est allé chez sa grand-mère pour l'aider à s'installer.
O 12	09 mai	Est allé faire du mini-golf.
O 13	12 mai	A fait la fête chez sa grand-mère.
O 14	16 mai	Est allé à la fête de l'eau.
O 15	19 mai	Est allé à un comice agricole à Pont-à-Mousson.
O 16	26 mai	A célébré l'anniversaire de son oncle et la fête de sa grand-mère.
O 17	02 juin	Est allé voir le film « Fanfan la tulipe ».
O 18	10 juin	A fait la fenaison avec son père.

AYSE		Année scolaire 2002-2003
P 1	18 novembre	Est allée à la foire d'automne.
P 2	21 novembre	Sa petite sœur a eu un an.
P 3	25 novembre	S'est bloqué la veine du doigt.
P 4	28 novembre	A fêté l'anniversaire de sa sœur (11 ans).
P 5	05 décembre	Va fêter la fin du Ramadan.
P 6	16 décembre	A fait la cuisine avec sa sœur, elles ont fait des lashmacum.
P 7	20 décembre	Est allée chez le dentiste.
P 8	06 janvier	Est allée au muséum.
P 9	09 janvier	A reçu un ami de la famille pour manger chez elle. A joué avec Mafia le chien, il faisait des bêtises.
P 10	13 janvier	Sa petite sœur a fait ses premiers pas.
P 11	20 janvier	A regardé les informations.
P 12	27 janvier	Est allée chez son oncle.
P 13	17 février	Est allée en ville, elle a vu la manifestation contre la guerre en Irak.
P 14	07 avril	Est allée à l'anniversaire de Chloé qui a fêté ses onze ans.
P 15	14 avril	Est allée à la foire.
P 16	05 mai	Est allée à l'exposition sur les pharaons.
P 17	12 mai	Est allée à la piscine.
P 18	16 mai	Est allée à un mariage en Allemagne.
P 19	26 mai	Est allée à un mariage d'amis de sa famille.
P 20	10 juin	Son phasme a pondu 130 œufs.
P 21	16 juin	A offert un cadeau à son père.

NORA		Année scolaire 2002-2003
Q 1	18 novembre	A regardé le match de rugby France-Nouvelle Zélande (20-20).
Q 2	25 novembre	A raconté l'exposition d'aquarelles pour ceux qui n'étaient pas là samedi.
Q 3	28 novembre	A fêté l'anniversaire d'une copine.
Q 4	02 décembre	Est allée voir le défilé de Saint Nicolas et le feu d'artifice.
Q 5	05 décembre	A fait du judo, elle va passer des grades.
Q 6	12 décembre	Est allée au judo.
Q 7	16 décembre	Est allée à Seichamps pour essayer des skis pour aller skier dans les Vosges.
Q 8	20 décembre	Est allée au cirque au parc des expositions.
Q 9	09 janvier	A fait un stage de ski mercredi, elle a bien skié.
Q 10	13 janvier	A fait de la luge à Pulnoy.
Q 11	20 janvier	Est allée à l'anniversaire de Camille.
Q 12	03 février	A reçu des amis chez elle, ils sont allés en forêt de Pulnoy.
Q 13	10 février	Est allée en Allemagne. Elle a rapporté un pantin avec des articulations pour servir en arts plastiques.
Q 14	17 février	Est allée chez des amis à Colombey-les-Belles.
Q 15	31 mars	A regardé hier soir sur France 3 « La famille néolithique ».
Q 16	07 avril	Est allée faire une compétition de judo, elle a terminé 3° sur 8. Elle montre sa médaille.
Q 17	14 avril	Etait invitée à l'anniversaire de Pauline qui a fêté ses dix ans.
Q 18	05 mai	Est allée à la foire.
Q 19	09 mai	Est allée chez Leslie pour faire une bataille d'eau.
Q 20	12 mai	A réussi son examen de solfège, a rempli sa piscine, et a préparé son passage de grade au judo.
Q 21	16 mai	Est allée à un repas de famille en Allemagne.
Q 22	19 mai	A fêté son anniversaire, elle a dix ans.
Q 23	26 mai	A fait un gala de danse pour la fête des mamans.
Q 24	02 juin	Est allée à la brocante de Cora.
Q 25	10 juin	Est allée samedi à l'anniversaire de Svetlana, et dimanche a fait du vélo avec ses parents.
Q 26	16 juin	Est allée au plateau de Malzéville.

FLORIAN		Année scolaire 2002-2003
R 1	18 novembre	S'est fait mal au trapèze, il fait de l'orthobionomie pour se soigner.
R 2	25 novembre	Est allé chez son copain.
R 3	28 novembre	Est allé au ping-pong, il va avoir un nouvel entraîneur.
R 4	05 décembre	Est allé au ping-pong.
R 5	09 décembre	Est allé à la Saint Nicolas.
R 6	12 décembre	Est allé au ping-pong.
R 7	20 décembre	Est allé avec Thomas au ping-pong.
R 8	06 janvier	A fait de la luge.
R 9	09 janvier	Est allé à son cours de ping-pong avec un nouveau professeur.
R 10	20 janvier	Est allé à l'anniversaire de Corentin de 2h à 6h.
R 11	17 février	Est allé chez des amies de sa mère qui lui ont donné un ordinateur.
R 12	31 mars	A dit que la classe de neige, c'était très bien.
R 13	14 avril	Est allé faire du vélo avec sa mère et son frère à Pulnoy.
R 14	05 mai	A fait une fête dans un camp militaire.
R 15	09 mai	Est allé au ping-pong, il a un nouvel entraîneur.
R 16	26 mai	Est allé chez un copain qui vient de déménager.
R 17	02 juin	Est allé au cirque Pinder.
R 18	10 juin	Est allé chez un ami à sa mère.
R 19	16 juin	A téléphoné à son père qui vient de se faire greffer un rein.

VINCENT		Année scolaire 2002-2003
S 1	18 novembre	A vu le match de foot Nancy-Saint Etienne (1-0).
S 2	21 novembre	Est allé à Décathlon et à Eurosport pour l'anniversaire de sa mère.
S 3	25 novembre	A fêté l'anniversaire de sa mère.
S 4	02 décembre	Est allé au marché de Noël.
S 5	05 décembre	Fait de l'athlétisme, du lancer de poids pour préparer la compétition.
S 6	09 décembre	Est allé à Décor Jardin acheter des graines pour les oiseaux.
S 7	12 décembre	Est allé à l'athlétisme, il a fait un épervier et plusieurs jeux.
S 8	20 décembre	Est allé à l'athlétisme.
S 9	06 janvier	Est allé au cinéma voir « Le seigneur des anneaux ».
S 10	09 janvier	Est allé à son cours d'athlétisme, il a fait du lancer de poids.
S 11	13 janvier	A fêté l'anniversaire de sa cousine qui a eu un an.
S 12	27 janvier	Est allé courir avec son papa.
S 13	10 février	A fait sa première compétition d'athlétisme : poids, 40 mètres haies et triple saut.
S 14	17 février	A fêté l'anniversaire de son papa qui a 40 ans.
S 15	31 mars	A fait du vélo en ville, il s'est bien amusé.
S 16	07 avril	A fait du karaoké filles contre garçons.
S 17	14 avril	A acheté un panier de basket.
S 18	05 mai	Est allé cinq jours à Paris.
S 19	09 mai	Est allé au cinéma voir « X men 2 ».
S 20	12 mai	A eu une conjonctivite purulente, c'est pour ça qu'il n'était pas là lundi.
S 21	16 mai	Est allé à l'exposition de Toutankhamon.
S 22	19 mai	A invité des amis à dormir chez lui, ils étaient une dizaine.
S 23	10 juin	A fait du vélo le long de la Meurthe.

EMILIE		Année scolaire 2002-2003
T 1	21 novembre	Est allée chez Svetlana et a appris la danse arménienne.
T 2	28 novembre	A fait le marché de Noël.
T 3	02 décembre	Est allée voir le défilé de Saint Nicolas puis le feu d'artifice.
T 4	05 décembre	Va faire une compétition de gymnastique.
T 5	12 décembre	A fait une compétition, elle a eu 129 points.
T 6	16 décembre	Est allée à Baccarat, elle a vu une cristallerie.
T 7	20 décembre	A vu la lune se lever.
T 8	06 janvier	Est allée chez son papi, elle a rapporté une plaque de verre photosensibilisée pour le musée de la classe.
T 9	09 janvier	Est allée à un cours de gymnastique mardi soir, s'est engagée pour les compétitions. Elle n'a pas le trac et trouve ça facile. Elle nous fait une démonstration du grand écart spatial.
T 10	13 janvier	Est allée dans les Vosges avec ses parents.
T 11	03 février	Est allée à un match de basket, c'est Nancy qui a gagné contre Dijon.
T 12	10 février	Est allée voir un concert de flûte traversière à l'église Saint Pie X.
T 13	07 avril	A fait du roller.
T 14	14 avril	Est allée se promener avec ses parents et son petit frère près de Bar-le-Duc.
T 15	05 mai	A passé trois jours en Alsace.
T 16	09 mai	A fabriqué une cabane avec Chloé.
T 17	16 mai	A fait une compétition de gymnastique à Pont-à-Mousson.
T 18	02 juin	A fait une compétition de gymnastique.
T 19	16 juin	A pique-niqué dans la Meuse. Elle a visité un village médiéval : Boucq.

ANNEXE 2

Débat philosophique sur la mort

Classe de Cours Moyen 1 et 2 – Ecole d'Essey-les-Nancy
Date : 19/12/2002

Ce débat a été décidé après la présentation par Anne R. (qui venait de perdre son grand-père) de cette poésie (faite en atelier « création poétique » sur une musique de « Pink Floyd ») :

La fin

Il était vieux et fatigué
Une vie trop vite passée
Une vie à s'ennuyer
Ou à désespérer
Ce qui est le plus grave
C'est qu'il va nous manquer
La fin est arrivée
La fin s'est déclenchée
La fin vient de se déclarer
Par la mort de notre bien-aimé
Mais on s'y attendait

L'ensemble du débat a été pris en note par le maître, en vue d'une insertion dans le « cahier de vie » de la classe.

Gilles (le maître) : Qu'est-ce que vous en pensez ?
Camille (s'adressant à Anne) : Ça parle de ton grand-père.
Florian : C'est l'histoire d'un homme qui va mourir et meurt.
Lucile : Moi aussi, mon grand-père est mort…parce qu'il fumait trop, il a eu un cancer des poumons…J'ai perdu aussi des voisins et des voisines…les pompiers sont venus dans mon quartier..
Ayse: Mon voisin est mort, il fabriquait ses cigarettes…il a eu un cancer.
Nora : Mon grand-père du Maroc est mort parce qu'il mettait trop de sucre dans son café…Ma grand-mère du Maroc est morte d'un cancer.
Camille : La mère d'une copine était très malade, elle est morte d'un cancer.
Rudy : Ma mamie aussi a failli mourir d'un cancer.
Emilie : Je me pose des questions sur la mort, dans ma famille, plusieurs personnes sont mortes…j'ai été à l'enterrement…
Barbara : Mon grand-père a fait un infarctus…je ne l'ai jamais connu…
Thomas : C'est quoi un infarctus ?
Thibaut : Mon oncle est mort comme ça, mon papi aussi…
Audrey : Je connais quelqu'un qui a eu la même chose que ton grand-père.
Lucile : Mon père fume beaucoup, j'ai peur !
Gilles : Vous arrive-t-il de penser à la mort ?Avez-vous une idée de ce qui se passe après ?
Emilie : J'ai peur de la mort car je ne sais pas ce qui va se passer après.
Camille : Si on savait, il n'y aurait plus de mystère, plus de crainte… Je pense qu'après la mort, c'est un grand vide…
Emilie : Quand on est mort, on ne peut plus penser, on ne sait plus ce qui se passe.
Florian : Après la mort, on est dans une autre personne.
Emilie : Quand j'étais plus petite, je pensais qu'avant, j'étais pompier.
Nora : Les morts, dans leur tombe, ils voient… j'ai l'impression…
Lucile : Un papillon, ça dure quinze jours…il sera quoi, après ? une limace ? un cheval ? c'est ce que je pensais quand j'étais petite…
Ayse : On ne peut pas prédire l'avenir.
Romain: Le problème de la mort, c'est qu'elle arrive comme ça, des fois, elle nous fait souffrir…
Emilie: En fait la mort, on ne sait pas quand elle arrive, elle nous surprend un peu.
Gilles: La mort vous fait-elle peur ou n'y pensez-vous jamais ?
Nora: J'ai peur pour mes parents, pour moi aussi…
Barbara: Un jour, j'ai cru que ma mère était morte parce qu'elle s'était cogné la tête et s'est évanouie, j'ai vraiment eu peur !
Lucile: Il le savait mon grand-père qu'il allait mourir.
Mon cousin a eu la leucémie, il est mort à 11 ans après avoir souffert pendant deux ans.
Romain: Mon grand-père est mort il y a neuf mois, sa maladie l'empêchait de marcher, il est tombé dans le coma…
Un voisin agriculteur est mort à 45 ans en dormant, c'est triste…à 45 ans, il en paraissait 78
Ayse: Il faisait très vieux alors ?
Svetalana: C'est quoi le coma ?
Emilie: Le coma, c'est comme si on dormait…on respire…
Gilles : C'est comme le concierge dans le scénario de notre film-vidéo quand on le retrouve assommé…
Nora : Au Maroc, il fait très chaud, on peut en mourir de la chaleur
Audrey : J'ai tous mes grands-pères, j'ai de la chance, j'ai même mon arrière-grand-mère…ma grand-mère est morte à 86 ans alors qu'elle était en pleine forme mais j'ai encore mon autre arrière-grand-mère.

Ayse : Tu as de la chance, moi, je ne les ai pas connues.
Thibaut : Ma grand-mère a eu la maladie d'Alzheimer, elle ne nous répond plus.
Romain : Je connais un ami qui a cette maladie.
Barbara : Mon arrière-grand-mère est morte à 86 ans.
Audrey : Comme la mienne, j'ai peur que quelqu'un d'autre de ma famille meure !
Thomas : Moi, je n'ai jamais vu mon grand-père. Il est mort quand j'avais un an.
Emilie : Ca me fait peur…pour mes parents, on ne sait pas quand elle arrive la mort !
Thibaut : Moi, j'en ai pas peur, car je sais qu'on va tous mourir un jour…
Audrey : Et si ça t'arrive dans une minute ?
Thibaut : Ce n'est pas mon souci. Bien sûr je voudrais pas que mes parents meurent, ça sera triste s'ils meurent…mais ce serait normal…
Lucile : Et si tu te fais écraser par une voiture ?
Thibaut : Ce serait dommage !
Thomas : Ma grand-mère qui est âgée s'en fiche car elle a déjà passé sa vie…
Romain : Les vieux s'en moquent de mourir, mais nous, on va avoir un futur à poursuivre.
Nora : Thibaut, tu n'as pas peur de la mort ? moi j'en ai peur pour ma famille…
Thibaut : Ma tante a failli mourir avec des amanites phalloïdes…
Tristan : De toute manière, on mourra tous, on se retrouvera donc forcément, moi, je suis comme Thibaut, je le comprends s'il s'en fout !
Dorian : Moi, j'ai peur des accidents, ça peut arriver à mes parents !
Barbara : C'est dommage de mourir, ça fait peur. Peut-être qu'il y a une deuxième vie, notre âme va partir au paradis…
Peut-être qu'on va se transformer…en animal…
Emilie : Je pense qu'après la vie sur terre, ça doit être bien car personne n'en n'est jamais revenu.
Rudy : Moi, j'ai peur de la mort mais j'ai surtout peur pour ma famille…et mon chien…
Thomas : Notre âme monte et les gens qui nous aiment sont au bout du voyage pour nous accueillir.
Vincent : J'aimerais vivre à l'infini !
Barbara : Les Elfes, ça ne meurt jamais !
Audrey : J'ai peur, on a très peur, même si on doit tous mourir un jour, mourir tôt c'est pas rigolo… On a peur pour nos parents, pour nos frères et sœurs…
Florian : Je suis né deux minutes avant mon frère jumeau, mon frère me dit souvent : « Je m'en fiche, tu mourras deux minutes avant moi ! »
Vincent : C'est pas toi qui va forcément mourir le premier, ma grand-mère est morte avant mon arrière-grand-mère.
Ayse : Ma mère m'amène chaque jour à l'école, elle a peur que je me fasse kidnapper et qu'on me tue.
Florian : Ma mère aussi, elle est comme ça !
Lucile : Moi, j'ai très peur de la mort, j'ai vu mourir mon voisin ; dans mon quartier y'a que des veuves et des veufs, y'a plus aucun couple. J'ai surtout peur pour ma famille, mon père surtout, ma mère ne fume pas, j'ai moins peur pour elle.
Audrey : Moi aussi, dans mon quartier, un homme est mort à 56 ans, c'est pas très vieux !
Romain : C'est pas parce qu'on est jeune, qu'on est pas obligé de mourir, on peut mourir en étant sportif, en bonne santé, normal…
Vincent : Après la mort, c'est une autre vie…sauf qu'on est des fantômes, on ne voit rien.. j'ai déjà vu quelque chose de bizarre…alors que j'étais seul, j'ai senti une main sur mon épaule, c'était bizarre…Quand on est mort, on se balade où on veut, on voit personne…
Rudy : Les fantômes, ça n'existe pas !

Camille : Après la mort, il y a quelque chose qui reste de nous…Y'a pas d'animaux, y'a pas de fantômes…C'est comme un grand repos. On est quelque chose, mais on ne fait rien. On ne nous ne nous voit pas, mais on reste là quand même…
Florian : Derrière toi, il y a un ange qui te protège tout le temps…
Romain : Les gens qui en sont revenus voient un tunnel tout blanc qui retrace la vie qu'ils ont vécue… On est entraîné dans un autre monde…Moi, quand je suis seul chez moi, parfois, j'entends mon prénom, c'est bizarre…
Emilie : On voit un tunnel avec la lumière derrière…
Thibaut : Après, il y a du vide. Après la mort, il n'y a plus rien !Y'a pas de renaissance !
Romain : Le tunnel est vertical, il est invisible. On voit sa vie, la lumière nous suit ; on arrive à voir nos proches pendant que nous on est dans les cieux…
Audrey : Si tu es dans la terre, trois mètres sous terre, dans un cercueil, tu ne peux plus en sortir. Quand on est mort, on ne peut plus penser. Si on entend des voix (comme Romain), c'est peut-être notre imagination, moi aussi, ça m'arrive…
Ayse : On monte en haut vers Dieu, en bas, c'est l'enfer. Moi, je crois en Dieu.
Lucille : Après la mort, c'est comme la nuit, on rêve à quelque chose…mort, on fait des rêves…sur notre famille…
Nora : C'est comme si on dormait…on voit un peu les autres…
Gilles *:* Pour terminer, je voudrais avoir un peu l'avis de tous ceux qui ne se sont pas exprimés ce matin !
Omur : Moi, j'sais pas ce qu'il y a, j'y pense pas !
Aurélien : Après, on a une vie d'animaux…
Damien : Je sais pas ce qu'il y aura…
Anne : Moi aussi, je crois qu'après la mort, on pense plus à rien...
Chloé : Moi, j'sais pas trop, c'est comme si on dormait…
Tristan : Je ne sais pas non plus…
Pauline : On dort, on n'arrive plus à se réveiller…
Kévin : Je pense que c'est une autre vie qui commence…

ANNEXE 3

Interviews

Ecole de Lisle-en-Rigault (55) - Janvier à mars 2000.

Ces interviews ont été recueillies auprès d'enfants de quatre à huit ans et demi, issus des classes de l'école : section enfantine, C.P., C.E.1.

Paul	Quatre ans	Page 15
Kevin	Quatre ans et demi	Page 19
Freddy	Cinq ans	Page 22
Guillaume	Cinq ans	Page 26
Morgane	Cinq ans	Page 29
Pierre-Yves	Cinq ans	Page 32
Thomas	Cinq ans	Page 36
Arthur	Six ans	Page 39
Sandra	Six ans	Page 42
Anastasia	Six ans et demi	Page 46
Andrea	Huit ans et demi	Page 50
Audrey	Huit ans et demi	Page 54

Paul - 4 ans.

Tu as quel âge ?
Quatre ans.
Et avant, tu avais quel âge ?
Avant, j'avais comme ça.
Ça fait combien ?
Trois.
Et avant ?
Comme ça. Quatre.
Quand tu es né, tu avais quel âge ?
J'avais six ans.
Tu t'en souviens ?
Oui.
C'était comment ?
Bien.
Qu'est-ce qu'on t'a fait, quand tu es né ?
J'ai été à l'hôpital, parce que Juliette, elle m'a poussé ici.
Quand tu es né ?
Oui.
C'est qui, qui t'a poussé ?
Juliette, elle est dans la grande classe, là-haut.
Et ça s'est passé où, ton accident à la tête ?
Chez moi, parce qu'elle m'a poussé où qu'y avait un truc, et après moi je me suis fait mal ici.
Après je suis allé au docteur. Après j'ai grandi comme ça.
Ça dure longtemps, de grandir ?
Oui.
Si tu grandis encore, qu'est-ce que tu vas devenir ?
Un grand.
Et si tu grandis encore, beaucoup, qu'est-ce que tu seras ?
Je serai un papa.
Oui, et puis après ?
Ben, on dépasse la maison.
Est-ce que tu connais des gens qui sont vieux ?
Mon papi Alberto, mamie Christiane, et mon papi Hubert et mamie Cécile.
Comment est-ce qu'on voit qu'ils sont vieux ?
Parce que moi je les vois des fois.
Et comment on sait qu'ils sont vieux ?
Parce que avant ils étaient jeunes, maintenant ils sont vieux.
Mais si je les rencontre, comment je sais qu'ils sont vieux ?
Parce que... ils sont tout vieux.
Ça se voit, sur leur visage ?
Oui.
Comment ?
Parce que sa maison, elle est vieille.
Quand on a une maison vieille, on est vieux ?
Oui.
Et si toi, tu vas habiter dans une maison vieille ?
Ben je suis vieux. Et quand je vais, je serais pas dans une maison vieille, je serais pas vieux.
C'est comment, une maison vieille ? A quoi on la reconnaît ?

On reconnaît aux murs blancs.
Et les maisons pas vieilles ?
Toutes les couleurs.
A quoi d'autre encore, on voit qu'une maison est vieille ?
Je sais pas.
Qu'est-ce qu'il y a dans la maison de tes grands-parents, qui fait penser que c'est une maison vieille ?
Chez ma grand-mère, tu sais ce que je vais faire avec mes outils ? Je vais faire une cabane.
Qu'est-ce qui se passe quand on est vieux, très vieux ?
Ben on sait pas.
Est-ce que tu connais quelqu'un qui est mort ?
Non. Le papa de la Christiane, et le papa de mon papi. Ils étaient malades, et après ils sont morts.
On meurt quand on est malade ?
Oui.
C'est qui, qui peut mourir ?
Ben, personne, là.
Est-ce que quand on est vieux, on peut mourir ?
Ben non .
Quand on est un papa, on peut mourir ?
Non.
Et quand on est un enfant, on peut mourir ?
Non.
Alors qui est-ce qui peut mourir ?
Les gens quand y sont morts. Et quand on parle, eh ben ils se réveillent.
Ils se réveillent ? Mais alors ils sont pas morts ?
Si, mais ses yeux, y sont quand même ouverts. Ils sont fermés, après ils les ouvrent.
Et qu'est-ce qu'on fait avec quelqu'un qui est mort ?
On leur met des fleurs, sur le truc où que les gens y sont morts.
Qu'est-ce qui fait penser à la mort ?
On met de l'eau sur les fleurs.
Quoi encore ?
Ben je sais pas.
A quoi ça sert, de savoir l'heure qu'il est ?
Ben, quand il est l'heure, eh ben y a des trucs qui se passent à la télé.
Ça sert encore à quoi, de savoir l'heure ?
Parce que Juliette, elle sait l'heure.
Comment elle sait, elle ?
Parce que, elle dit chaque fois à ma mère, elle a appris. Moi, j'ai pas encore appris.
On apprend où ?
Ben quand on le dit, on a appris.
Qui est-ce qui apprend l'heure aux autres ?
Les mamans.
Et toi, quand est-ce que tu vas apprendre l'heure ?
Quand je serai comme Juliette.
Juliette, elle est grande comment ?
Comme ça.
Elle a quel âge ?
Six ans.
Qu'est-ce qui se passe, quand on sait pas l'heure qu'il est ?

Ben on dit à notre mère.
Et alors, qu'est-ce qu'elle fait ?
Je sais pas.
Si notre mère, elle sait pas quelle heure il est, qu'est-ce qui va arriver ?
Ben elle dit à notre père.
On se sert de quoi, pour savoir l'heure ?
Tu le dis, et après on sait l'heure.
Maman, elle devine quelle heure il est ?
Oui.
Elle le sait dans sa tête ?
Oui.
Est-ce que tu t'ennuies, des fois ?
Ben oui.
Quand ça ?
Quand personne n'est là.
Est-ce que tu connais quelque chose qui dure longtemps ?
Ben, je sais pas.
Réfléchis bien.
Moi, j'ai pas d'histoire.
Alors est-ce que tu peux me parler de quelque chose qui ne dure pas longtemps ?
Maintenant, je sais raconter des livres.
Ça sert à quoi ?
A lire.
Qu'est-ce qui nous fait grandir ?
Tout ce qu'on mange.
Autre chose ?
On mange de la soupe.
Qu'est-ce qui se passe, dans la vie ?
Ben, des fois, on fait ce qu'on veut.
Par exemple ?
Alexis, tu sais ce qu'il dit ? Il dit qu'on fait pas ce qu'on veut.
Pourquoi il dit ça ?
Parce que c'est un nouveau, et il sait pas. Il sait pas dire comme nous.
Alors, comment il faut dire ?
Il faut dire comme nous.
Et vous dites quoi ?
Nous, on apprend tout.
Et dans la vie, on fait quoi ? Tout ce qu'on veut ?
Oui.
Est-ce que tu te souviens d'une chose importante, depuis que tu étais petit ?
Non.
Qu'est-ce qui est important, pour toi ?
Ben, je sais pas.
Qu'est-ce qu'il faut apprendre, pour être grand ?
Il faut apprendre les devoirs.
Quoi encore ?
Une comptine.
Les papas et les mamans, qu'est-ce qu'ils doivent apprendre ?
Quand ils ont été grands, eh ben ils étaient, ils prendraient toujours ses trucs, ses affaires.
C'est ça qu'ils doivent apprendre ?

Oui.

Un papi, ou une mamie, qu'est-ce qu'elle doit apprendre ?

Comme les parents.

Quoi, dis-moi ?

Des devoirs, et une comptine.

Les mamies, elles apprennent des comptines ?

Oui, quand elles ont été petites et grandes .

Est-ce que tu peux me raconter des histoires qui parlent du temps ?

Je sais pas.

Kevin – 4 ans ½

Tu as quel âge ?
Quatre ans et demi.
Quel âge est-ce que tu auras, plus tard ?
Trente ans.
Qu'est-ce que tu feras, quand tu auras trente ans ?
Pompier.
Beaucoup plus tard, qu'est-ce que tu feras ?
Je ferai… policier.
Et puis encore après ?
…
Est-ce qu'on fait pompier ou policier pendant toute sa vie ?
Non.
Après avoir fait policier, qu'est-ce que tu peux faire ?
Joueur de tennis de table.
Et beaucoup plus tard, quand tu seras beaucoup plus vieux ?
… Ben, handballeur. Parce que y a des gens que je connais, que je vais le vendredi soir, on y va tous les vendredi à part ce soir, ben ils font du handball.
Tu veux faire une chose après l'autre ? D'abord pompier, après policier…C'est facile, de changer comme ça ?
Ben pas trop.
Quelle idée tu as, pour un métier ?
Plâtrier.
Tu connais quelqu'un qui est plâtrier ?
Oui, mon beau-père.
Qu'est-ce que tu sauras faire quand tu seras plâtrier ?
Ben… la lecture, plein de trucs.
Est-ce que tu connais quelqu'un qui est vieux ?
Oui, mon papi.
A quoi on voit qu'il est vieux ?
Sa figure elle est, y a des , des joues…
Oui, tu me le montres avec tes mains. Comment on appelle ça ?
Des rides.
A quoi d'autre on voit encore qu'il est vieux ?
Sa moustache, elle est plus vieille.
A quoi on reconnaît une moustache qui est vieille ?
Parce que avant elle est plus, plus grise, et comme on est vieux elle devient noire.
Et ses cheveux ?
Ben ils sont… Ils en ont moins.
Est-ce que tu te rappelles de quelqu'un qui est mort ?
Oui, ma grand-mère.
Ça fait longtemps ?
Non, pas très longtemps, en 1999.
Qu'est-ce qui s'est passé, quand ta grand-mère est morte ?
Les poumons, ils ont été trop serrés.
Et qu'est-ce qu'on a fait avec elle, une fois qu'elle était morte ?
Ben, on l'a fait brûler, et puis on l'a mis dans une urne.
Et elle est où, l'urne ?
A Ligny-En–Barrois.

Dans le cimetière ?
Oui, sur son, le frère qu'elle avait fait, le frère de ma maman.
Qui était déjà mort ?
Oui.
Est-ce que tu étais là quand on a fait brûler le corps de ta grand-mère ?
Non, j'étais pas là.
Qui est-ce qui y était ?
Je sais pas.
Tu étais où ?
J'étais chez mon papa, c'était un week-end.
Tu aurais voulu être là ?
Oui.
On t'a demandé ?
Non.
On n'emmène pas les enfants ?
Normalement, on n'a pas le droit.
Est-ce que toi, tu peux mourir ?
Oui, quand je serai plus vieux.
Et maintenant, tu peux mourir ?
Oui, si je regarde pas sur la route et qu'y a quelqu'un qui me culbute.
Est-ce que tu sais quelle heure il est ?
Il doit être onze heures et demie ... Euh, trois heures et demie.
Il est exactement trois heures et demie. Est-ce que tu sais à quelle heure on va quitter l'école ?
Oui, quatre heures vingt.
Et à quelle heure on va au lit ?
Huit heures et demie.
Pourquoi est-ce qu'il faut faire attention à savoir l'heure qu'il est ?
Pour savoir à quelle heure qu'on quitte l'école, à quelle heure qu'on quitte le boulot, à quelle heure on va au boulot.
Est-ce que tu connais quelqu'un qui n'a pas besoin de faire attention à l'heure qu'il est ?
Non.
Est-ce qu'on peut vivre sans savoir l'heure qu'il est ?
Oui.
Alors, qui est-ce qui peut vivre sans savoir l'heure qu'il est ?
Eh ben, ceux qui habitent, les Noirs.
Pourquoi ?
Eh ben, parce qu'ils vendent pas d'horloges, là-haut.
Alors, comment ils font, pour se débrouiller ?
Ils font une sonnerie pour l'école.
Et pour savoir quand il faut aller au lit ?
Ben ils se couchent dès qu'il commence... Ils attendent quelques heures dès qu'il fait nuit. Ils vont se coucher .
Ils vivent où ?
Ben dans des maisons en bois avec de la paille.
Et qu'est-ce qu'ils mangent ?
Ils mangent... de la viande, parce que ils tuent les bêtes.
Tu as déjà vu des reportages ?
Non.

Qui est-ce qui t'a raconté ça ?
Mon papa.
Comment est-ce qu'un bébé sait qu'il est l'heure de son biberon ?
... Ça, je ne sais pas.
Imagine que tu es tout seul, c'est les vacances, tu joues tranquillement, comment est-ce que tu sais qu'il est peut-être l'heure de goûter ?
Ben, en regardant l'heure.
C'est les vacances, tu as laissé ta montre chez toi...
Ben parce que ça te fait un gros envie de manger dans la gorge.
Est-ce que tu t'ennuies, parfois ?
Oui.
Quand ça ?
Là, en ce moment, je m'ennuie le soir après mes devoirs, parce que je peux pas faire de vélo, je peux plus faire de sport, parce que j'ai mal les tendons.
Alors, qu'est-ce que tu fais ?
Je regarde la télé, je vais jouer dans ma chambre, j'écoute de la musique.
Est-ce que tu connais quelque chose qui dure longtemps ?
Oui, les films.
Un autre exemple ?
La journée.
Maintenant, quelque chose qui ne dure pas longtemps ?
... Une seconde.
Une autre idée ?
Les chansons.
C'est quoi, le temps ?
Le temps, c'est l'heure, les secondes, les minutes.
Et puis ?
Le temps des journées .
Quand on dit que le temps passe, ça veut dire qu'il passe dans la rue ?
Non. Ben, qu'il passe vite, qu'on voit même pas l'heure passer.
Ça t'arrive, de pas voir l'heure passer ?
Oui, par exemple il est deux heures et demie, puis on se voit déjà à trois heures et demie.
A cause de quoi ?
Ben, des minutes .
A cause de quoi est-ce qu'on ne voit pas le temps passer ?
Ben si on reste tout le temps jouer dans la chambre, et puis qu'on redescend, et puis qu'on est monté à trois heures et puis qu'il est déjà cinq heures.
Ça t'arrive, des fois ?
Oui.
Est-ce que tu veux dire autre chose ?
Non.

Freddy - 5 ans.

Tu as quel âge ?
Cinq ans.
Avant d'avoir cinq ans, tu avais quel âge ?
Quatre ans.
Et puis avant ?
Trois ans.
Et encore avant ?
Deux ans .
Et avant ?
Un an.
Encore avant ?
Un mois.
Et avant un mois ?
Deux mois.
Et encore avant ?
Trois mois .
Un bébé qui est né, il a quel âge ?
Deux jours.
Plus tard, tu auras quel âge ?
Vingt ans.
Et encore beaucoup plus tard ?
Cent ans.
Et encore après ?
Vingt trois ans.
On est quoi, quand on a cent ans ?
Vieux.
Est-ce que tu connais quelqu'un qui est vieux ?
Mon papi.
Il a bientôt cent ans ?
Non.
Il a quel âge, ton papi ?
Je sais pas.
A quoi est-ce qu'on voit que ton papi est vieux ?
Un peu.
Ça se voit comment ?
Qu'il a un peu des petites bouboules sur le visage.
Et puis quoi d'autre ?
Des lunettes.
Quand est-ce qu'on a des lunettes ?
Quand on est vieux.
Y a pas d'enfants qui ont des lunettes, ici ?
Si, Loïc.
Alors il est vieux, Loïc ?
Rire – Non, parce que il voit pas clair.
Qu'est-ce qui peut se passer quand on est vieux ?
Ben, on est mort.
Quand on est jeune, on peut être mort ?
Non.

Quand on est un papa, on peut être mort ?
Non.
Les enfants, ça meurt ?
Non... Si, quand ils ont une maladie.
Pourquoi encore on peut mourir quand on est un enfant ?
Je sais pas.
Tu connais quelqu'un qui est mort ?
Non.
Qu'est-ce qui se passe, quand on est mort ?
Eh ben, on peut avoir des maladies.
Quand quelqu'un est mort, qu'est-ce qu'on fait avec lui ?
On le met dans un cercueil.
Et on le met où ?
Dans l'église et après on l'enterre dans... dans la terre et puis il reste.
Est-ce qu'on retourne là où on a enterré quelqu'un ?
Non.
On y retourne jamais ?
Si, quand quelqu'un est mort.
Quand on a enterré quelqu'un, est-ce qu'on y retourne après ?
Oui, quand on met des fleurs.
Ça sert à quoi, de mettre des fleurs ?
Je ne sais pas.
Tu sais quelle heure il est ?
(il regarde sa montre) Quatre heures moins dix.
Comment tu as appris à lire l'heure ?
Avec ma maman.
Les maîtresses, elles apprennent à lire l'heure ?
Oui.
Tu as besoin que la maîtresse t'apprenne ?
Non.
Qu'est-ce qu'elles apprennent aussi aux enfants, les mamans ?
D'écrire en attaché.
Autre chose ?
D'écrire papa, quand on est bébé.
Ton papa et ta maman, ils savent l'heure qu'il est ?
Oui.
Ça sert à quoi ?
Ça sert si on est pas en retard d'aller à l'école. Si on est pas en retard d'aller le chercher .
Si on est en retard, qu'est-ce que ça fait ?
Ben c'est pas grave.
Ton papa, il va au travail ?
Oui.
S'il arrive en retard à son travail ?
Ben son chef, il le dispute.
Et toi, si tu arrives en retard à l'école ?
La maîtresse, elle me dispute.
Alors, c'est grave ou pas ?
C'est grave.
Comment ils font, ton papa et ta maman, pour savoir l'heure qu'il est ?
Ben il regarde sur sa montre.

Est-ce qu'on peut vivre sans savoir l'heure qu'il est ?
Non.
Tu connais quelqu'un qui n'a pas besoin de savoir l'heure ?
Si, papa.
Ton papa n'a pas besoin de savoir l'heure ?
Si, quand il va à l'usine, un peu. Mais quand il va au bois, il prend pas sa montre.
Alors comment il sait qu'il est l'heure d'arrêter ?
Ben en entendant l'église.
Qu'est-ce qui peut aussi lui faire penser qu'il est l'heure d'arrêter ?
En sachant.
Quoi ?
Si y a quelqu'un qui a une montre, qui vient lui aider, eh ben il lui dit.
Mais s'ils sont partis tous les deux sans montre ?
Ben y aurait personne qui sacherait l'heure.
Alors, ils reste tout le temps dans la forêt, il ne revient pas à la maison ?
Non.
Tu me fais penser à une histoire, je vais te la raconter . Tu l'écoutes jusqu'au bout. Il était une fois un monsieur qui n'avait pas de montre, pas d'horloge. IL savait pas l'heure qu'il était. Il était dans sa maison, et il disait « je sais pas quand c'est l'heure de manger », alors il mangeait pas. Et puis il ne savait pas quand c'était l'heure d'aller au lit. Alors il allait jamais au lit. Il restait dans sa maison sans manger et sans aller au lit.
Et sans boire ?
Sans doute. Qu'est-ce que tu penses de ça ?
Ben si il veut aller au lit, il a qu'à voir la nuit, il a qu'à voir le ciel noir.
Et puis pour manger, alors ?
Il a qu'à voir le jour.
Est-ce que tu connais quelque chose qui dure longtemps ?
Non.
Est-ce que tu connais quelque chose qui ne dure pas longtemps ?
Oui.
Quoi ?
Un pistolet à eau.
Pourquoi ?
Parce que un pistolet à eau, tu mets de l'eau
Couper du bois ?
Oui.
Alors tu en connais, des choses qui durent longtemps !
Comme un pistolet à piles.
Autre chose qui dure longtemps ?
Des fleurs.
Qu'est-ce qui se passe, dans la vie de quelqu'un ?
Ça peut être sans parents.
Qu'est-ce qui se passe, si on est sans parents ?
Eh ben on vit tout seul, sans parents, sans rien.
Est-ce qu'un enfant, il peut vivre sans avoir de parents ?
Oui.
Il vit comment ?
En mangeant.
C'est une chose qui peut arriver, dans la vie ?

Oui.
Autre chose qui peut arriver dans la vie ?
Perdre un papa.
Comment ?
Qu'il est mort .
Tu connais quelqu'un qui a perdu son papa ?
Non.
Tu y penses, des fois ?
Oui.
Est-ce que tu as peur de la mort ?
Non.
Ça peut arriver à ton papa ?
Non.
Alors pourquoi tu me dis que ça peut arriver qu'on perde son papa ?
Parce que c'est quelque chose qu'on peut perdre .
Qu'est-ce qu'on peut perdre d'autre, dans la vie ?
Sa maman.
Si on perd son papa et sa maman, qu'est-ce qu'on devient ?
Tout seul.
Qu'est-ce qui s'est passé avant que tu sois né ?
Eh ben j'étais à l'hôpital.
Avant ?
Eh ben y avait une petite graine avec une tache qui grandissait.
Qui c'est qui t'a raconté ?
Maîtresse.
Maman aussi ?
Non.
Tu lui demandes, à maman ?
Oui.
Et qu'est-ce qu'elle dit, maman ?
Elle dit qu'on est avec une petite graine et puis une petite tache, et puis après on est formé.
Et puis ?
Et puis après on sort du ventre de sa maman.
Est-ce que le temps s'arrête, des fois ?
Non.
Si la montre s'arrête, ça veut dire que le temps s'arrête ?
Non.
Comment est-ce que la montre sait l'heure ?
Elle sait que le soleil y se couche.
Est-ce qu'il y a une chose importante dont tu te souviens ?
Non.
Rien d'important ?
Non.
Tu veux raconter quoi, encore, à propos du temps ?
La vie.
Quoi d'autre ?
Les fleurs.
Et quoi d'autre ?
D'aller partir en voyage.

Guillaume - 5 ans.

Tu as quel âge ?

Cinq ans.

Avant, tu avais quel âge ?

Quatre ans.

Et encore avant ?

Trois ans.

Et encore ?

Deux ans.

Et encore ?

Un an.

Et avant un an, tu avais que âge ?

Zéro.

Tu connais des enfants qui ont zéro an ?

Des petits bébés. J'ai une petite sœur, elle s'appelle Léa.

Quel âge elle a ?

Zéro an, zéro.

On compte comment, quand c'est zéro an ?

Je ne sais pas.

Toi, tu étais petit comme elle, avant ?

Oui.

Tu as des photos ?

Y en a un petit peu, pas beaucoup.

Le jour où on est né, on a quel âge ?

Euh... un mois.

Encore plus petit, on a que âge ?

... je sais pas.

Plus tard, tu vas avoir quel âge ?

Six ans.

Et encore après ?

Sept ans.

Et beaucoup plus tard, tu auras quel âge ?

Je sais pas.

Est-ce qu'un jour, tu auras le même âge que ton papa maintenant ?

Oui.

Et après, tu seras comment ?

Très grand.

Et longtemps après, tu seras comment ?

Vieux.

Vieux comment ? Comme qui ?

Comme mon papi.

Comment est-ce qu'on sait que Papi est vieux ?

Parce que il a des cheveux blancs.

Et puis quoi encore ?

Il a des cheveux gris, aussi.

Et qu'est-ce qui nous fait encore penser qu'il est vieux ? Si je le vois, à quoi est-ce que je peux savoir qu'il est vieux ?

...

Est-ce que tu connais quelqu'un qui est mort ?

Non.

Qui est-ce qui peut mourir ?

Tous les gens .

Toi aussi ?

Oui.

Pourquoi ?

Parce que c'est notre cœur qui s'arrête .

Ça peut arriver quand, ça ?

Tous les jours.

A cause de quoi ?

Ben, après, le sang il circule plus.

Qui est-ce qui t'a appris ça ?

Ma maman.

Qu'est-ce qu'on fait avec les gens qui sont morts ?

Ben on les enterre dans un cercueil.

Ça s'appelle comment, là où on les enterre ?

Le cimetière.

Et qu'est-ce qu'ils deviennent ?

Des os.

Est-ce qu'il faut penser aux gens qui sont morts ?

Non.

Il ne faut pas y penser ?

Non.

Pourquoi ?

Parce que moi, j'aime pas d'y penser.

Ça fait quoi, quand tu y penses ?

Après, on fait des cauchemars.

Tu en fais, des fois, des cauchemars ?

Oui .

Et alors ?

Ben des fois on est dans une maison avec des sorcières, ou on est dans un cercueil avec Dracula. En vrai, y a Dracula en film.

A quoi ça sert, de savoir l'heure qu'il est ?

Avec une montre ou un réveil.

A quoi ça sert , pourquoi est-ce qu'on a besoin de la montre et du réveil ?

Parce que le réveil, il sonne.

Il sonne pour qui ?

Pour les gens, quand on se réveille. On le met à une heure et ils se réveillent.

On peut pas se réveiller quand on a fini de dormir ?

Si.

Ils font comme ça, tes parents ?

Mon père, il a le réveil qui sonne, des fois il va pas au travail, eh ben il reste plus longtemps.

Qu'est-ce qui se passe s'il reste plus longtemps au lit le jour où il doit aller au travail ?

Eh ben il reste encore un petit peu au lit, et après il déjeune vite, et il va au travail.

Et si un jour il arrive n'importe quand au travail ?

Eh ben son chef il va le disputer.

Je vais te raconter une petite histoire. Tu vas l'écouter jusqu'à la fin, et puis après tu me dis ce que tu en penses. Il était une fois un monsieur qui était tout seul dans sa maison, qui n'avait pas de montre, pas d'horloge. Il ne savait pas l'heure qu'il était. Alors il ne mangeait pas, il disait « je ne sais pas s'il est l'heure de manger, alors je

peux pas manger ». Et puis comme il ne savait pas l'heure, il disait « je sais pas s'il est l'heure d'aller au lit ». Alors il n'allait pas au lit. Et ce monsieur, il ne dormait pas et il ne mangeait pas. Qu'est-ce que tu penses de cette histoire ?

Bien.

Et toi, ça te fait penser à quoi ?

... Je sais pas.

Tu penses qu'il a raison ?

Non, il a pas raison. Il devrait manger et aller se coucher.

Même sans savoir l'heure ?

Oui.

Est-ce que tu t'ennuies, parfois ?

Oui.

Quand ça ?

Les mercredis et les dimanches.

Pourquoi ?

Parce que y a pas d'école.

Est-ce que, des fois, il y a des choses que tu n'as pas le temps de faire ?

J'ai eu un Toboggan, et puis y avait de l'école, et puis ma maman elle a dit « tu feras ça le soir ».

Le toboggan pour glisser ?

Non, pas pour glisser, y a des masques, y a tout.

C'est quoi, alors, Toboggan, ça vient comment dans ta maison ?

Ben, par la factrice.

Est-ce que tu connais quelque chose qui dure longtemps ?

Non.

Réfléchis bien.

Je sais pas.

Est-ce que tu connais quelque chose qui ne dure pas longtemps ?

Un dessin animé.

Alors je repose la première question : est-ce que tu connais quelque chose qui dure longtemps ?

Les cassettes.

Laquelle ?

Celle du Roi lion deux.

C'est quoi, le temps ?

Je ne sais pas.

Est-ce que tu veux encore raconter autre chose.

Non.

Morgane - 5 ans.

Quel âge as-tu ?
Cinq ans.
Avant d'avoir cinq ans, tu avais quel âge ?
... Quatre.
Et puis encore avant ?
Je ne sais plus.
Est-ce que tu as eu un an ?
Oui.
Et avant d'avoir un an, tu avais quel âge ?
Je ne sais plus.
Un bébé qui est né, il a quel âge ?
Un an.
Tu as cinq ans. Après, quel âge tu auras ?
Six.
Et beaucoup plus tard, tu auras quel âge ?
Sept.
Ton papa et ta maman, ils ont quel âge ?
Mon papa, je ne sais pas combien il a, mais il grandit plus, hein.
Et ta maman ?
Ben je ne sais plus aussi, mais elle grandit encore. Parce que mon père, il est plus grand que ma maman.
Ta maman, elle sera aussi grande que ton papa, plus tard ?
Je ne sais pas, je ne sais pas trop.
Qui est-ce que tu connais encore, qui est une grand personne ?
Ben y a ma sœur aussi. Elle a passé les âges, je ne sais plus, mais elle est plus grande que moi.
Elle va dans quelle école ?
C.P.
Et toi ?
Ben en grande section.
Est-ce que tu connais quelqu'un qui est vieux ?
Ben mon grand-père, et ma grand-mère.
On est comment, quand on est vieux ?
Ben y sont déjà, ils sont déjà morts, là.
Tu te rappelles d'eux ?
Oui, mais je ne sais plus l'âge.
Ça fait longtemps qu'ils sont morts ?
Oui.
Pourquoi est-ce qu'ils sont morts ?
A cause qu'ils étaient très vieux.
Pour quelles autres raisons on peut mourir ?
Je ne sais pas.
Est-ce que toi, tu peux mourir ?
Ben, non.
Ta maman et ton papa, ils peuvent mourir ?
Mon père, il peut mourir.
Pourquoi ?
Parce que il est né le premier. Puis après c'est maman, et après c'est moi.

Toi, tu peux pas mourir la première ?
Non.
Est-ce que tu as des souvenirs de ton grand-père ou de ta grand-mère ?
J'en ai pas.
Qu'est-ce qu'on a fait d'eux, quand ils sont morts ?
Ben on a donné des paquets de fleurs, et on les a mis.
On les a mises où, les fleurs ?
Ben, à côté.
De quoi ?
A côté de, y a un grand truc comme ça, et puis ils sont là, morts, et puis là on le met à côté, le pot.
Ça se fait où, ça ?
Ça se fait chez mamie Colette. J'ai deux mamies, mamie Aline et mamie Colette. Et j'ai deux grands-pères.
Qu'est-ce qui fait penser à la mort ?
Ben, la mort, je ne sais pas.
Tu penses des fois à ton grand-père et à ta grand-mère qui sont morts ?
Tous les jours j'y pense.
Y a quelque chose qui te fait penser à eux ?
Non.
Est-ce qu'on va encore leur porter des fleurs ?
Ben non. On leur en porte plus, mais y en a qui en portent encore.
Est-ce que tu sais quelle heure il est ?
Non. Mais Amida elle sait, ma sœur.
Comment est-ce qu'elle a appris, ta sœur ?
Je sais pas, elle m'a pas dit. Parce que elle a appris peut-être sur l'heure .
Et toi, tu as envie de savoir ?
Oui.
A quoi ça sert, de savoir l'heure ?
Ben, parce que, pour aussi lire. Il faut lire, il faut faire un peu tout.
Quand est-ce qu'on a besoin de savoir l'heure ?
Ben quand tu vas au travail, quand t'es grand, quand t'es une maman ou un papa, il faut aller au travail. Et puis après si t'as pas ta montre, il faut savoir, dire je reviens à quelle heure.
Est-ce qu'on peut aller au travail si on n'a pas de montre ?
Ben non.
Ton papa et ta maman, ils font attention à l'heure qu'il est ?
Ouais. Papa il enlève pas sa montre, il la garde. Et puis maman, elle la laisse aussi, sa montre, pour aller au travail.
A la maison, ils la gardent, leur montre ?
Oui, mais quand maman et papa ils vont se coucher et quand ils vont au bain, ils les enlèvent. Et puis, ils les remet, après.
Qu'est-ce qui se passe, si on sait pas l'heure qu'il est ?
Ben, il faut apprendre aussi.
Oui, mais si on ne sait pas quelle heure il est ?
Ben ça veut dire qu'on est encore plus petit.
Est-ce qu'on peut vivre sans savoir l'heure qu'il est ?
Ben non.
Je vais te raconter une histoire. Tu l'écoutes jusqu'au bout, et puis après tu me diras ce que tu en penses. Il était une fois un monsieur qui n'avait pas de montre, pas d'horloge. Il ne savait pas quelle heure il était. Il était dans sa maison. Il aurait voulu

manger, mais il disait « je sais pas si c'est l'heure, je peux pas manger ». Et puis il disait « je ne sais pas quelle heure il est, je ne peux pas aller au lit ». Il restait dans sa maison, sans manger, sans dormir, tout le temps.

Ben ça veut dire qu'il avait pas sa montre.

Qu'est-ce qu'il devrait faire ?

Ben, il devrait fouiller dans la maison.

Pour faire quoi ?

Ben pour s'acheter sa montre.

Et si on n'a pas de montre, et qu'on n'en trouve pas, même quand on fouille, qu'est-ce qu'on peut faire si on a faim ?

Ben on n'a qu'à aller acheter une montre.

Quelqu'un qui n'a pas de montre, il ne peut pas manger ?

Ben si, il peut manger, quand même.

Est-ce qu'il a besoin de savoir si c'est l'heure ?

Ben il faut savoir, quand même.

Est-ce qu'un bébé, il sait l'heure qu'il est, pour son biberon ?

Ben non.

Comment il sait, alors, pourquoi il pleure ?

Parce que, il a peut-être pas son nounours.

Tu t'ennuies, des fois ?

Non.

Est-ce que tu connais une chose qui dure longtemps ?

Non, j'en connais pas.

Réfléchis bien.

Ben la montre, l'aiguille.

Encore une autre chose qui dure longtemps ?

Les histoires qui sont longues.

Encore une idée ?

Ben la télé, elle s'arrête du tout pas.

Est-ce que tu connais une chose qui ne dure pas longtemps ?

Ben oui, les histoires qui sont pas longues.

Un autre exemple ?

Le radiateur. Quand tu l'arrêtes, ça dure pas très longtemps, quand tu l'as pas mis très longtemps. Mais si tu l'as mis plus longtemps, ça veut dire qu'il faut l'arrêter. Le radiateur, il faut qu'on l'arrête, parce que sinon, il va être cassé.

Encore autre chose qui ne dure pas longtemps ?

Ben la musique, quand tu la mets pas trop en route.

Qu'est-ce que c'est, le temps ?

Ben le temps, ça veut dire quand y pleut, quand y fait du brouillard, quand y fait beau, quand y a des nuages.

D'accord. Je voulais dire le temps des horloges. Qu'est-ce que c'est ?

Ben ça veut dire l'heure.

Quoi encore ?

Ben aussi le réveil.

Pierre-Yves - 5 ans

Quel âge tu as, Pierre-Yves ?

5 ans.

Et avant, tu avais quel âge ?

4 ans.

Et encore avant ?

3 ans.

Et puis encore avant ?

2 ans.

Et puis encore avant ?

1 an.

Et puis encore avant ?

Euh... Zéro ans.

Qu'est-ce que ça veut dire, quand on a zéro ans ?

Ça veut dire qu'on a pas d'âge.

On a pas d'âge ? Qu'est-ce qu'il faut pour avoir un âge, alors ?

Il faut un anniversaire.

Et ça commence avec quel anniversaire ?

Avec celui d'un an .

D'accord. Tu as déjà fêté ton cinquième anniversaire ?

Oui.

Et avant qu'on ait le premier anniversaire, on est quoi ?

On est...on est un enfant.

On est un enfant. Et toi, tu es quoi, maintenant ?

Un grand.

Quand on est né, on a quel âge ?

Un an.

On a un an dès qu'on est né, le jour qu'on est né ?

Euh... non. Pas tout à fait.

Maintenant, tu as cinq ans. Et plus tard, qu'est-ce qui va se passer pour toi ?

Plus tard, Pâques.

Et encore un peu plus tard ?

Les grandes vacances.

Essaie de penser à plus tard, mais beaucoup plus tard. Qu'est-ce qui va se passer, qu'est-ce que tu deviendras ?

Un adulte.

Et qu'est-ce que tu feras, quand tu seras un adulte ?

Je m'entraînerai à travailler.

Et puis après ?

Euh... j'irai au travail et je travaillerais.

Et beaucoup plus tard ?

Je serai un vieux pépère.

Et qu'est-ce qui nous arrive, quand on est un vieux pépère.

On est mort.

Est-ce que tu connais quelqu'un qui est mort ?

Euh... oui.

Qui donc ?

Les parents de ma marraine. Les parents de ma maman.

Tu les connaissais avant qu'ils soient morts ?
Je les ai jamais connus, mais quand même, je sais qu'ils sont morts.
Qu'est-ce qu'on devient, quand on est mort ?
On devient des os, au cimetière.
Est-ce que tu as peur de grandir ?
Oui... parce que j'ai pas envie d'être mort.
Tu sais quelle heure il est, là ?
Non.
Non ? Il est à peu près quelle heure ?
A peu près quatre heures. (15h30)
Qu'est-ce qui se passe, après quatre heures ?
Le soir.
Et tu vas rester à l'école ?
Jusqu'à papa vienne me chercher à la garderie.
A quelle heure est-ce qu'on va à l'école ?
Je sais pas.
Le matin, tu sais pas à quelle heure on va à l'école ?
Non.
Qui est-ce qui sait quelle heure il est pour aller à l'école ?
Aucune idée.
Tu vas n'importe quand à l'école ?
Y en a qui vont à l'heure qu'il faut, et des autres à l'heure qu'il faut pas. Y en a un qui va en premier, et un qui va en dernier.
Si on arrive trop tard, qu'est-ce qu'elle va dire, la maîtresse ?
Elle va dire que c'est pas bien.
Alors comment tu fais ? Toi, tu sais pas trop l'heure qu'il est, comment tu fais pour être à l'heure le matin à l'école ?
Je suis jamais à l'heure.
T'es jamais à l'heure ? T'arrives en retard ? A cause de quoi ?
Parce que je suis lent pour déjeuner.
Ton papa, qu'est-ce qu'il fait, ou ta maman, pour t'emmener à l'heure ?
Ils essaient de me lever plus tôt, mais moi je veux me réveiller tout doucement et eux, y me laissent pas le temps.
Alors qu'est-ce qu'il faudrait faire pour que tu sois à l'heure à l'école, toi ?
Il faudrait qu'on mette une heure en retard, et puis je vais vite. Comme ça, je me dépêcherais.
Ton papa, il doit faire attention à l'heure ?
Oui, parce que si il se lève trop tard, si ma maman ou non papa ils se lèvent trop tard, eh ben on peut pas être à l'heure.
Est-ce qu'on peut vivre sans savoir l'heure qu'il est ?
Non.
Dis-moi des choses pour quoi on a besoin de savoir l'heure.
Parce que sinon, on loupe.
On loupe quoi, par exemple ?
Si par exemple, y a quelqu'un qui est policier, et qu'y se lève trop tard, qu'y se lève à onze heures du matin, eh ben il est en retard.
Et qu'est-ce qui risque d'arriver, alors ?
Que y a un voleur et qu'y soit pas là.
Qui encore a besoin d'être là à l'heure ?
Les ambulanciers. Et les pompiers.

Et puis qui encore ?
Les dépanneurs, parce que si y a une voiture qui est en panne, et puis qu'y a une autre voiture qui arrive, eh ben elle lui fonce dedans.
Et est-ce qu'il y a quelqu'un qui a pas besoin de savoir l'heure ?
Euh... non.
Réfléchis bien, les gens que tu connais, est-ce qu'il y a quelqu'un qui a pas trop besoin de savoir l'heure qu'il est ?
C'est ma marraine. Parce que elle est vieille, pas trop vieille, mais quand même, elle a pas besoin.
Elle va plus à un travail ?
Si, mais c'est quand même papy Léon. Il est en retraite.
Et papy Léon, lui, il faut qu'il regarde l'heure ou pas ?
Non, il a pas besoin.
Il fait comme il veut ?
Oui, parce que il est en retraite, et puis il a plus besoin d'aller travailler.
On a besoin de savoir l'heure que pour aller travailler ? Pour quoi d'autre est-ce qu'on pourrait avoir besoin de savoir l'heure ?
Pour... euh... si on veut que le manger, que le dîner soit prêt avant que la maman arrive, et puis si il y a un plongeur qui a besoin d'être à une heure du matin et qu'il est douze heures du matin, eh ben il sera en retard. Parce que il loupera le bateau, et puis il pourra pas plonger.
Dis-moi, comment est-ce qu'un bébé sait qu'il est l'heure de son biberon ?
Euh... je sais pas.
Comment est-ce qu'un bébé sait qu'il est l'heure d'aller dormir ?
Parce qu'il a sommeil.
Alors, est-ce qu'il peut savoir quand il est l'heure du biberon, des fois ?
Oui, parce que, quand il a faim.
Et toi, comment tu sais qu'il est l'heure de manger ?
Parce que j'ai faim. J'ai un petit creux.
Mais si t'as un petit peu faim, mais si tu sais pas s'il est l'heure de manger, ou pas l'heure de manger, qu'est-ce que tu fais ?
Ben, je demande un bout de pain.
Est-ce que tu sais quelque chose qui dure longtemps ?
Euh... oui, pour poursuivre un voleur.
Et quoi d'autre ?
Pour éteindre un feu qui est très très fort.
Et dans la maison, qu'est-ce qui dure longtemps ?
De refaire le toit, à cause de la tempête.
Est-ce que tu sais des choses qui ne durent pas longtemps ?
Une sieste.
Encore une autre idée ?
Allumer ses phares. On appuie sur un bouton et ça allume.
C'est quoi, le temps ?
Le temps... c'est... comment il met, pour faire un tour de course.
Encore une autre idée ?
Pour les points de foot. Parce que... ou pour faire un concours de refaire les tuiles.
Ma toute dernière question. On dit « le temps passe », ça veut dire que le temps, il passe dans la rue ?
Non.
Ça veut dire quoi, alors ?

Ça veut dire par exemple quand on fait un entraînement de basket et qu'il faut mettre six minutes.

Qui est-ce qui compte les minutes ?

L'arbitre.

Et il utilise quoi ?

Il a quelque chose, qui a une poignée et un grand carré dessus, avec l'heure, et puis il a une montre, et puis il peut savoir les minutes.

Thomas – 5 ans.

Tu as quel âge ?

Cinq ans.

Avant, tu avais quel âge ?

Quatre ans.

Et encore avant ?

Ben trois ans.

Et encore ?

Deux ans.

Et encore avant ?

Un an.

Avant ?

Zéro ans.

Quand on a zéro ans, on a quel âge ?

Euh… je ne sais pas.

On est quoi, quand on a moins que un an ?

Des bébés.

Tu connais un bébé ?

Oui, j'ai une petite sœur, elle s'appelle Maurine.

Elle a quel âge ?

Ben, elle a zéro ans, elle est encore un bébé.

Est-ce que c'est cette année qu'elle est née ?

Non.

C'est l'année dernière ?

Je ne sais pas.

Tu faisais quoi, quand elle est née ?

Ben, je jouais.

Tu savais qu'elle allait naître.

Non.

Tu savais rien du tout avant , un jour elle était là ?

Je savais pas.

Un jour, ton papa et ta maman ont amené un bébé à la maison ?

Ben non, avant il était à l'hôpital, puis je la prenais dans mes bras quand on allait à l'hôpital, aussi.

Avant qu'elle soit née, à l'hôpital, elle était où ?

Ben, dans le ventre de ma maman.

Tu le savais, qu'elle était dans le ventre de ta maman ?

Ben oui.

Ça se voit comment ?

Ben on voit pas. Mais aussi, elle me portait pour sortir du bain, et puis j'étais trop lourd. Parce que elle avait ma petite sœur dans le ventre.

Maintenant, tu as cinq ans. Et plus tard, tu auras quel âge ?

Six ans.

Et puis après ?

Sept ans.

On arrête de compter comme ça. Beaucoup plus tard, quel âge tu auras ?

Euh… dix ans.

Est-ce que tu seras aussi grand que ton papa maintenant ?

Je ne sais pas.

Il a quel âge, ton papa ?
Je ne sais pas.
Est-ce que toi, tu seras un papa ?
Oui.
Et après, encore beaucoup plus tard ?
Ben, je serai vieux.
Et tu seras quoi ?
Ben, je serai mort après.
On meurt, quand on est vieux ?
Ben oui.
Tu connais quelqu'un qui est mort ?
Mon tonton Francis, parce que il avait pas fait attention. Il était dans un tracteur, et puis il a pas vu le trou, il est tombé dans le trou.
Ça fait longtemps ?
Non.
Tu te rappelles de lui ?
Non.
Il t'emmenait, des fois, sur son tracteur ?
Non.
Tu te rappelles de lui ?
Non.
Tu n'as pas de photos ?
Non.
Est-ce qu'on en parle à la maison, des fois ?
Non.
On a le droit d'en parler ?
Je ne sais pas.
Y a une photo, à la maison, du tonton Francis ?
Non.
Est-ce que tu connais quelqu'un d'autre qui est mort ?
Non.
Et toi, tu peux mourir ?
Pas tout de suite.
On meurt quand ?
Ben, à la fin de l'année.
Est-ce que les enfants peuvent mourir ?
Euh, non.
Alors qui est-ce qui peut mourir ?
Ben, tonton Fabrice .
Et lui, qu'est-ce qu'il fait ?
Ben, une fois il a fait de la moto, et puis après il a pas fait attention, et puis il est tombé.
Et il est pas mort ?
Et puis ils l'ont fait opérer du pied, parce que il avait deux doigts qui est tordu.
Qu'est-ce qui aurait pu lui arriver, dans cet accident ?
Ben, je ne sais pas.
Et toi, tu peux avoir un accident ?
Non, parce que je conduis pas.
Tu peux avoir un accident... ailleurs ?
Non.
Est-ce que tu sais l'heure qu'il est ?

Non.

Ton papa et ta maman, ils savent l'heure qu'il est ?

Oui.

Comment ils savent ?

Parce que ils sont plus grands que moi.

Qu'est-ce qui se passe, si on oublie l'heure qu'il est ?

Ben, on sait pas quelle heure il est.

Et alors, qu'est-ce que ça fait ?

Ben, on oublie l'heure du goûter.

Et qu'est-ce qu'on peut encore oublier ?

L'école.

Encore un exemple.

Ben, l'heure de manger.

Je vais te raconter une petite histoire, tu l'écoutes jusqu'à la fin. Et puis après tu me diras ce que tu en penses. Il était une fois un monsieur qui était dans sa maison, et qui n'avait pas de montre. Il ne savait pas l'heure qu'il était. Comme il ne savait pas l'heure qu'il était, il allait pas manger. IL disait « je sais pas s'il est l'heure de manger ». Et puis, comme il ne savait pas l'heure qu'il est, il n'allait pas non plus dormir. Et ce monsieur restait dans sa maison sans manger et sans dormir. Qu'est-ce que tu penses de cette histoire ?

Ben, il sait pas l'heure qu'il est, il peut pas manger, il peut pas goûter, il peut pas dormir.

Et alors ?

Ben, il dort jamais, il mange jamais, puis il goûte jamais.

C'est possible, ça ?

Non.

Tu ne connais personne qui peut faire ça ?

Non.

Qu'est-ce qu'il devrait faire, alors ?

Ben, il devrait aller chez quelqu'un d'autre .

Pour quoi faire ?

Ben pour manger, pour savoir quelle heure il est.

Comment est-ce que ta petite sœur sait qu'il est l'heure de son biberon ?

Ben, parce que on lui prépare le biberon.

Si elle était dans sa chambre, toute seule, et qu'elle voie pas ta maman, comment est-ce qu'elle saurait qu'il est l'heure du biberon ?

Je ne sais pas.

Est-ce que tu connais quelque chose qui dure longtemps ?

Non.

Réfléchis bien.

L'heure de goûter.

Est-ce que tu connais quelque chose qui ne dure pas longtemps ?

L'heure de manger .

C'est quoi, le temps ?

Je ne sais pas.

Est-ce que tu as le temps, des fois ?

Je ne sais pas.

Est-ce que tu veux me raconter autre chose à propos du temps ?

Non.

Arthur - 6 ans.

Tu as quel âge ?

Six ans.

Avant d'avoir six ans, tu avais quel âge ?

Cinq ans et demi.

Et avant ?

Cinq ans.

Et encore avant ?

Quatre ans et demi.

Et encore longtemps avant, tu avais quel âge ?

Un an.

Et avant un an ?

Un mois, non, neuf mois.

Avant neuf mois ?

Huit mois.

Un bébé qui est né, quel âge il a ?

Je sais pas.

Le jour où on est né, on a quel âge ?

Ben, déjà pas un an. Un mois.

Un mois, c'est combien de jours ?

Ben, des jours.

Tu as six ans. Plus tard, tu auras quel âge ?

Sept ans.

Et encore beaucoup plus tard ?

Ben, dix ans ou quelque chose comme ça .

Et encore beaucoup beaucoup plus tard ?

... Je serai ... J'aurai quarante quatre ans, des fois.

Tu connais quelqu'un qui a quarante quatre ans ?

Non ; Quarante deux... quarante trois et quarante quatre je connais, c'est ma mère et mon père.

Tes grands-pères et tes grand-mères, ils ont quel âge ?

Je sais pas.

A peu près, à ton idée ?

A peu près... soixante, cinquante, comme ça.

C'est vieux, ça ?

Un petit peu.

Dis-moi un âge de quand on est très vieux.

Déjà, cent ans.

Qu'est-ce qui peut se passer quand on est très vieux ?

Eh ben, peut-être qu'on peut être malade, qu'on peut mourir. Et puis c'est tout.

Est-ce que tu connais quelqu'un qui est mort ?

Non. Personne.

Dans le village, tu connais quelqu'un qui est mort ?

Non.

Qui est-ce qui peut mourir ?

Je sais pas.

Pas le nom de quelqu'un. Qu'est-ce qui peut se passer pour qu'on meure ?

Eh ben si on est trop malade, des fois, on meurt. Ou bien si on attend, on est encore trop malade, eh ben on meurt.

Pour quoi d'autre est-ce qu'il peut arriver qu'on meure ?
Je sais pas.
Est-ce quelqu'un qui est jeune peut mourir ?
Non. En principe... oui, s'il se fait écraser.
Qu'est-ce qui fait penser à la mort, dans le village ?
Le cimetière. Quand on donne quelque chose, si on donne des fleurs.
On les donne où, les fleurs ?
Devant le cimetière.
Tu as déjà vu qu'on donnait des fleurs devant le cimetière ?
Oui.
C'était quand ?
Ben, ça fait depuis longtemps... mercredi ou un jeudi... Non, comme un samedi ou un dimanche.
Et qu'est-ce qui s'était passé ?
Ben, je ne sais plus.
Tu ne sais plus, mais tu te rappelles qu'il y avait des fleurs devant le cimetière ?
Oui.
Y avait que des fleurs, ce jour-là ?
Non, pas que des fleurs. Y avait des portraits, y avait des ... des fleurs qui cassent, en verre.
Et y avait des gens ? Il se passait quelque chose ?
Presque rien.
A ton avis, qu'est-ce qui se passait, alors ?
Ben je sais pas.
Est-ce que tu sais l'heure qu'il est ?
Je sais l'heure, mais je sais pas trop bien l'heure, un tout petit peu .
Comment tu sais quelle heure il est ?
Ben, quand on regarde sur les deux aiguilles,... et aussi quand on ... je sais plus.
Qui est-ce qui t'a appris ?
Ben, ma maman et mon papa.
Ça fait longtemps ?
Pas trop ?
Et pourquoi ils t'ont appris ? Tu leur as demandé ?
Oui. Parce que je savais pas très bien lire, même je savais pas l'heure, et maintenant je sais un peu plus l'heure.
Pourquoi est-ce qu'il faut savoir l'heure qu'il est ?
Ben, parce que si on arrive trop tard ou trop tôt, pour regarder aussi si on... je sais pas.
A quelle heure est-ce qu'on va à l'école ?
Normalement huit ou sept heures... sept heures.
A quelle heure est-ce qu'on mange ?
Midi.
Est-ce qu'on peut manger sans savoir l'heure qu'il est ?
Ben non... Oui, des fois y en a qui mangent pas à la bonne heure.
Qu'est-ce que ça fait ?
Ça fait qu'on mange plus tôt.
Dans ta maison, tu peux manger plus tôt que l'heure normale ?
Non.
Pourquoi ?
Parce que nous, ça cuit tout doucement.
Quand est-ce que ton papa et ta maman, ils doivent faire attention à l'heure ?

Ben, quand ils sont en retard, ou alors pour aller au boulot en retard, et... si ils partent du boulot trop tôt, et si ils partent du boulot trop tard.

Qu'est-ce qui se passe, si on part du boulot trop tôt ?

Eh ben, ça fait qu'on a pas assez travaillé, et qu'y a personne à la maison.

Et si on part du boulot trop tard ?

Ça fait que là, que y a quelqu'un à la maison.

Est-ce qu'on peut vivre sans savoir l'heure qu'il est ?

Je sais pas, ça.

Réfléchis bien. Est-ce que dans les gens que tu connais, quelqu'un n'a pas besoin de savoir l'heure ?

Non.

Je vais te raconter une petite histoire. Tu l'écoutes jusqu'au bout, après tu me dis ce que tu en penses. C'est l'histoire d'un monsieur qui n'avait pas de montre, pas d'horloge dans sa maison. Il ne savait jamais l'heure qu'il était. Et comme il ne pouvait pas savoir l'heure, il ne mangeait pas, puisqu'il ne savait pas quand c'est l'heure de manger. Et puis, en même temps, il allait jamais au lit parce qu'il disait « je peux pas savoir quand c'est l'heure ». Et il restait dans sa maison sans manger et sans dormir. Qu'est-ce que tu en penses ?

Bien. Mais c'est pas comme les autres gens. C'est pas comme tout le monde. Et on se demande pourquoi il sait pas l'heure.

Qu'est-ce qu'il devrait faire, alors ?

Il devrait sortir et aller voir sur l'horloge, sur l'église.

Est-ce que ça t'arrive, si tu sais pas l'heure qu'il est, de faire comme lui ?

Non.

Est-ce que tu t'ennuies, des fois ?

Oui.

Alors qu'est-ce qui se passe, quand on s'ennuie ?

Ça fait qu'on fait rien. Et puis... et puis c'est tout.

Quand est-ce qu'on a le temps ?

Le temps ? ... Ben les dimanches et les samedis.

Un autre exemple ?

On a le temps le soir. Le matin on a pas trop le temps. Le midi, oui. Et c'est tout.

Est-ce que tu connais quelque chose qui dure longtemps ?

Ben j'en sais un tout petit peu.

Alors quoi ?

Ben par exemple des cassettes. Moi j'ai une cassette qui dure très très longtemps, et c'est une cassette des tortues Ninja.

Est-ce que tu connais quelque chose qui ne dure pas longtemps ?

Oui... je sais pas.

Qu'est-ce que c'est, le temps ?

Ben le temps il passe, mais le temps c'est comme... comme si on rate par exemple le train, eh ben ça c'est le temps. Le temps est passé, et c'est tout. Aussi... c'est tout.

Quand on dit « le temps passe », ça veut dire que le temps passe en marchant dans la rue ?

Ben... oui, comme ça.

Tu l'as déjà vu passer ?

Ben je sais pas.

Ça ressemble à quoi, le temps ?

Ben, ça ressemble, je sais pas à quoi.

Sandra - 6 ans.

Dis-moi, quel âge tu as ?
Six ans.
Avant d'avoir six ans, tu avais quel âge ?
Cinq ans.
Et puis encore avant ?
Quatre ans.
Est-ce que tu as eu deux ans ?
Oui.
Et avant deux ans ?
Un ...an .
Et avant encore ?
Zéro.
Quand on est né, on a quel âge ?
Zéro.
Plus tard, tu auras quel âge ?
Sept ans.
Beaucoup plus tard, tu auras quel âge ?
Huit ans.
Tes parents, ils ont quel âge ?
Mon père, il a vingt-huit, et ma mère je sais pas.
Tu connais quelqu'un qui est plus âgé que ton père et ta mère ?
Mon papy et ma mamie.
Tu sais à peu près quel âge ils ont ?
Non.
Est-ce qu'ils sont vieux ?
Oui .
A quoi on voit qu'ils sont vieux ?
Par la peau, ils ont des... des trucs bleus sur les mains.
Quand on les voit marcher, est-ce qu'on remarque qu'ils sont vieux ?
Oui. Parce que des fois ils ont des cannes, et puis des fois ils marchent, et des fois ils tombent.
Ça arrive qu'ils ne peuvent plus marcher du tout ?
Je sais pas.
Est-ce qu'ils peuvent mourir, tes grands-parents ?
Oui.
Et tes parents ?
Oui.
Et toi ?
Oui.
Et moi aussi ?
Oui.
Et moi aussi ?
Oui.
Et pourquoi est-ce qu'on peut mourir ?
Parce que après, y a des autres gens qui naît.
A cause de quoi, on peut mourir ?
Je sais pas.
Est-ce que tu connais quelqu'un qui est mort ?
Oui.

Qui donc ?
Le papa de ma maman.
Qu'est-ce qu'on a fait avec le papa de ta maman quand il est mort ?
On l'a enterré.
On fait comment ?
On l'enterre avec de la terre, après on met... On met une pierre dessus, et puis après un met un carré. On marque les prénoms.
On va la voir, des fois, la pierre-là ? Ça se trouve où ?
A l'enterrement.
Tu retournes des fois la voir ?
Oui. Des fois, on va leur mettre une fleur, des fleurs.
Ça sert à quoi, de mettre des fleurs ?
Je sais pas.
C'est pour faire joli ?
Oui.
Est-ce que c'est pour se souvenir ?
Oui.
Est-ce qu'il faut se souvenir de ceux qui sont morts ?
Oui.
Pourquoi, à ton avis ?
Parce que c'est quelqu'un qu'on connaît, et puis peut-être que c'est des gens qu'on aime bien.
Qu'est-ce qui fait penser à la mort ?
Je sais pas.
Est-ce que tu sais quelle heure il est ?
Non .
A peu près ?
...
Qui est-ce qui sait l'heure qu'il est ?
Les maîtresses.
A la maison ?
Les papas et les mamans.
Comment ils font, pour savoir ?
Parce que ils ont une montre. Des fois, y a une horloge.
Et toi, si on te donne une montre, tu sais l'heure qu'il est ?
Non.
Pourquoi ?
Parce que je suis trop petite.
Tu es trop petite pour mettre une montre ? Tu es trop petite pour quoi ?
Pour lire l'heure.
Pourquoi c'est important, de savoir l'heure ?
Parce que des fois, si des fois on est en retard à l'école. Ou si on doit aller au boulot, ou chez des copains ou des copines.
Qu'est-ce qui se passe, si on est pas à l'heure ?
On est très en retard.
Tu te rappelles d'une fois où tu étais en retard ? Qu'est-ce qui s'est passé ?
Eh ben je me suis habillée vite.
C'est déjà arrivé, que tu arrives trop tôt ?
Oui
Quand ça ?
Sept fois, que je suis arrivée trop tôt.

Où est-ce que tu es arrivée trop tôt ?
A l'école.
Et qu'est-ce qu'on fait, quand on arrive trop tôt à l'école ?
On va à la garderie.
Est-ce que tu connais quelqu'un qui n'a pas besoin de savoir l'heure ?
Non.
Est-ce qu'on pourrait vivre sans avoir d'heure ?
Non.
Je vais te raconter une histoire. Tu vas l'écouter jusqu'au bout, et après tu me dis ce que tu en penses. Il était une fois un monsieur qui n'avait pas d'horloge, pas de montre. Il ne savait pas quelle heure il était . Il aurait bien voulu manger, mais il disait « je peux pas manger, je ne sais pas s'il est l'heure de manger ». Alors il ne mangeait pas. Et il aurait bien voulu aller dormir, seulement comme il n'avait pas de montre, il ne savait pas quand c'était l'heure d'aller au lit. Alors, il ne dormait pas, et il restait dans sa maison, sans manger et sans dormir.
Ben, y reste sur sa chaise, parce que il sait pas l'heure. Et il sait pas quand c'est le soir et puis quand il mange.
Qu'est-ce qu'il pourrait faire ?
Ben, il reste regarder la télé.
Et il va pas au lit ?
Si.
Pourquoi il va au lit, alors ?
Il va au lit même s'il sait pas l'heure.
Alors quand est-ce qu'il va aller au lit ?
Comme il est fatigué.
Et il mangera jamais ? Qu'est-ce qu'il devrait faire ?
Il devrait cueillir du manger.
Même s'il ne sait pas l'heure ?
... Ben le matin. Et puis après, si c'est l'après-midi, il peut faire son petit goûter.
Comment on sait que c'est l'après-midi, quand on n'a pas d'horloge ?
Ben parce que... Je sais pas.
Qu'est-ce qui peut nous faire savoir que c'est la journée, et l'après-midi ?
Parce que le matin il fait pas très beau, et puis l'après-midi eh ben il fait très beau.
Qu'est-ce qu'on peut regarder pour savoir l'heure qu'il est ?
Un... un petit ... une petite horloge qui est accrochée par son pantalon.
Mais je veux dire, si on n'a pas de montre, pas d'horloge, qu'est-ce qu'on peut regarder pour savoir l'heure qu'il est ?
Regarder dehors.
Regarder quoi dehors ?
S'il fait beau ou pas beau.
Est-ce que tu t'ennuies, des fois ?
Oui.
Alors qu'est-ce qui se passe ?
Parce que des fois, c'est les vacances, et puis moi j'aime mieux l'école que les vacances.
Qu'est-ce que tu fais, alors, quand c'est les vacances ?
Je joue avec ma maman et mon papa, ou des fois on va se promener.
T'as pas de frère, pas de sœur ?
Non.
Tu aimerais bien avoir un frère ou une sœur ?
Oui.

Qui est-ce qui décide ?
Je sais pas.
Est-ce que tu connais quelque chose qui dure longtemps ?
Non.
Réfléchis.
Des animaux.
Comment ça ?
Ils vit longtemps.
Et puis quoi, encore, qui dure longtemps ?
Les madames et les monsieurs, et les enfants.
Est-ce que tu connais quelque chose qui ne dure pas longtemps ?
... Les lumières, des fois ils marchent plus.
Encore un exemple ?
Les voitures.
Pourquoi ?
Parce que y a des voitures qui sont belles, et puis y en a qui sont pas belles.
Celles qui sont pas belles ne durent pas longtemps ?
Des fois, si y font un accident.
Les voitures belles, elles durent longtemps ou pas ?
Je sais pas.
Qu'est-ce que c'est, le temps ?
Quand y fait beau ou pas beau.
Oui, mais le temps des horloges ou des montres, c'est quoi ?
...
Est-ce que tu peux me dire quelque chose d'autre qui parle du temps qui passe ?
Non.
Est-ce que tu es grande ?
Oui.
Comment tu as fait, pour devenir grande ?
Parce que y a des âges, et puis après on grandit, et puis après on vieillit.
Qu'est-ce qui s'est passé d'important depuis que tu es petite ?
Qu'on est dans le ventre de la maman, et puis après on y est plus.
Quoi d'autre ?
Avant qu'on était dans un berceau, et puis maintenant on y est plus.
Est-ce qu'il y a quelque chose de très important qui est arrivé dans ta vie ?
Oui. Maman, eh ben elle allait faire un accident. Parce que y a une voiture qu'a dépassé Christophe, et puis après maman. Et puis y avait un camion en face .
C'est quelque chose d'important ?
...
Quand on dort, est-ce que le temps s'arrête ?
Oui. Parce que c'est la nuit.

Anastasia - 6 ans ½

Quel âge tu as ?

Six ans et demi.

Est-ce que tu as eu trois ans ?

Non.

Est-ce que tu as eu deux ans ?

Non.

Jamais ?

Si.

Alors je répète ma question : est-ce que tu as eu trois ans ?

Oui.

Qu'est-ce qui s'est passé, quand tu avais trois ans ?

Ben, j'avais fêté mon anniversaire...

Tu as des souvenirs de quand tu avais trois ans ?

Non.

Est-ce que tu as un album de photos à la maison ?

Oui.

Y a des photos de quand tu avais trois ans ?

Je crois, mais deux ou trois.

Tu les regardes, des fois ?

Oui, j'ai un classeur que avec moi , dans ce classeur. Ma maman elle est un peu en retard, parce que elle a oublié un peu de photos, elle en est à mes... quatre ans. Elle a pas fait mes cinq ans et mes six ans. Alors elle est un peu en retard.

Si elle arrive pas à faire ton classeur, tu vas de nouveau avoir quatre ans ?

Non.

Avant d'avoir trois ans, tu avais que âge ?

Deux ans.

Et avant ?

Un an.

Et encore avant ?

Quinze mois.

Et encore avant.

Quatorze mois.

Et longtemps avant ?

Zéro mois.

Quel âge on peut avoir, quand on a zéro mois ?

Une semaine, ou deux semaines.

Tu connais des bébés ?

Oui, un tout petit peu. Une petite fille qui a je crois neuf mois, qui s'appelle Pauline.

Tu n'as pas de petite sœur ou de petit frère ?

Non, ni de grand frère ni de grande sœur.

Alors tu t'ennuies, des fois ?

Oui, un petit peu. Quelquefois, je demande à ma maman, elle dit non. Je demande à mon papa, il dit non.

Qu'est-ce qu'il faudrait, alors ?

Une petite sœur ou un petit frère. Mais je sais pas si ma maman va en avoir un. A mon avis non.

Et pourquoi donc ?

Parce que elle va bientôt avoir quarante ans.

Maintenant tu as six ans. Beaucoup plus tard, tu auras que âge ?
Dix ans.
Encore beaucoup plus tard ?
Dix-huit ans.
Est-ce qu'un jour, tu auras le même âge que tes parents ?
Non.
Pourquoi ?
Parce qu'on peut pas avoir le même âge.
Est-ce qu'un jour, tu seras aussi âgée que tes parents maintenant ?
Oui.
Qu'est-ce que tu feras, quand tu seras aussi âgée que tes parents maintenant ?
Ben... je sais pas.
Et puis après, beaucoup plus tard, qu'est-ce que tu vas devenir ?
Ben, une grand-mère.
Qu'est-ce qui se passe, quand on est une grand-mère, comment on est ?
On a souvent les enfants de notre enfant qui viennent.
A quoi on reconnaît quelqu'un qui est grand-père ou grand-mère ?
Ben, je sais pas.
Tu as des grands-pères et des grand-mères, à quoi est-ce qu'on les reconnaît ?
Ben, mon grand-père a les cheveux gris, alors que mon papa ils sont marron-noir... Et que ma grand-mère elle a les cheveux un peu jaunes, puis que ma maman elle les a marron-châtain.
Est-ce que tu connais quelqu'un qui est mort ?
Oui. C'était la grande sœur de mon papa. Je sais plus comment elle s'appelle, simplement.
C'était il y a longtemps ?
Euh... Elle était morte quand elle avait vers dix ans, onze ans, ou vingt ans.
Tu l'as connue, toi ?
Non, jamais.
Pourquoi elle est morte ?
Je... parce que elle avait une grave maladie et elle avait très mal à la tête, je crois.
Il y a des photos ?
Dans la chambre de mon grand-père et de ma grand-mère, y en a une, mais y en a pas beaucoup.
Ils en parlent, ton grand-père et ta grand-mère ?
Non, non, ils en parlent plus, maintenant.
Tu leur demandes pas, des fois ?
Si, que à mes parents .
Pourquoi tu n'en parles pas à tes grands-parents ?
Parce que ça va les faire pleurer.
Est-ce qu'il faut penser aux gens qui sont morts, ou est-ce qu'il faut pas y penser ?
Y penser un petit peu, quelquefois.
Est-ce que toi, tu peux mourir ?
Ben, peut-être que je vais mourir vers mes dix ans, ou très tard sinon.
On peut mourir à cause de quoi ?
Ben, à cause d'une grave maladie,... sinon je sais pas.
Est-ce que tu sais l'heure qu'il est ?
Non.
En ce moment, à peu près, il est quelle heure ?
Ben, deux heures de l'après-midi. (en fait, 15h 20)
Tu sais à quelle heure on va à l'école ?
Le matin ? Le matin c'est à huit heures.

A quelle heure est-ce qu'on sort de l'école, le soir ?
Normalement, c'est à quatre heures vingt.
Est-ce que c'est utile de savoir l'heure qu'il est ?
Oui.
Pourquoi donc ?
Parce que après, quand on devient plus grande et qu'on devient maman, on a beaucoup de choses à faire, par exemple si on a une petite fille et qu'il faut l'emmener à la danse, il faut savoir à l'heure qu'il faut l'amener.
Et les papas, quand est-ce qu'ils ont besoin de savoir l'heure qu'il est ?
Ben ils ont besoin parce quelquefois au travail, ils ont des réunions et puis il faut savoir l'heure sinon ils savent pas quand ils doivent aller à la réunion.
Qu'est-ce qui se passe, si on sait pas l'heure qu'il est ?
Ben on saura pas l'heure quand on sera plus grande.
Je vais te raconter une histoire. Tu l'écoutes jusqu'à la fin, et après tu dis ce que tu en penses.
D'accord.
C'est l'histoire d'un monsieur qui n'avait pas de montre, et pas d'horloge dans sa maison. Par sa fenêtre, il ne voyait rien qui ferait savoir quelle heure il était. Alors il restait dans sa maison, et comme il savait pas quand c'était l'heure de manger, il ne mangeait pas. Et comme il ne savait pas quand c'était l'heure d'aller au lit, il allait pas au lit. Ce monsieur, il restait dans sa maison sans manger et sans dormir. Qu'est-ce que tu penses de ça ?
Ben, qu'après, il va mourir, sans manger et sans dormir. Et avant, il va avoir une très grande maladie, et puis qu'après il va mourir.
Est-ce que tu connais quelqu'un qui n'a pas besoin de savoir l'heure qu'il est ?
Non.
Est-ce que tu imagines un pays où on n'a pas besoin de savoir l'heure qu'il est ?
Non.
Tu penses qu'il en existe, ou pas ?
Non.
Comment est-ce qu'un bébé sait qu'il est l'heure de son biberon ?
Parce quand sa maman prend le biberon, il sait que c'est l'heure de son biberon.
Si le bébé est tout seul dans sa chambre, si sa maman n'est pas là, à côté de lui, comment il sait que c'est l'heure de son biberon ?
Ben... il pleure, il pleure, et a maman elle arrive avec le biberon.
Pourquoi il pleure ?
Parce qu'il appelle sa maman.
Comment il sait que c'est le moment d'appeler sa maman ?
Ben, parce que il a faim.
Quand est-ce qu'on a le temps ?
Ben, quand on a un petit moment, et à l'heure du goûter.
Est-ce que tu connais quelque chose qui dure longtemps ?
Oui, une grave maladie.
Un autre exemple ?
J'en connais pas d'autre.
Est-ce que tu connais quelque chose qui ne dure pas longtemps ?
Non.
C'est quoi, le temps ?
Ben c'est quand par exemple il pleut, ou qu'il fait beau.

Pas le temps de la météo. Je parle du temps qui passe, les horloges. Est-ce que tu sais ce que c'est, ce temps-là ?

Non.

Est-ce que tu as envie de me raconter autre chose du temps qui passe ?

Oui, un petit peu. J'avais une cousine qui avait dix ans, et je l'avais vue quand j'avais un an. Et puis un peu plus tard, elle avait une très grave maladie, elle avait très mal à la tête, et puis elle est morte.

C'est la deuxième personne de ta famille ?

Oui.

Tu m'as parlé de la sœur de ta maman...

De mon papa.

Donc, y a la sœur de ton papa et ta cousine.

Oui. Et y a, dans mes arrière-grand-mères et mes arrière-grands-pères, y en a trois qui sont morts. Une arrière-grand-mère, et mes deux arrière-grands-pères. Alors ça fait qu'il reste plus qu'une arrière-grand-mère. Et j'ai pas connu les trois autres. J'en ai connu qu'une.

Andrea – 8 ans ½

Tu as quel âge ?

Huit ans et demi.

Avant d'avoir huit ans et demi, tu avais quel âge ?

Huit ans.

Et encore avant ?

Sept ans et demi.

Et encore longtemps avant, tu avais quel âge ?

Sept ans.

Ça t'est arrivé d'avoir deux ans ?

Oui.

Un an, aussi ?

Oui.

Et avant un an, tu avais quel âge ?

Zéro mois.

On a quel âge, quand on est né ?

Un jour.

Tu as eu huit ans et demi. Et après, quel âge tu vas avoir ?

Neuf ans.

Et puis ?

Neuf ans et demi.

Et beaucoup plus tard, tu auras quel âge ?

Vingt ans.

Et encore beaucoup plus tard ?

Quatre vingt dix ans.

Quand on a vingt ans, on est quoi ?

On est adulte.

Quand on a quatre vingt dix ans, qu'est-ce qu'on est ?

On est vieux.

Qu'est-ce qui se passe, quand on est vieux ?

On peut plus bouger, on a mal au dos.

Tu connais quelqu'un qui a mal au dos ?

Monsieur le Curé, et il a le cancer du dos.

Le pauvre, il peut plus faire la messe ?

Si, mais y s'assoit , tout le temps .

Et quand on est vieux, encore plus vieux que 90 ans, qu'est-ce qui nous arrive ?

Ben on est mort.

Tu as connu quelqu'un qui est mort ?

Euh... Oui, mon grand-père.

Ça fait longtemps qu'il est mort ?

Un an.

Tu te rappelles de lui ?

Oui.

Et qu'est-ce qui s'est passé, quand il est mort ?

Il a eu un cancer.

Et une fois qu'il a été mort, qu'est-ce qu'on a fait ?

On l'a emmené à l'hôpital.

Mais quand il a été mort ?

On l'a mis sur notre lit.

Et puis après, raconte-moi.
Ben après, j'étais pas là, j'ai été chez ma tata.
Mais tu sais ce qui s'est passé, on te l'a dit ?
Non.
Qu'est-ce qu'on a fait de ton grand-père, après ?
On l'a mis dans une tombe.
Tu y vas, des fois ?
Ben oui.
Qui est-ce qui peut mourir ?
Mon arrière-grand-mère, et mon arrière-grand-père.
Qui encore ?
Je sais pas.
Est-ce que c'est toujours des personnes très vieilles qui meurent ?
Il peut y avoir des bébés, des qui viennent au monde, qui sortent pas bien, ... des enfants qu'ont eu un accident.
Et puis encore ? Un autre exemple.
Il a eu un trou dans la tête.
Ça peut arriver quand, ça ?
Quand on tombe en arrière.
Est-ce que tu sais quelle heure il est ?
Non.
Alors à peu près, dis-moi ?
Trois heures moins le quart. (en fait, 14h 50)
A quelle est-ce qu'on va à l'école ?
A une heure vingt.
A quelle heure est-ce qu'on mange ?
A midi.
Quand il est pas midi, est-ce qu'on peut manger ?
Oui.
Ton papa et ta maman, quand est-ce qu'ils doivent faire attention à l'heure qu'il est ?
Quand il est midi, quand il est l'heure de rentrer, quand il est l'heure de partir.
Partir où ?
Au travail.
Pourquoi il faut faire attention à l'heure ?
Ben sinon, on rate le travail et on se fait disputer par son chef.
Un autre exemple, encore. Pourquoi il faut faire attention à l'heure ?
Pour aller chercher leurs enfants à l'école.
Sinon, qu'est-ce qui se passe ?
Ben... l'enfant il est malheureux, il sait pas ce qui se passe.
A quoi ça sert, de savoir l'heure qu'il est ?
Ben s'il est midi, par exemple, ou s'il est l'heure d'aller à l'école, sinon, si l'heure n'existait pas, on pourrait jamais savoir quelle heure il est.
Ce serait embêtant ?
Ben oui, sinon on saurait jamais quelle heure il est . Pour partir à l'école ou pour venir.
Est-ce qu'on peut penser à des gens qui vivent sans jamais savoir l'heure qu'il est ?
Je sais pas trop. J'ai pas compris la question.
Alors je la pose autrement. Imagine un pays où on utilise jamais l'heure. On sait pas l'heure qu'il est, on regarde jamais une montre, on s'en occupe pas. C'est possible, un pays comme ça ?
Oui.

Comment on vivrait, dans ce pays-là ?
Eh ben, ils disent jamais l'heure, mais ils disent quand il faut y aller.
Quelqu'un dit aux autres qu'il faut y aller ?
Oui.
Est-ce que tu connais quelqu'un qui n'a pas besoin de savoir l'heure qu'il est ?
Non !
Tu connais personne comme ça ?
Moi, moi. J'ai jamais de montre sur moi.
Ça veut dire que t'as pas besoin de savoir l'heure ?
Non, c'est maman qui dit l'heure.
Alors, ta montre c'est ta maman ?
... qui l'a. Parce que la pile elle marche plus, de la montre de maman.
Je veux dire, c'est ta maman qui te sert de montre.
Oui.
Comment est-ce qu'un bébé sait qu'il est l'heure d'aller au lit, ou comment est-ce qu'un bébé sait qu'il est l'heure de son biberon ?
Euh, parce qu'elle prépare son biberon. Le lait.
Un bébé qui est tout seul dans sa chambre, comment est-ce qu'il sait qu'il est l'heure de son biberon ?
Ben, je sais pas trop... Je sais pas.
Comment est-ce qu'un enfant qui est seul dans sa chambre, il peut savoir qu'il est bientôt l'heure qu'il aille au lit ?
Parce qu'il fait nuit.
Comment il pourrait encore le savoir ?
Je sais pas.
Est-ce que tu t'ennuies, des fois ?
Oui, quand y a pas mes copines.
Et qu'est-ce qui se passe, quand on s'ennuie ?
Ben on est malheureux.
Est-ce que le temps passe vite, ou lentement, quand on s'ennuie ?
Lentement.
A quel moment est-ce que le temps passe vite ?
Quand on joue.
Encore un exemple ?
Quand on dort. Le temps passe vite quand on dort. Le matin je suis obligée de me lever à six heures.
Tu connais quelque chose qui dure longtemps ?
Ah oui, pour aller au Portugal . Il faut une nuit, une journée, et re-une nuit.
Qu'est-ce qu'on va faire là-bas ?
On va à la mer, au café... On va se promener. Il fait chaud, et puis voilà.
Est-ce que tu connais quelque chose qui ne dure pas longtemps ?
... Ah oui, quand on voit un lièvre, et il va vite. Vite-vite-vite.
Quand est-ce qu'on voit un lièvre ?
Quand c'est sur la route, sur les chemins.
C'est quoi, le temps ?
Le temps ? ... Je sais pas.
Le temps qui passe, c'est quoi ?
... C'est la journée, elle passe.
Quand on dit « le temps passe », ça veut dire qu'il passe dans la rue ?
Non. Le temps passe par l'heure. Par la journée et la nuit.

Je vais te raconter une petite histoire. Il était une fois un monsieur qui n'avait pas de montre, pas d'horloge. Ses horloges étaient cassées, ou il en avait pas, ou y avait plus de piles. Eh bien, ce monsieur-là, comme il n'avait pas d'horloge, il ne savait pas quand c'était l'heure de manger. Puis il ne savait pas quand c'était l'heure d'aller au lit. Alors il restait tout le temps sans manger et sans aller au lit. Qu'est-ce que tu penses de cette histoire ?

Eh ben, sans manger, on peut mourir. Puis sans dormir, on a les yeux comme ça.

On a des poches sous les yeux ?

Oui.

A quoi ça te fait penser, cette histoire ?

A un monsieur, un monsieur sans montre.

Qu'est-ce qu'il devrait faire, alors ?

Il devrait construire une montre. Ou quand il fait nuit, il peut savoir que c'est là où on peut dormir.

Et pour manger ?

Si y a une église, ça sonne douze fois la cloche.

Et là, il sait qu'il faut manger ?

Oui.

Mais est-ce qu'il ne peut pas manger... quand il a faim ?

Ben des fois, s'il a pas faim, ben il mange pas, et s'il a faim il mange.

Audrey - 8 ans ½

Tu as quel âge ?

Huit ans et demi.

Avant que tu aies huit ans, tu avais quel âge ?

Sept ans.

Et puis avant ?

Six ans.

Cinq, quatre, trois, et avant ?

Deux ans, et un an.

Et avant un an ?

Zéro.

Un bébé qui naît, il a quel âge ?

Ça j'en sais rien.

Maintenant, tu as huit ans, et après ?

Neuf ans et demi, après dix ans, après dix ans et demi, onze ans,...

Longtemps après, tu auras que âge ?

Douze ans, douze ans et demi, treize ans, treize ans et demi,...

Très longtemps après ?

Quatorze ans, Quatorze ans et demi, quinze ans,...

Et ta maman, elle a quel âge ?

Trente trois ans.

Toi aussi, tu auras Trente trois ans ?

Non.

Tu n'auras jamais Trente trois ans ?

Ben, si.

Quand, alors ?

Dans longtemps.

Ta grand-mère, ou ton grand-père, ils ont quel âge ?

Ça j'en sais rien.

Tu seras vieille comme eux ?

Oui.

Dans combien de temps ?

Dans longtemps.

A quoi on voit qu'ils sont vieux ?

Ben les cheveux gris.

Quoi encore ?

... Ben leur âge.

Mais si je les vois dans la rue, à quoi d'autre je peux voir qu'ils sont vieux ?

Je sais pas.

Qu'est-ce qui se passe quand on est très vieux ?

Ben, au bout d'un moment, il peut être malade, ou il peut être mort.

Tu as connu quelqu'un qui est mort ?

Oui. Dans ma famille, c'est une cousine, elle était jeune, et puis elle a eu mal au ventre, à la tête. Elle était très malade, et puis après elle a été morte.

Tu te rappelles d'elle ?

Elle s'appelait Anne-Catherine.

Et qu'est-ce qui s'est passé quand elle est morte ?

Ben j'étais pas là, moi. J'étais chez moi.

Qu'est-ce qu'on a fait avec elle ?

Ben j'ai pas été à son enterrement. Peut-être que ses parents y ont été, même sa sœur...

Et tes parents à toi ?

Non. Même que ma maman, je lui ai demandé. Elle m'a dit que Anne-Catherine est morte, et puis elle a pleuré, ma maman. Je lui ai cherché un verre d'eau, elle a dit non.

Et toi, ça t'a fait pleurer ?

Oui, ça m'a fait triste.

Est-ce que toi, tu peux mourir ?

Oui.

Pour quelle raison ?

Ben quand on est très très malade, par exemple l'appendicite, et puis on peut être aussi décédé.

Est-ce qu'un bébé peut mourir ?

Oui.

Pour quelle raison ?

Ben dans le ventre de sa mère, il peut mourir, ou elle, si c'est une fille ou si c'est un garçon.

Est-ce que tu sais quelle heure il est ?

Non.

A peu près ?

Je dirais vers trois heures et demie.

On regarde la montre ?

Je lis un quatre et puis il est bientôt sur le onze.

Alors ça veut dire quoi ?

Il va être bientôt quatre heures onze. (en fait, 15h 55)

Tu t'es beaucoup trompée, quand tu m'as dit l'heure ?

Oui.

De combien ?

De trois heures et demie.

Tu m'avais dit trois heures et demie, et il est ?

Quatre heures onze.

Ça fait une grosse différence ?

Oui.

Qu'est-ce qui peut se passer si on regarde sa montre et qu'on se trompe ?

Ben on peut se tromper des fois, et puis si la montre elle est pas bien réglée, alors on peut demander à ses parents qu'il ou elle la règle.

A quel moment est-ce qu'on a besoin de savoir l'heure qu'il est ?

Pour savoir quand on va goûter, quand on va aller à l'école, quand on veut aller chez notre grand-père, ou notre grand-mère, quand on veut aller se promener, nager à la piscine, ou aller au cinéma.

Pour tout ça, on a besoin de savoir l'heure qu'il est ?

Oui.

Est-ce qu'il y a des choses qu'on peut faire sans savoir l'heure qu'il est ?

Oui, pour faire du découpage, regarder la télé, jouer à l'ordinateur, écrire une lettre, lire un livre, faire une petite sieste, jouer à la play-station ou à la Nintendo...

Est-ce que tu connais quelque chose qui dure très longtemps ?

Oui, une cassette.

Un autre exemple ?

La play-station ou la Nintendo, quand on veut jouer très longtemps. Ou aller au cinéma, que le film dure longtemps.

Est-ce que tu connais quelque chose qui ne dure pas longtemps ?

Oui, le découpage.

Un autre exemple ?
Quand on va faire une sieste et qu'on se réveille tout de suite.
Autre chose ?
Quand on veut caresser sa chienne et qu'on arrête.
Est-ce qu'on peut vivre sans savoir l'heure qu'il est ?
Non, enfin oui.
Alors quand ?
Ben on peut vivre sans l'heure. Si on a pas de montre et pas de magnétoscope, ben on peut pas savoir l'heure. Ou qu'on a pas d'horloge, comme ça on sait pas l'heure.
Alors qu'est-ce qui arrive ?
On saura pas quand on va goûter, quand on va se coucher, par exemple si je me couche à minuit et que j'ai pas de magnétoscope, ni d'horloge ni de montre, ben je saurai pas l'heure qu'il est.
Est-ce que c'est embêtant ?
Oui.
Pourquoi ?
Ben parce que si on se couche très tard et que demain on a école, alors...
Et pour manger, est-ce que c'est embêtant ?
Non.
Je vais te raconter l'histoire d'un monsieur qui n'a pas de montre, pas d'horloge.
Il peut pas du tout savoir quelle heure il est. Alors il est bien embêté. Il mange pas, parce qu'il sait pas l'heure qu'il est, il va pas au lit - (interrompu)
Il est pauvre. Il doit être pauvre.
Pourquoi ?
Ben parce que. Il peut pas manger s'il a pas l'heure, il peut pas se coucher s'il a pas l'heure. Et puis s'il a envie de voir ses amis et qu'il a pas l'heure...
Alors ce monsieur-là, on va terminer l'histoire, il reste sans manger parce qu'il sait pas l'heure. Il reste sans dormir parce qu'il sait pas quand il est l'heure d'aller au lit. Est-ce qu'on peut vivre comme ça ?
Oui. Il est pauvre. Il a pas assez de sous.
Et toi, ça t'arrive de vivre sans savoir l'heure qu'il est ?
Non. Des fois je regarde l'heure. Des fois je regarde pas l'heure.
Est-ce que tu t'ennuies, des fois ?
Oui.
Quand ça ?
Ben quand y a mon frère qui va au caté et que ma mère joue à l'ordinateur, et que je joue sans mon frère. Ou... quand je suis malade et que mon frère s'approche de moi ou ma mère, eh ben ils sont malades... Et puis autrement, s'il y a pas d'amis qui vient à l'anniversaire, on peut s'ennuyer. Aussi quand on est pauvre et qu'on a pas d'amis, on peut s'ennuyer aussi.
Quand on est pauvre, on a pas d'amis ?
Non, mais si on est pauvre, on a pas d'argent, on peut rien s'acheter. Si les riches, ils apportent beaucoup de sous aux pauvres, ça fait qu'ils peuvent s'acheter une maison, un lit, de la nourriture...
On a besoin de ça pour avoir des amis ?
Non. On peut demander si tu veux être mon ami, ou si on le connaît bien et qu'il veut être nos amis...
Comment est-ce qu'un bébé sait qu'il est l'heure de son biberon ?
Ben quand il voit le biberon et que sa maman lui donne.
Et si ce bébé-là est seul dans sa chambre, qu'il ne voit pas sa maman. Comment il sait que c'est l'heure du biberon ?

Ça j'en sais rien.

C'est quoi, le temps ?

Je sais pas aussi.

Réfléchis encore un peu.

Ben, le temps de manger, par exemple, le temps de se coucher, le temps d'aller se promener ...le temps d'aller à l'école, le temps d'aller au cinéma ou à la piscine.

On dit que le temps passe. Ça veut dire que le temps passe dans la rue ?

Non.

Ça veut dire quoi ?

Ben si on mange longtemps et que notre mère elle dit « Le temps passe », ben ça veut dire que on se dépêche pas. Et si elle veut faire la vaisselle...

Un autre exemple ?

Ben si le temps d'aller au cinéma, on y va, et puis y a plein de voitures et qu'y a plein de feux rouges, ben il est le temps que le feu rouge passe au feu vert, que les voitures roulent, et puis comme ça on aura le temps d'aller au cinéma.

Est-ce que le temps peut s'arrêter ?

Non.

Si les montres s'arrêtent, le temps s'arrête ?

Oui. Ben ça, j'en sais rien.

ANNEXE 3

Textes réglementaires relatifs aux procédures d'aménagement du temps scolaire et des rythmes de vie de l'enfant.

Source : Recueil des Lois et Règlements du Ministère de l'Education Nationale.

13 décembre 1984 Circulaire n°84-481
Aménagement du temps scolaire dans le premier degré. Développement des liaisons de l'école avec les partenaires éducatifs locaux. ***Page 59***

1° avril 1985 Circulaire n°85-126
Aménagement du temps scolaire dans le premier degré. Développement des liaisons de l'école avec les partenaires éducatifs locaux. Conditions d'application par les services départementaux de l'Education Nationale. ***Page 63***

16 avril 1987 Note de service n°87-113
Aménagement du temps d'activité de l'enfant de l'école élémentaire. Développement des liaisons de l'école avec les partenaires éducatifs locaux. (Contrats Bleus) ***Page 66***

2 août 1988 Circulaire n°88-183 et 88-156
Aménagement des rythmes de vie des enfants des écoles maternelles et Elémentaires ; orientations pour l'année scolaire 1988. ***Page 67***

13 avril 1989 Instruction n°89-98
Rythmes de vie des enfants des écoles maternelles et élémentaires ; préparation de la rentrée de 1989. ***Page 71***

18 mai 1990 Circulaire n°90-154
Aménagement des rythmes de vie des enfants des écoles maternelles et élémentaires ; préparation de la rentrée de 1990. ***Page 73***

20 septembre 1991 Circulaire n°91-258
26 septembre 1991 Circulaire n°91-163
Les contrats d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes : l'espace éducatif concerté ; préparation de l'année scolaire 1991-1992. ***Page 77***

31 octobre 1995 Circulaire n°95-243
Contrats d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes. ***Page 81***

9 juillet 1998 Circulaire
Horaires. Aménagement des temps et des activités de l'enfant : mise en place du contrat éducatif local et des rythmes périscolaires. ***Page 85***

22 novembre 2000 Circulaire
Aménagement du temps des élèves. Les contrats éducatifs locaux. ***Page 89***

Circulaire n° 84-481 du 13 décembre 1984

(Education nationale ; Jeunesse et Sports)

Texte adressé aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale et aux services extérieurs de la Jeunesse et des Sports.

Aménagement du temps scolaire dans le premier degré. Développement des liaisons de l'école avec les partenaires éducatifs locaux.

La « consultation réflexion nationale » sur l'école a fait clairement apparaître l'importance que représentent pour le développement harmonieux de l'enfant la prise en compte de la diversité des milieux de vie, la continuité et le caractère global de l'action éducative, du rôle du corps et de l'exercice de la motricité.

C'est pourquoi, en complément des enseignements dispensés à l'école, il convient de favoriser le développement des activités socio-culturelles, notamment physiques et sportives, réalisées dans le temps péri et extra-scolaire.

Diverses opérations d'aménagement du temps scolaire ont été conduites dans ce but dans plusieurs communes, et les résultats obtenus se sont avérés intéressants. Nous souhaitons donc encourager leur extension progressive là où les conditions d'une bonne réalisation sont remplies.

Une nouvelle organisation de la journée n'est pas une fin en soi. Elle a pour objet de prévoir des horaires et des activités tels que la liaison avec le monde socio-culturel et en particulier sportif se fasse de la meilleure manière possible. Elle ne peut avoir pour effet de modifier le temps de service des enseignants ni celui de présence des élèves.

Les aménagements du temps doivent résulter d'un projet précis engageant les enseignants, les parents, les associations, les collectivités locales. Ce projet devra prévoir l'évaluation des procédures et des résultats appréciés du double point de vue de l'école et du mouvement associatif. L'évaluation concernera également les retombées sur les processus de transmission et d'acquisition des connaissances.

L'initiative du projet peut émaner des différents acteurs de la vie locale, scolaire ou non, et tout particulièrement des collectivités territoriales. Elaboré par les équipes éducatives au sein des conseils d'école sous la responsabilité de l'inspecteur départemental de l'Education nationale, il sera soumis pour avis au directeur départemental de la Jeunesse et des Sports. Après avis favorable de ce dernier et consultation du comité technique paritaire, il sera soumis pour approbation à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale.

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (U.S.E.P.), dont l'inspecteur d'académie préside le comité départemental, est en premier lieu concernée, en raison des missions qui lui sont dévolues par son habilitation. Les associations complémentaires de l'enseignement public, habilitées à ce titre, sont naturellement intéressées. Leur rôle de lien entre l'école et le milieu social environnant est un élément déterminant dans la réussite de ces actions.

L'aménagement du temps scolaire doit intéresser tous les élèves, garçons et filles, d'une localité ou, le cas échéant, d'une école. S'agissant du déroulement des opérations, les maîtres conservent la responsabilité des actions qui ont lieu pendant le temps scolaire, ce qui n'exclut pas l'utilisation des services d'intervenants extérieurs. La collaboration au projet éducatif global peut conduire les instituteurs volontaires à poursuivre une action en dehors du temps scolaire des enfants.

Vous trouverez en annexe quelques formules de répartition du temps. Elles sont indiquées à titre d'exemple, les périodes consacrées aux actions concertées pendant et hors du temps scolaire pouvant chaque fois revêtir des formes d'aménagement variables selon les situations existantes.

Annexe

SCHÉMAS D'AMÉNAGEMENT DU TEMPS

Les schémas d'aménagement du temps scolaire et périscolaire présentés ci-après le sont à titre indicatif. Ils ont pour but d'expliciter les liaisons avec l'environnement éducatif local pour mieux répondre aux besoins et possibilités des enfants, notamment en permettant des séquences d'activités éducatives aménagées compte tenu de leurs capacités effectives d'attention et de concentration.

Cela ne doit pas conduire à placer nécessairement l'éducation physique et sportive en fin d'après-midi ni à réduire cet enseignement.

Les formules d'aménagement du temps scolaire et périscolaire sont étroitement dépendantes du nombre et de la qualité des possibilités sportives et socio-culturelles locales. Chaque option proposée dans ce cadre pourra porter sur une ou plusieurs journées par semaine et, en fonction des choix retenus et des circonstances, sur plusieurs mois. Les options proposées devront être variées afin que chaque enfant participe successivement à plusieurs d'entre elles pendant l'année.

DONNÉES COMMUNES AUX DIFFÉRENTS SCHÉMAS

Lieu

Les activités peuvent se dérouler soit dans l'enceinte de l'école, soit à l'extérieur de l'école.

Chaque schéma précise une répartition du temps comprenant :

a) Des actions concertées d'animation dans le temps scolaire, sous la responsabilité du maître, avec la participation éventuelle d'un animateur ;

b) Des actions concertées d'animation dans le temps périscolaire par l'animateur, avec la participation éventuelle du maître.

Les temps affectés aux animations peuvent être regroupés en fonction de la nature des activités (exemple : activités de pleine nature).

Il est souhaitable qu'aussi bien dans le temps scolaire que dans le temps périscolaire il y ait présence conjointe de l'instituteur et de l'animateur.

Situation de l'enfant

Lors du travail en ateliers par groupe optionnels :

a) Dans les activités d'animation pendant le temps scolaire, la présence de l'enfant est évidemment obligatoire ; il a le choix des activités physiques, sportives et socio-culturelles proposées dans le projet éducatif à l'élaboration duquel il a pu participer ;

b) Au-delà du temps d'obligation scolaire, dans les activités d'animation périscolaire, le projet éducatif prévoira toutes mesures pour que la présence de l'enfant soit effective dès lors qu'il en aura exprimé le choix, avec l'accord de ses parents.

Exemple n° 1

Les actions concertées pour des activités physiques, sportives et socio-culturelles se déroulent pendant le temps scolaire de l'enfant et de l'instituteur (cadre hebdomadaire ou annuel) et pendant le temps périscolaire de l'enfant.

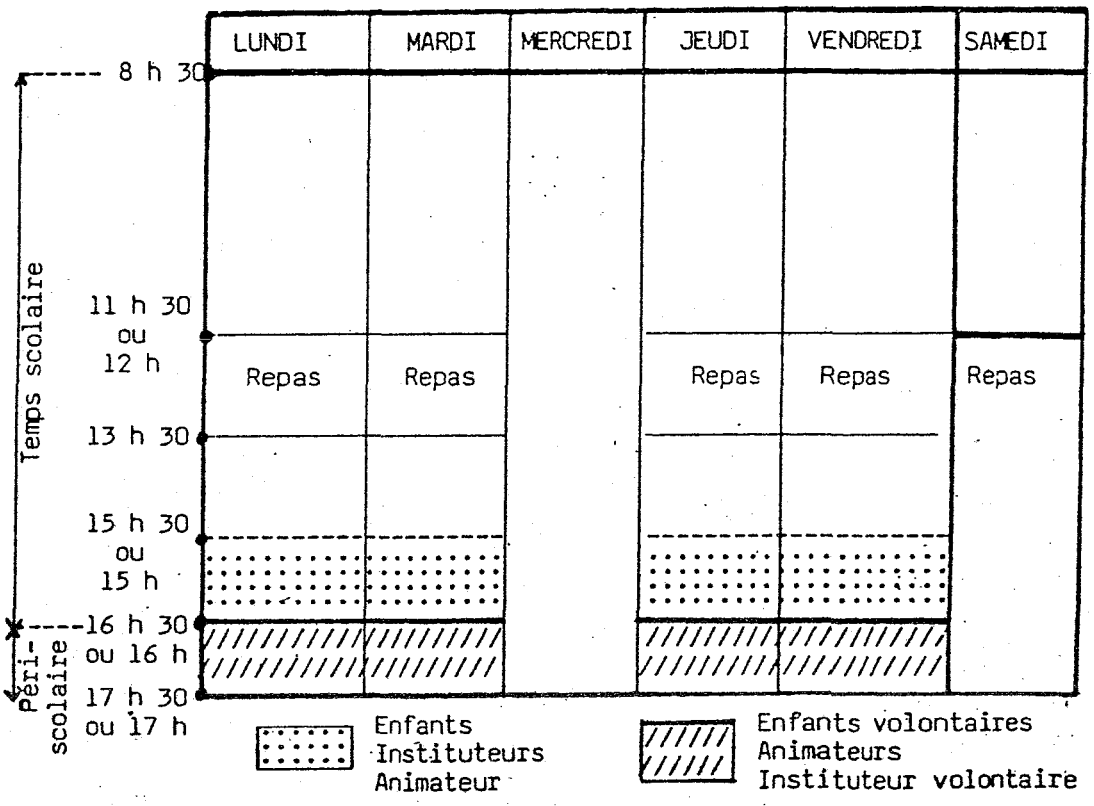

Dans cet exemple, les actions concertées ont lieu :

Pendant le temps scolaire de l'enfant et de l'instituteur, de 15 h à 16 h ou de 15 h 30 à 16 h 30, avec la participation de l'instituteur responsable et de l'animateur ;

Et pendant le temps périscolaire de l'enfant, de 16 h à 17 h ou de 16 h à 17 h 30 ou de 16 h 30 à 17 h 30, avec la participation des enfants volontaires, de l'animateur et, éventuellement, de l'instituteur volontaire.

Exemple n° 2

Comme pour le premier exemple, les actions concertées peuvent se situer pendant le temps scolaire de l'enfant et de l'instituteur (cadre hebdomadaire ou annel) *et* pendant le temps périscolaire de l'enfant.

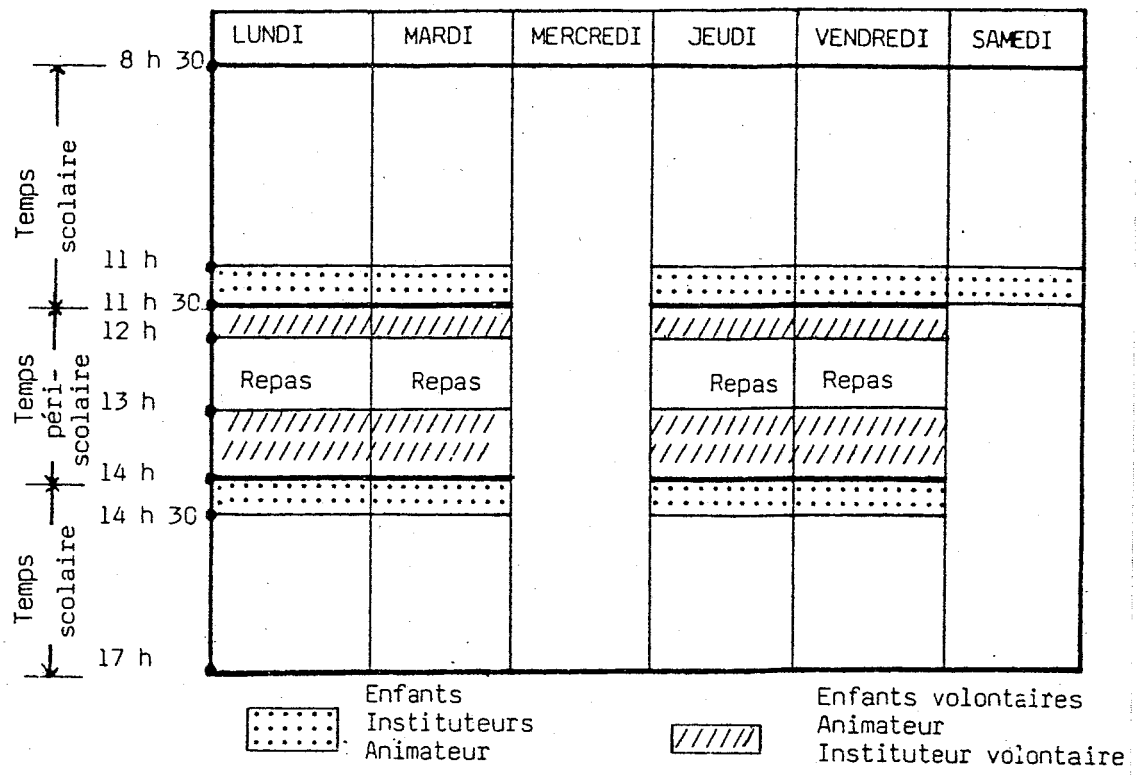

Dans cet exemple, les actions concertées ont lieu :

Pendant le temps scolaire de l'enfant et de l'instituteur, de 11 h à 11 h 30 et de 14 h à 14 h 30, avec la participation de l'instituteur responsable et de l'animateur ;

Et pendant le temps périscolaire de l'enfant, de 11 h 30 à 12 h et de 13 h à 14 h, avec la participation des enfants volontaires, de l'animateur et, éventuellement, de l'instituteur volontaire.

Remarque :

Les exemples 1 et 2 peuvent être aménagés et combinés soit dans la semaine, soit dans l'année.

Circulaire n° 85-126 du 1er avril 1985

(Education nationale)

Texte adressé aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education nationale.

Aménagement du temps scolaire dans le premier degré - Développement des liaisons de l'école avec les partenaires éducatifs locaux - Conditions d'application par les services départementaux de l'Education nationale.

Référence : circulaire n° 84-481 du 13 décembre 1984.

La circulaire n° 84-481 du 13 décembre 1984 sur « l'aménagement du temps scolaire dans le premier degré - développement des liaisons de l'école avec les partenaires éducatifs locaux » traduit la volonté des ministères de l'Education nationale et de la Jeunesse et des Sports de mettre en œuvre, conjointement, des actions éducatives dans le domaine des activités physiques, sportives et socio-culturelles permettant une meilleure liaison entre l'école et son environnement local.

La présente circulaire a pour objet de préciser les procédures à suivre dans la mise en œuvre des projets, les rôles, fonctions et responsabilités des différents partenaires, notamment de ceux qui relèvent de votre autorité.

I. Les objectifs

I.1. Les projets prévus par la circulaire citée en référence ont pour objectif de favoriser la continuité entre l'enseignement dispensé à l'école et les activités pratiquées dans le temps péri et postscolaire. Ces activités ne sauraient se substituer aux enseignements fondamentaux et obligatoires dispensés par l'école ni aux actions spécifiques mises en place sous la responsabilité de celle-ci (notamment l'enseignement de langues et cultures d'origine), mais doivent, au contraire, les accompagner et les prolonger.

I.2. Il convient de rappeler que les activités supports des actions mises en œuvre doivent être suffisamment diversifiées et complémentaires pour éviter toute spécialisation ; un équilibre sera recherché entre les activités physiques, sportives, artistiques, technologiques, etc.

I.3. Il va de soi que les projets prévus doivent s'intégrer, par un souci de légitime cohérence, dans la politique éducative départementale et, notamment pour l'éducation physique et sportive et l'éducation musicale, dans celle définie par les plans d'action départementaux (cf. les notes de service n° 83-509 du 13 décembre 1983 et n° 84-483 du 14 décembre 1984).

I.4. Il est souhaitable enfin que les différentes actions mises en place dans un département soient harmonisées en tenant compte, en particulier, des écoles en milieu rural souvent défavorisées et des zones d'éducation prioritaire.

II. Les projets

La circulaire n° 84-481 du 13 décembre 1984 prévoit que l'initiative des projets peut être diverse. Il est vivement souhaitable de favoriser ces initiatives.

S'agissant de la mise en place, je vous rappelle que c'est l'équipe éducative au sein du conseil d'école qui élabore et conduit le projet sous la responsabilité de l'inspecteur départemental de l'Education nationale. En effet, on ne peut concevoir d'actions réalistes et efficaces sans la participation active de l'ensemble des maîtres de l'école concernée.

Le projet s'adresse à la totalité des élèves des écoles élémentaires d'une commune ou, le cas échéant, d'une école. La gratuité doit être la règle pour ce qui concerne le temps scolaire, et on s'efforcera d'y tendre pour le temps périscolaire.

Bien entendu, le projet ne peut conduire à mettre en œuvre des opérations qui poursuivent d'autres objectifs et n'ont pas, en l'état actuel des choses, leur place dans le premier degré (sections sport-études, par exemple).

II.1. *Contenu du projet*

II.1.1. Les objectifs des activités doivent répondre aux finalités éducatives de l'école ainsi qu'au souci légitime des mouvements locaux de promouvoir des activités physiques, sportives et culturelles. C'est dire que tout en suscitant et en entretenant l'intérêt, les actions proposées doivent permettre à l'instituteur et aux éducateurs de développer chez les enfants l'ensemble des aptitudes, des capacités, des connaissances ainsi que les méthodes de travail que l'école a pour fonction de faire acquérir.

II.1.2. L'évaluation de ces nouvelles actions est une des conditions essentielles de leur réussite. Le projet doit prévoir les modalités de cette évaluation, aussi bien au regard des enseignements scolaires que des activités pratiquées et des retombées sur la vie locale.

II.1.3. Le projet doit fixer explicitement toutes les conditions de sa mise en œuvre : organisation générale des activités, lieux d'accueil utilisés, moyens financiers éventuellement nécessaires, responsabilité générale des actions conduites pendant et en dehors du temps scolaire, assurances des enfants et des animateurs...

II.1.4. Le projet doit prévoir également la composition de l'équipe éducative concernée. Les rôles respectifs des maîtres et des intervenants extérieurs éventuels seront précisés. Pour ce qui concerne le temps scolaire, on s'inspirera utilement des dispositions des notes de service n° 83-509 du 13 décembre 1983 et n° 84-150 du 24 avril 1984. Pour le temps périscolaire, et afin d'éviter toute ambiguïté dans les responsabilités, il conviendra d'apporter la plus grande attention à cette définition des fonctions.

L'exigence de compétence est une nécessité pour tous les intervenants. Dans la mesure où les qualifications ne sont pas encore toutes de niveau universitaire (D. E. U. G., S. T. A. P. S., par exemple), vous pourrez solliciter l'avis de la direction départementale de la Jeunesse et des Sports sur la compétence technique des intervenants, élément essentiel mais non suffisant pour l'agrément qui ne sera accordé qu'à l'issue de la procédure réglementaire.

II.2. *Procédures d'élaboration*

Au sein du conseil d'école, l'équipe des maîtres avec les intervenants potentiels et les partenaires de l'école, sans oublier les élèves, élabore le projet en s'inspirant, le cas échéant, des procédures prévues par la note de service n° 84-150 du 24 avril 1984. L'inspecteur départemental de l'Education nationale de la circonscription, sous la responsabilité duquel se conduit ce travail de conception, assure, en liaison avec la collectivité locale, la cohérence des différents projets des écoles de la commune.

Après accord des partenaires concernés, le projet prévoyant les agréments proposés est transmis à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale. Celui-ci, avant présentation devant le comité technique paritaire, approbation et délivrance des agréments, prend l'avis du directeur départemental de la Jeunesse et des Sports sur les points qui relèvent de sa compétence. Il consulte le comité régional des associations complémentaires de l'enseignement public.

II.3. *Partenaires*

L'ensemble des acteurs de la vie locale peut contribuer à la réalisation du projet. Il y aura cependant lieu, pour un souci légitime de continuité de l'action éducative, de privilégier les initiatives émanant des partenaires constants et habilités à ce titre : union sportive de l'enseignement du premier degré et associations complémentaires de l'enseignement public. Les structures mises en œuvre par les collectivités locales ou dépendant des autres départements ministériels sont également tout indiquées pour contribuer à la réussite de ces actions.

II.4. *La formation*

L'exigence de qualité des actions nécessite la compétence de tous les intervenants. C'est ainsi qu'il y aura lieu de favoriser des actions d'aide à l'élaboration des projets et des actions de formation continue pour répondre à leurs besoins. C'est l'équipe éducative, avec toutes ses composantes, qui sera concernée, même si les besoins de formation sont, pour certains, de nature différente. Dans cette optique, les stages d'école sont à privilégier. Intégrées dans les plans d'action départementaux, prises en compte par le conseil départemental de formation, ces actions seront conduites par les formateurs du ministère de l'Education nationale auxquels pourront être associés, autant que de besoin, des intervenants relevant notamment du ministère de la Jeunesse et des Sports.

III. Coordination et suivi des projets

Cette opération interministérielle est conduite par les ministères de l'Education nationale et de la Jeunesse et des Sports, en liaison avec les collectivités territoriales et le mouvement associatif.

A tous les niveaux de préparation et de mise en œuvre, une coordination constante est nécessaire. Il convient qu'à tout moment vous puissiez être avisés de difficultés et de dérives éventuelles.

Vos proches collaborateurs, notamment les conseillers pédagogiques départementaux, doivent comprendre l'importance que j'attache à la réussite d'actions conduites avec rigueur et efficacité et participer à leur mise en œuvre.

IV. Echéancier

La réalisation de projets dès la rentrée 1985 implique leur élaboration dès le troisième trimestre de l'année scolaire 1984-1985, afin, d'une part, que les aspects retenus en éducation physique et en éducation musicale s'inscrivent dans les orientations des plans d'action départementaux de promotion de l'éducation physique et sportive et de l'éducation musicale, et que, d'autre part, les instances réglementaires de concertation soient consultées avant la fin de la présente année scolaire.

Les projets élaborés par le département seront, pour le 30 juin 1985, portés à la connaissance du ministère de l'Education nationale, direction générale des Enseignements scolaires, service de l'Education physique et sportive, bureau SEPS 3, qui assure le suivi général de cette opération.

Note de service n° 87-113 du 16 avril 1987

(Education nationale : bureau DE 15)

Texte adressé aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education.

Aménagement du temps d'activité de l'enfant de l'école élémentaire. Développement des liaisons de l'école avec les partenaires éducatifs locaux.

La circulaire interministérielle n° 84-481 du 13 décembre 1984 signée conjointement par les ministres de l'Education nationale et de la Jeunesse et des Sports a permis la mise en œuvre d'actions particulières qui ont eu pour but de favoriser la collaboration entre l'école et les partenaires éducatifs (collectivités locales, mouvements associatifs, parents d'élèves, etc.).

Cette collaboration a eu pour objectif principal de prolonger en les amplifiant et en les diversifiant les enseignements fondamentaux de l'école au travers d'activités sportives et socio-éducatives organisées, pour partie sur le temps scolaire, pour partie sur le temps extra-scolaire.

Après deux années de mise en œuvre, et derrière un succès réel mais limité, le constat a été fait que ces actions ne permettaient pas toujours d'augmentation significativement le temps de pratique, par les enfants, d'activités sportives et culturelles, car, dans certains cas, elles se sont substituées aux enseignements obligatoires de l'école.

C'est pourquoi il convient de dépasser le stade expérimental engagé ces dernières années. Tout en prolongeant les actions d'aménagement du temps scolaire les plus pertinentes, il faut engager une nouvelle étape dans la collaboration avec les collectivités locales, le mouvement associatif culturel et sportif, les autres partenaires ministériels. Les « contrats bleus » proposés, à compter de la rentrée scolaire 1987-1988, par le secrétaire d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, se situent dans ce cadre et permettent de proposer à tous les élèves des écoles élémentaires, publiques ou privées, en dehors du temps scolaire, des activités sportives et culturelles complémentaires à celles de l'école. Tout en augmentant de façon significative (de quatre à huit heures hebdomadaires) les quantités de pratique offertes à l'enfant, elles peuvent se situer très heureusement dans le prolongement des enseignements de l'école.

Dans ce cadre, et à compter de la prochaine rentrée scolaire, il n'y a donc plus lieu d'inciter à la mise en place de nouveaux projets organisés en application de la circulaire n° 84-481 du 13 décembre 1984. Seules seront reconduites les opérations qui ont donné entière satisfaction, dont le maintien est vivement souhaité localement, et qui se tiennent dans la limite des crédits disponibles. J'attire d'ailleurs votre attention sur le fait que le financement de ces activités sera réorienté en grande partie dès la rentrée de septembre 1987 vers les « contrats bleus ».

Pour ce faire, j'invite les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education à prendre l'attache des directeurs départementaux de la Jeunesse et des Sports, des élus locaux et des responsables d'associations, afin d'étudier avec eux les conditions les plus favorables à la mise en place d'actions éducatives complémentaires à celles de l'école.

Dans cette perspective, les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education, doivent pouvoir prendre en compte les réalités locales, les ressources existantes, les collaborations déjà engagées, sans oublier les exigences fondamentales du système éducatif. C'est pourquoi la liberté la plus large vous est laissée dans la définition des actions que vous allez engager. Bien entendu, ces nouvelles actions établies dans le cadre des « contrats bleus » ne doivent pas être considérées comme des palliatifs à des enseignements obligatoires non assurés.

Je ne verrais que des avantages à l'intégration des nouvelles actions auxquelles je vous demande de participer à une politique départementale d'ensemble, cohérente et orientée vers des objectifs éducatifs précis, recouvrant le domaine des activités sportives, artistiques et culturelles.

Circulaire n° 88-183 et n° 88-156 du 2 août 1988

(Education nationale, Jeunesse et Sports : Jeunesse et Sports)

Texte adressé aux préfets de région et de département (D.R.I.S. et D.D.J.S.), aux recteurs, aux inspecteurs d'académie directeurs des services départementaux de l'Education.

Aménagement des rythmes de vie des enfants des écoles maternelles et élémentaires ; orientations pour l'année scolaire 1988.

Références : loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 ; circulaire n° 84-481 du 13 décembre 1984 ; circulaire n° 87-107 du 11 février 1987 ; circulaire n° 87-194 du 3 juillet 1987 et instruction n° 88-60 du 7 mars 1988.

L'aide au développement harmonieux de l'enfant que permet la pratique des activités sportives, artistiques et culturelles est une préoccupation constante de l'Education nationale comme de la Jeunesse et des Sports.

S'agissant de l'enseignement obligatoire de l'éducation physique et sportive, longtemps sous-estimé, il convient de poursuivre les efforts grâce auxquels des progrès significatifs ont été réalisés depuis vingt ans. A cet égard, la circulaire n° 87-194 du 3 juillet 1987 a fixé le cadre de travail approprié pour le développement quantitatif et qualitatif de cet enseignement.

Par ailleurs la pratique volontaire des activités sportives, artistiques et culturelles a connu un nouvel essort avec la mise en place, à la rentrée de 1985, des projets « d'aménagement du temps scolaire » (circulaire « Calmat-Chevènement » du 13 décembre 1984) puis, à partir de celle de 1987, des projets « d'aménagement des rythmes extra-scolaires » dits « contrats bleus » (circulaire du 11 février 1987).

Les résultats obtenus constituent un acquis sur lequel il importe de réfléchir et de s'appuyer pour aller de l'avant.

En effet, un réel aménagement des rythmes de vie de l'enfant ne saurait se concevoir sans l'existence d'un projet impliquant l'engagement de l'équipe pédagogique ; seul un tel projet peut donner son sens à une collaboration avec les partenaires locaux, qu'il s'agisse des interventions, dans le temps scolaire, de personnes qualifiées participant à la mission d'enseignement, ou de la mise en œuvre d'actions nouvelles destinées, au premier chef, à développer la pratique volontaire par les enfants d'activités sportives, artistiques et culturelles, confortant, complétant et diversifiant les activités d'enseignement proprement dites.

L'enjeu est d'importance :

D'une part, les activités éducatives qui prolongent et diversifient les enseignements scolaires, contribuent à l'amélioration des rythmes de vie de l'enfant et constituent l'une des conditions essentielles de son développement équilibré et de la réussite de sa formation ;

D'autre part, la possibilité qui lui est offerte de pratiquer très tôt de telles activités concourt à l'élévation générale du niveau de développement physique, sportif et culturel de la population, grâce à la qualité des habitudes qu'elles suscitent.

Dans cette perspective, un nouvel élan sera donné aux actions auxquelles les circulaires des 13 décembre 1984 et 11 février 1987 ont donné naissance, conformément aux orientations suivantes :

Dans un premier temps, on s'en tiendra à l'aménagement du temps quotidien et de l'espace de vie des enfants des écoles maternelles et élémentaires. Toutefois, cette priorité ne devra pas faire obstacle à la poursuite des expériences déjà tentées dans certains établissements du second degré, ni à un travail méthodique de réflexion portant sur les conditions d'une extension progressive à l'enseignement secondaire ;

La diversité des formules mises en œuvre, sous réserve qu'elles s'inscrivent dans un cadre juridique, réglementaire et pédagogique défini, constitue une garantie d'efficacité dans un domaine complexe qui se prête mal à un traitement uniforme ;

Les activités proposées dans les domaines sportif, artistique, scientifique, technologique et culturel doivent être fortement articulées avec l'école, quels que soient les plages de temps et les lieux dans lesquels elles se déroulent. Cette articulation tiendra compte des particularités locales. Il reste entendu qu'elles ne peuvent se substituer aux activités prévues dans le cadre des enseignements obligatoires ;

Le principe sera réaffirmé du libre choix par l'enfant d'un éventail d'activités suffisamment diversifiées pour éviter une spécialisation précoce et des pratiques stéréotypées, sans pour autant conduire à une dispersion préjudiciable ;

L'engagement concerté de tous les partenaires locaux — équipes de maîtres, parents, institution communale, monde associatif — est la condition nécessaire du succès de tels projets. Cette coopération sera renforcée pour permettre à l'école de mieux s'ouvrir sur la cité et pour inciter les enfants à inscrire leurs activités dans un espace éducatif plus vaste, à partir et autour de l'école.

Il y a le plus grand intérêt à ce que ces initiatives visant à aménager le rythme de vie des enfants des écoles maternelles et élémentaires et à leur offrir des possibilités diversifiées d'activités s'inscrivent, à chaque fois que les conditions locales le permettent, dans un projet global d'aménagement du temps de vie.

Cette préoccupation pourra se traduire, selon des modalités à l'étude, par la mise au point de « contrats de ville » regroupant, en plus des projets d'adaptation du temps scolaire et de l'offre d'activités sportives et culturelles, des initiatives d'accompagnement portant, par exemple, sur les transports, la sécurité des enfants, leur accès aux équipements, l'aménagement de leurs loisirs dans le cadre de la semaine et de l'année, la mise à leur disposition d'espaces et de matériels adaptés. Cette formule doit être suffisamment souple pour permettre à toute commune ou à tout groupement de communes d'organiser son propre dispositif.

Enfin, l'importance de l'objectif et la nécessaire diversité des formules visant à l'atteindre impliquent qu'en liaison très étroite avec tous les partenaires concernés, une attention particulière soit portée à l'évaluation des actions, à l'amélioration de leur qualité pédagogique, à la rigueur administrative et financière de leur gestion et, partant, au recrutement et à la formation des intervenants.

Compte tenu de l'ampleur de l'œuvre à accomplir et de ses implications complexes et multiples, la prochaine année scolaire sera *une année de transition* consacrée, pour l'essentiel, aux nécessaires adaptations et à des *réflexions et recherches* visant à préparer la rentrée de 1989.

Sur la base des orientations qui viennent d'être exposées, il convient de préciser selon quels principes et selon quelles modalités les adaptations, les réflexions et recherches doivent être, dès maintenant, conduites.

I. Les principes

Les principes sur lesquels s'appuieront les actions découlent de ce qui vient d'être énoncé :

Implication volontaire de tous les partenaires concernés ; le conseil d'école devra être consulté ;

Décentralisation et large déconcentration de l'initiative administrative, c'est-à-dire prise en compte de l'ensemble des données locales sur la base de conventions avec la ou les collectivités territoriales concernées ;

Recherche d'une liaison organique avec le projet d'école afin que les actions entreprises s'inscrivent dans le cadre global des rythmes de vie de l'enfant ;

Mise en place, par le secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports et de l'ensemble de ses services extérieurs, des différents réseaux d'information et de communication nécessaires au développement de l'opération, en liaison étroite avec les structures de l'Education nationale.

II. Les diverses modalités de mise en oeuvre

Il vous appartiendra d'apprécier avec tous les responsables locaux les meilleures conditions dans lesquelles peuvent se poursuivre les opérations déjà engagées où pourront être agréés des projets nouveaux dont vous avez déjà été saisis.

A cet égard, il paraît possible d'envisager un réaménagement de certains des projets élaborés en fonction de textes antérieurs à la présente circulaire, de telle sorte qu'ils s'inspirent plus étroitement des orientations et des principes exposés ci-dessus.

Plusieurs cas peuvent être envisagés :

II.1. Les projets d'« aménagement du temps scolaire » résultant de l'application de la circulaire n° 84-481 du 13 décembre 1984.

Ils pourront être poursuivis en 1988-1989, dans la mesure où ils ont été mis en œuvre dans de bonnes conditions les années précédentes et où l'ensemble des partenaires locaux souhaitent leur reconduction.

II.2. Les conventions dites « contrats bleus » réglementées par l'instruction n° 88-60 du 7 mars 1988 et résultant de l'application de la circulation n° 87-14 du 11 février 1987.

a) Ces conventions pourront faire l'objet de réaménagements, en s'appuyant sur le consensus, la dynamique et les possibilités offerts par le milieu local. Les adaptations devront tendre à une réelle prise en compe des rythmes de vie de l'enfant, à une meilleure articulation avec le projet d'école et pourront comporter des activités prenant place dans le temps scolaire. C'est vers ce type de formule qu'il convient de s'orienter prioritairement.

Pour que le temps nécessaire à ces adaptations ne fasse pas obstacle à l'agrément de l'opération, un délai supplémentaire pourra être accordé afin qu'il soit procédé à l'étude de cette opération dans le cadre de vos compétences respectives.

b) Lorsque les conditions locales ne permettent pas de tels réaménagements pour l'année scolaire 1988-1989, les conventions dénommées « contrats bleus » pourront être reconduites.

Toutefois, cette disposition ne concernera que les « contrats bleus » qui avaient été mis en œuvre en 1987-1988 et dont le renouvellement est demandé par les communes. Elle ne sera pas appliquée en 1989-1990.

II.3. Actions nouvelles.

a) « Contrats de ville ».

Dans certains cas, lorsque les conditions seront particulièrement favorables, des projets s'inscrivant dans un cadre plus large pourront être préparés avec les communes qui seraient prêtes, dès 1988-1989, non seulement à mettre en œuvre des actions tendant à améliorer le rythme de vie quotidien des enfants et à assurer leur accueil pendant les petits congés en continuité avec ce rythme quotidien, mais encore à prévoir, au-delà, un ensemble de mesures concourant à faciliter ces actions dans des domaines tels que : transports, sécurité des enfants, aménagement du temps de travail des parents, qualité de vie de la cité.

b) Projets spécifiques.

Déjà, dans un certain nombre d'écoles, des expériences ont été engagées tendant à une amélioration en profondeur des rythmes quotidiens et hebdomadaires des enfants.

Sans attendre les résultats de leur évaluation, il est souhaitable que de nouvelles écoles volontaires élaborent des projets proposant des formules nouvelles d'organisation et de gestion du temps et de l'espace scolaires. Ces projets devront être étudiés avec toute l'attention nécessaire, notamment en ce qui concerne les dérogations aux dispositions réglementaires que leur mise en œuvre pourrait appeler.

L'évaluation de ces projets permettra de proposer des références méthodologiques pour des actions ultérieures.

III. Suivi, bilan et évaluation des actions

III.1. Le suivi, le bilan et l'évaluation de ces actions seront assurés par les instances ci-après.

a) Au niveau de l'école : les équipes éducatives elles-mêmes participant à la mise en œuvre du projet éducatif d'école élaboré en commun.

b) Au niveau communal ou intercommunal : un groupe composé, autour de l'inspecteur départemental de l'Education nationale et d'un inspecteur de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, d'élus locaux, d'enseignants, de parents d'élèves et de responsables associatifs.

c) Au niveau départemental : un autre groupe constitué sous l'égide du conseil départemental de l'Education nationale et comprenant autour de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education et du directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, des représentants du Conseil général et de l'Association des maires, notamment pour ce qui concerne les transports scolaires, des représentants du personnel, des parents d'élèves, des représentants du mouvement sportif départemental et des associations socio-culturelles départementales.

d) Au niveau académique : un groupe de travail placé auprès du recteur et animé par le directeur régional de la Jeunesse et des Sports, associant des représentants du Conseil régional, du comité économique et social, du comité régional olympique et sportif, du personnel, des mouvements socio-culturels régionaux, des parents d'élèves et du monde socio-économique.

Les différentes instances de ce dispositif fixeront elles-mêmes leurs méthodes de travail en fonction des caractéristiques propres de leur champ de compétence et des objectifs prioritaires retenus. Il appartiendra aux recteurs, aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education, aux directeurs régionaux de la Jeunesse et des Sports, aux directeurs départementaux de la Jeunesse et des Sports d'assurer dans les meilleures conditions la circulation de l'information entre les quatre niveaux de ce dispositif aux rôles complémentaires.

III.2. La tâche incombant à ces différentes instances est, en effet, de dégager à partir d'une analyse quantitative et qualitative des résultats obtenus, notamment du point de vue pédagogique, social et médical, sans oublier celui de la gestion, les enseignements utiles à l'élaboration de plans pluriannuels de développement. Pour mener à bien ce travail, il pourra être fait appel à toutes les compétences utiles, en particulier celles des services de santé et d'assistance sociale scolaires.

En outre, les projets d'aménagement du temps les plus avancés feront l'objet d'une large diffusion auprès des élus, des administrations et du public.

III.3. Les recteurs d'académie et les directeurs régionaux de la Jeunesse et des Sports élaboreront conjointement le rapport de synthèse détaillé présentant le bilan de la mise en place des actions engagées pour l'année scolaire 1988-1989. Ces rapports, qui devront parvenir aux deux administrations centrales pour le 1er mars 1989, fourniront les éléments indispensables à l'élaboration des directives nationales pour l'année scolaire à venir.

III.4. Par ailleurs et dans la perspective du moyen et du long terme, les observations, études et bilans scientifiques déjà entrepris seront poursuivis.

IV. Formation

L'importance de l'objectif et la diversité des formules visant à l'atteindre impliquent qu'une attention particulière soit portée à la qualité des activités et, par conséquent, à la compétence des intervenants.

Indépendamment de la formation à la didactique de l'éducation physique et sportive et des enseignements artistiques, qui constitue une des composantes permanentes de la formation initiale et continue des instituteurs, il conviendra de renforcer la compétence de ces derniers dans le domaine de l'animation des activités sportives et culturelles et leur capacité à participer à la mise en œuvre de projets d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant. A cet effet, des actions de formation associant, le cas échéant, maîtres et intervenants pourront être organisées dans le cadre des plans départementaux de formation continue.

Les actions de formation des animateurs, dans les domaines sportif, artistique, scientifique et culturel, seront poursuivies et développées.

Instruction n° 89-98 du 13 avril 1989

(Education nationale, Jeunesse et Sports ; Culture, Communication, Grands travaux et Bicentenaire ; Jeunesse et Sports)

Texte adressé aux préfets de régions et de département (D.R., D.D.J.S. et D.R.A.C.), aux recteurs, aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation, aux inspecteurs départementaux de l'Education nationale et aux directeurs d'école.

Rythmes de vie des enfants des écoles maternelles et élémentaires ; préparation de la rentrée de 1989.

Références : circulaires nos 88-183 et 88-156 du 2 août 1988 ; 237 et 238 du 25 août 1988 ; 88-218 du 25 octobre 1988 et 88-339 du 15 décembre 1988.

L'accueil réservé aux circulaires du 2 août et du 25 octobre 1988, la multiplication des initiatives de qualité dans les écoles publiques et privées sous contrat, le renforcement de la coopération entre l'institution scolaire et ses partenaires, l'importance croissante de l'effort consenti par les collectivités territoriales sont autant d'éléments qui laissent augurer un bilan positif de cette année de transition et qui sont pris en considération dans l'élaboration de la loi d'orientation sur l'éducation.

Dans l'immédiat, pour la préparation de la prochaine année scolaire, votre action respectera les impératifs que la présente circulaire a pour objet de rappeler ou de préciser.

I. — L'objectif essentiel des « *contrats d'aménagement du temps de l'enfant* » — appellation regroupant désormais les différents types de contrats antérieurs — est la prise en compte effective des rythmes de vie des enfants. En conséquence :

L'articulation avec le projet d'école — établi conformément aux principes énoncés dans la circulaire n° 88-339 du 15 décembre 1988 — se traduira par l'élaboration concertée d'un projet global, définissant des objectifs précis ainsi que des modalités d'organisation, de fonctionnement et d'évaluation garantissant une mise en œuvre cohérente ;

Ce projet global, œuvre commune de tous les partenaires concernés, proposera, avec la nécessaire approbation du conseil d'école, non seulement un programme diversifié et équilibré d'activités éducatives prolongeant les enseignements obligatoires sans se substituer à eux, mais un aménagement du temps quotidien, prenant en compte, autant qu'il est possible, les données scientifiques relatives aux rythmes biologiques et aux rythmes d'apprentissage et s'étendant, dans la semaine au plus grand nombre possible de journées de classe, dans l'année scolaire au plus grand nombre possible de semaines ;

La collectivité territoriale, les organismes et groupements à caractère associatif, sportif et culturel — particulièrement ceux qui sont par vocation les plus proches de l'école — devront être fortement impliqués dans l'élaboration et la réalisation du projet, auquel le délégué départemental de l'Education nationale pourra utilement apporter son concours.

Seules les opérations respectant ces principes pourront recevoir les agréments nécessaires et bénéficier de l'aide financière de l'Etat.

II. — « *Le contrat de ville* » est un label qui témoigne de la qualité reconnue à un projet global d'aménagement du cadre de vie des enfants élaboré par la collectivité locale. L'attribution d'un tel label exige en conséquence deux conditions :

D'une part, l'existence d'une opération d'aménagement du temps de l'enfant, conforme aux principes et aux procédures qui viennent d'être rappelés, ce qui suppose, lorsque plusieurs écoles sont concernées, l'élaboration d'un projet global articulé avec les différents projets d'école préalablement harmonisés et assurant, le cas échéant, une continuité souhaitable avec le collège ;

D'autre part, la mise en place d'un ensemble varié de dispositifs visant, notamment, à rechercher les solutions les meilleures aux problèmes de transport, à améliorer la sécurité des enfants, à leur faciliter l'accès des équipements sportifs et culturels,

à diversifier les conditions d'accueil en dehors du temps scolaire, en fonction des contraintes d'emploi du temps des familles, dans la journée, dans la semaine, pendant les congés, etc.

Il est rappelé qu'un « contrat de ville » peut être passé avec toute commune — quelle que soit son importance — ou avec tout groupement de communes, et qu'un « contrat de département » peut également être envisagé, lorsque ce dernier, notamment en milieu rural, soutient activement les actions entreprises par les communes.

La nature même du « contrat de ville » suppose que d'autres administrations et d'autres organismes, chacun dans le cadre de ses compétences, contribuent à sa mise en œuvre, aux côtés de la collectivité locale concernée. Ainsi, le ministère chargé de la Culture, conformément au protocole du 23 février 1989, pourra désormais participer au financement de contrats de ville prévoyant des activités d'initiation aux langages et aux pratiques artistiques et culturels, visant au rapprochement effectif des enfants et des créateurs et favorisant le partenariat dans le cadre scolaire et périscolaire avec les établissements et organismes relevant de sa tutelle et agréés par lui.

Il conviendra donc que soient recherchés, au plan local, les concours, notamment financiers, des partenaires qui accepteront de s'associer aux services et collectivités déjà impliqués.

Les directions départementales de la jeunesse et des sports pourront apporter une aide financière à la réalisation des projets, grâce à un redéploiement de certains de leurs moyens propres, autres que ceux affectés aux « contrats d'aménagement du temps de l'enfant ». Elles pourront également attribuer une subvention spécifique, d'un montant nécessairement modeste, pour une action de promotion en faveur d'un contrat de ville.

III. — *L'effort pour améliorer la qualité des opérations sera intensifié, en particulier par le développement de la formation :*

Les stages nationaux de formation de formateurs seront reconduits ;

Les plans de formation des instituteurs prendront en compte les besoins spécifiques constatés en ce domaine ;

Le travail de réflexion visant à adapter et à moduler les formations qualifiantes relevant du secrétariat d'Etat chargé de la Jeunesse et des Sports sera poursuivi ;

La coopération sera renforcée, pour associer localement dans des actions de formation communes des formateurs et des intervenants issus des différentes structures associatives, territoriales ou administratives.

Circulaire n° 90-154 du 18 mai 1990

(Education nationale, Jeunesse et Sports ; Culture, Communication, Grands travaux et Bicentenaire ; Jeunesse et Sports)

Texte adressé aux préfets de région, directions régionales des Affaires culturelles, directions régionales de la Jeunesse et des Sports, aux recteurs, aux préfets de département, directions départementales de la Jeunesse et des Sports, aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education, aux inspecteurs départementaux de l'Education nationale et aux directeurs d'école.

Aménagement des rythmes de vie des enfants des écoles maternelles et élémentaires ; préparation de la rentrée de 1990.

NOR : *MENK9050213C*

Références : loi d'orientation sur l'éducation n° 89-486 du 10 juillet 1989. Circulaire n° 88-183 MEN et n° 88-156 JS du 2 août 1988. Instruction n° 89-98 JS du 13 avril 1989. Circulaire MEN n° 90-039 du 15 février 1990.

Les « Contrats d'Aménagement du Temps de l'Enfant » et les « Contrats de Ville » mis en place en application de la circulaire du 2 août 1988 ont reçu un accueil très favorable de la part des enfants qui en sont bénéficiaires et des différents partenaires de l'opération : parents d'élèves, enseignants, coéducateurs, élus locaux, associations...

Le succès grandissant de cette opération et l'évolution des résultats enregistrés depuis l'application de la circulaire « Aménagement du temps scolaire dans le premier degré. Développement des liaisons de l'école avec les partenaires éducatifs locaux » du 13 décembre 1984, reposent notamment sur l'implication croissante des différents partenaires qui unissent leurs efforts pour favoriser, à travers une meilleure prise en compte des rythmes de vie et une offre d'activités diversifiées, le développement harmonieux de la personnalité de l'enfant, sa participation à la vie de la cité et sa réussite scolaire.

Un réel aménagement des rythmes de vie de l'enfant ne saurait se concevoir sans l'existence d'un projet d'école impliquant l'engagement de l'équipe pédagogique. Aux termes de la circulaire ministérielle du 2 août 1988, « seul un tel projet peut donner son sens à une collaboration avec les partenaires locaux, qu'il s'agisse des interventions, dans le temps scolaire, de personnes qualifiées participant à la mission d'enseignement, ou de la mise en œuvre d'actions nouvelles destinées, au premier chef, à développer la pratique volontaire, par les enfants, d'activités sportives, artistiques et culturelles, confortant, complétant et diversifiant les activités d'enseignement proprement dites ».

Il importe que cette politique contractuelle, visant à un large partenariat, conforme à l'esprit de la loi d'orientation sur l'éducation, se poursuive et s'intensifie.

La présente circulaire a pour objet de préciser les procédures à mettre en œuvre et d'indiquer les objectifs qualitatifs prioritaires qui seront à développer dès la rentrée 1990.

I. Les contrats d'aménagement du temps de l'enfant (C.A.T.E.)

Les responsables de l'instruction et du suivi des opérations (inspecteurs départementaux de l'Education nationale, inspecteurs de la Jeunesse et des Sports, directeurs départementaux de la Jeunesse et des Sports, inspecteurs d'académie) ainsi que les partenaires qui leur sont associés veilleront à ce que les activités des C.A.T.E. qui se développent pendant le temps scolaire soient conformes au projet d'école et approuvées par l'inspecteur départemental de l'Education nationale. En ce qui concerne les activités hors temps scolaire, le C.A.T.E. devra être articulé avec le projet d'école pour une bonne réalisation des objectifs poursuivis par ce dernier.

Un projet éducatif local cohérent devra donc être élaboré en concertation avec les inspecteurs départementaux de l'Education nationale et les inspecteurs de la Jeunesse et des Sports.

Ce projet, tout en prenant en compte, autant qu'il sera possible, les données scientifiques relatives aux rythmes biologiques et aux rythmes d'apprentissage des enfants, proposera, avec l'accord des conseils d'école, un programme diversifié et équilibré d'activités éducatives constituant, pour chaque enfant, un ensemble d'options harmonisées avec le cycle d'apprentissage dans lequel il se situe.

Il conviendra de généraliser les groupes de travail mixtes, inspections académiques, directions départementales de la Jeunesse et des Sports, qui se sont déjà fréquemment mis en place pour définir explicitement les critères d'instruction des dossiers, motiver les décisions et assurer un suivi efficace des contrats.

Les dossiers établis veilleront à faire apparaître avec précision :

Les priorités éducatives communes aux instituteurs et coéducateurs ;

Les modalités du partenariat instauré pour le contrat entre les instituteurs, les coéducateurs, les collectivités locales... ;

Les objectifs du contrat, ainsi que les modalités d'évaluation prévues au regard de ces objectifs ;

Les aménagements du temps quotidien prévus, tant à l'école qu'en dehors de celle-ci, sur la base des données scientifiques relatives aux rythmes biologiques et dans le cadre des orientations qui figurent dans le rapport annexé à la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989.

Dans ces conditions, les diverses activités seront situées, en fonction de leur nature, dans les plages horaires les mieux adaptées aux disponibilités et aux capacités des enfants.

A chaque fois que les conditions locales le permettront, l'insertion des C.A.T.E. dans le dispositif des « Contrats de Ville » désormais dénommés « *Contrats Ville - Enfant* » sera recherchée.

Dans tous les cas, il s'agira en effet de promouvoir progressivement au sein des collectivités locales une politique globale du temps, de l'espace et de la qualité de vie de l'enfant dans la cité.

II. Les Contrats Ville - Enfant

Le « Contrat Ville - Enfant » est un label répondant aux conditions précisées notamment dans la circulaire du 2 août 1988, dans les instructions n^{os} 88-218 JS du 25 octobre 1988 et 89-98 du 13 avril 1989.

C'est cette formule qu'il conviendra de développer prioritairement au cours de l'année 1990-1991.

En effet, construits sur la base d'un C.A.T.E., les Contrats Ville - Enfant instaurent un partenariat très large, notamment dans le cadre des programmes interministériels, et concourent ainsi :

A une prise en compte encore plus effective de l'aménagement du cadre de vie des enfants et des jeunes ;

A une meilleure prise en considération par le corps social des besoins de l'enfant et de sa place dans la société ;

A un renforcement de la qualité du tissu social conduisant notamment à l'amélioration des conditions d'intégration des jeunes.

Dans ces contrats, une attention particulière sera apportée aux mesures susceptibles d'être proposées pour :

Favoriser l'accès des enfants aux équipements de la cité ;

Améliorer et développer des dispositifs diversifiés d'accueil des enfants tout au long de l'année scolaire et pendant les périodes de congés ;

Garantir à chaque enfant l'accès à la culture et la possibilité de développer des pratiques artistiques et culturelles ;

Créer des espaces de jeux ;

Favoriser l'émergence de formules éducatives nouvelles, interdisciplinaires ;

Apporter, en particulier dans les zones d'habitat dispersé, un ensemble de moyens collectifs ;

Contribuer aux actions de prévention.

Les services extérieurs Jeunesse et Sports (D.D.J.S. et D.R.J.S.) s'efforceront de développer les passerelles et les prolongements cohérents entre les programmes des Contrats Ville - Enfant et différents programmes du secrétariat d'Etat (cf. « Loisirs quotidiens des jeunes » — « Sports vacances » — « Prévention été » — etc.).

Pour bénéficier du soutien du ministère chargé de la Culture, les Contrats Ville - Enfant devront favoriser l'accès aux équipements culturels proches et un large partenariat entre les professionnels des arts et de la culture et les partenaires concernés par les activités des enfants sur et hors temps scolaire, en vue de l'organisation d'ateliers d'initiation aux langages et aux pratiques artistiques et culturels (arts plastiques, danse, musique, théâtre, découverte du patrimoine, lecture, écriture, culture scientifique et technique).

Les projets d'activités artistiques et culturelles seront élaborés avec un niveau d'exigence comparable à celui retenu pour l'ouverture des ateliers de pratiques artistiques et culturelles et des classes culturelles dans les écoles du premier degré (cf. instruction n° 89-279 du 8 septembre 1989).

Ils devront également être élaborés conjointement par :

Les équipes pédagogiques des écoles maternelles et élémentaires ;

Les équipes d'encadrement et d'animation des lieux d'accueil des enfants hors temps scolaire (y compris les périodes de congés) d'une part,
et les intervenants professionnels des arts et de la culture, d'autre part.

Les activités seront animées conjointement par le maître sur le temps scolaire ou l'animateur hors temps scolaire d'une part, et un intervenant du secteur culturel d'autre part, dont la compétence professionnelle reconnue par la direction régionale des Affaires culturelles dans le ressort de laquelle il exerce son activité se doublera d'une formation ou d'une expérience préalable de travail avec des enfants.

Les programmes d'activités culturelles et artistiques seront examinés par les groupes de travail locaux institués par la circulaire du 2 août 1988 et feront l'objet d'avis des conseils d'école, des I.D.E.N. et des inspecteurs de la Jeunesse et des Sports, pour les parties les concernant respectivement, avant communication aux inspecteurs d'académie et aux directeurs départementaux de la Jeunesse et des Sports. Leur transmission au directeur régional des Affaires culturelles interviendra dans les meilleurs délais.

Ce dernier se réunira avec les inspecteurs d'académie et les directeurs départementaux de la Jeunesse et des Sports concernés durant le mois de juin pour sélectionner les projets de « Contrats Ville - Enfant » à participation du ministère chargé de la Culture, en prenant appui sur les listes de projets transmises dans les conditions définies ci-dessus.

III. Amélioration de la qualité de l'ensemble de l'opération par le renforcement des actions d'évaluation, de suivi et de formation

L'encadrement et l'animation des activités offertes aux enfants seront aménagés de manière à poursuivre les objectifs essentiels que sont développement de la personnalité, socialisation, acquisition de l'autonomie, éducation au choix et au sens critique grâce à une pédagogie faisant place à la création, au jeu, à la communication, aux démarches scientifiques et techniques...

En ce qui concerne l'aide à la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'opération, on veillera tout particulièrement à ce que les groupes de travail institués par la circulaire du 2 août 1988, tant à l'échelon local qu'à l'échelon départemental et régional, entrent effectivement en œuvre de façon efficace. Dans les groupes de travail locaux des communes ayant signé un « Contrat Ville - Enfant » bénéficiant du soutien du ministère chargé de la Culture, on veillera à associer le directeur régional des Affaires culturelles ou son représentant. Par ailleurs, une attention particulière sera portée au travail des instances régionales qui devrait déboucher sur des bilans synthétiques et analytiques distincts et complémentaires des bilans départementaux. Les bilans académiques de l'année 1989-1990 seront adressés respectivement aux trois administrations centrales par les recteurs, les directeurs régionaux de la Jeunesse et des Sports et les directeurs régionaux des Affaires culturelles pour le 1er octobre 1990.

L'aide et le suivi doivent s'appuyer sur le travail commun des conseillers pédagogiques de l'Education nationale, des C.E.P.J., conseillers de secteur, C.T.D., C.T.P., C.T.R. et des conseillers auprès des D.R.A.C.

Le travail d'évaluation doit reposer sur une mobilisation des multiples compétences existant en ce domaine, notamment sur le plan méthodologique.

Les actions de formation organisées par les différentes administrations concernées tiendront le plus grand compte de ces impératifs généraux.

A cet effet, la formule des stages « formation-action » mise en œuvre par le S.E.J.S. en 1990 sera développée. Les plans nationaux, académiques et départementaux de formation de l'Education nationale prendront également en compte les besoins spécifiques de l'opération. Enfin, la coopération sera encore renforcée pour associer localement, dans des actions de formation conjointes, des formateurs et des intervenants issus des différentes structures associatives, territoriales ou administratives.

Les objectifs sociaux et éducatifs fixés par la loi d'orientation imposent de créer, pour chaque enfant, les conditions nécessaires à sa qualité de vie et à la construction de son autonomie, de son équilibre personnel, de sa capacité à s'insérer dans l'environnement social, culturel et civique. La politique d'aménagement du temps de l'enfant, qui constitue l'une des priorités de l'action conduite conjointement par l'Education nationale, la Jeunesse et les Sports et la Culture contribue grandement à l'émergence de ces conditions. Nous attachons donc le plus grand prix à ce que cette opération se développe, tant sur le plan qualitatif que quantitatif.

Circulaire n° 91-258 du 20 septembre 1991 et instruction n° 91-163 du 26 septembre 1991

(Education nationale ; Culture et communication ; Jeunesse et Sports)

Texte adressé aux préfets de région, aux recteurs, aux directions régionales des affaires culturelles, aux directions régionales de la Jeunesse et des Sports, aux préfets de département, directions départementales de la Jeunesse et des Sports, aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education nationale, aux inspecteurs de l'Education nationale, aux proviseurs de lycée, aux principaux de collège et aux directeurs d'école.

Les contrats d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes : l'espace éducatif concerté ; préparation de l'année scolaire 1991-1992.

NOR : *MEND9150362C*

Références : Loi n° 88-20 du 6 janvier 1988 relative aux enseignements artistiques et décret n° 88-709 du 6 mai 1988 pris pour l'application de son article 7 ; loi d'orientation sur l'éducation n° 89-486 du 10 juillet 1989 et son rapport annexé ; décret n° 90-978 du 31 octobre 1990 (article 1er modifiant l'article 2, 3° du décret n° 85-924 du 30 août 1985) ; décret n° 91-383 du 22 avril 1991 ; circulaire n° 88-183 MEN et n° 88-156 JS du 2 août 1988 ; circulaire MEN n° 90-039 du 15 février 1990 ; circulaire MEN n° 90-108 du 17 mai 1990 ; circulaire n° 90-154 JS du 18 mai 1990 ; circulaire MEN n° 91-099 du 24 avril 1991 ; circulaire MEN n° 91-124 du 6 juin 1991 ; instruction n° 88-218 JS du 25 octobre 1988 ; instruction n° 89-98 JS du 13 avril 1989.

La loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989 et son rapport annexé précisent que l'organisation équilibrée des rythmes de vie des enfants et des jeunes est essentielle à la réalisation de leur épanouissement tant social que scolaire. Pour ce faire, il importe, comme la loi le recommande, de créer et de développer autour de la communauté éducative, avec les collectivités locales et les associations, notamment celles complémentaires de l'école, des espaces éducatifs concertés qui prennent en compte la diversité des conditions de vie des enfants et de leurs familles et le contexte géographique ou social dans lequel ils évoluent.

L'ensemble de ce dispositif, qui s'adresse à tous les enfants et jeunes des établissements scolaires, est d'autant plus pertinent pour les populations scolarisées les plus exposées à l'exclusion et à l'échec. Les C.A.T.E. les contrats ville-enfant, les contrats ville-enfant-jeune tendront donc à s'harmoniser avec les programmes en faveur de la ville et du développement social urbain, avec les zones d'éducation prioritaires (Z.E.P.).

L'aménagement des rythmes de vie de l'enfant appelle dans son élaboration et dans sa concrétisation la plus étroite concertation et une égale implication des services déconcentrés des trois ministères concernés.

Dans la continuité du dispositif existant, l'objectif est de poursuivre l'extension du bénéfice de notre politique pour l'enfance et la jeunesse aux élèves du second degré dans les contrats ville-enfant-jeune. Ceux-ci visent à enrichir les conditions de vie de l'enfant dans les établissements scolaires et l'ensemble des structures culturelles et sportives offertes dans la cité.

L'amélioration de la qualité et des rythmes de vie des enfants et des jeunes s'inscrit dans la politique de lutte contre les inégalités sociales, géographiques et culturelles. Les spécificités des zones rurales devront être prises en compte avec un effort particulier et soutenu sur l'amélioration des conditions de transport scolaire.

De nombreux parents sont absents du foyer pendant une durée supérieure au temps scolaire, notre dispositif doit tendre à offrir, pendant la journée comme durant les petits et grands congés, des espaces et des moments d'accueil de qualité conçus pour répondre dans l'intérêt de l'enfant aux besoins des parents.

En aidant les enfants et les jeunes à gérer leur temps et à opérer des choix parmi l'éventail d'activités qui leur est proposé, favorisons le développement de leur autonomie, leur socialisation et donc leur capacité à élaborer des projets personnels et collectifs, et par là même, leur réussite scolaire et leur insertion dans l'environnement social, culturel et civique. Là où ils existent, les conseils d'enfants et de jeunes pourraient, sous des formes appropriées et déterminées par les maires, être partie contractante.

Cadre désormais acquis d'une politique pour l'enfance et la jeunesse, ce dispositif à la fois déconcentré, contractuel et partenarial est essentiel pour l'amélioration de la qualité de la vie des citoyens et des futurs citoyens.

(*B.O.* nos 34 du 3 octobre 1991, 38 du 31 octobre 1991 et *B.O. Jeunesse et Sports* n° 10 du 24 octobre 1991.)

Annexe

FICHE A

LES OBJECTIFS ET LES CONTENUS

1. Tout contrat aura à prendre en compte, en termes d'aménagement du temps et de l'espace, les données scientifiques relatives aux besoins et aux rythmes de vie et d'apprentissage des enfants et des jeunes. Pour le premier degré, les C.A.T.E. seront mis en cohérence avec les cycles et prendront pleinement en compte les possibilités ouvertes par le décret sur l'organisation du temps dans les écoles et sa circulaire d'accompagnement. Pour le second degré, les contrats ville-enfant-jeune prendront plus particulièrement en compte les recommandations du Conseil national des programmes relatives à l'aménagement du temps et s'appuieront sur l'autonomie des établissements en matière d'organisation du temps scolaire.

2. Les collectivités locales sont les institutions les plus adéquates pour assurer, en partenariat avec les établissements scolaires, le mouvement associatif et les institutions culturelles, des politiques d'ensemble cohérentes avec des projets éducatifs locaux au bénéfice des enfants et des jeunes. Les contrats ville-enfant, les contrats ville-enfant-jeune, fournissent le cadre de cohérence nécessaire au développement de ces politiques.

3. Les directeurs départementaux de la Jeunesse et des Sports prêteront la plus grande attention aux contenus et à la qualité des contrats ville-enfant et ville-enfant-jeune. Ils s'efforceront en particulier de favoriser à travers ces actions les possibilités d'expression, de proposition et de responsabilisation des enfants et des jeunes.

4. Les activités offertes feront place à la création, au jeu, à la communication, aux démarches scientifique et technique. Elles donneront le goût d'exercer des activités physiques et sportives, socioculturelles et artistiques.

Les activités seront adaptées à l'âge des enfants et des jeunes. Leur durée n'étant pas limitée à la seule année scolaire, leurs contenus pourront suivre une certaine progressivité et être ainsi encore plus bénéfiques.

La pratique, sous une forme intensive, des diverses activités dans les moments de moindre vigilance irait à l'encontre des objectifs poursuivis. Par ailleurs, un équilibre sera recherché entre les différents types d'activités.

On s'attachera à éviter une multiplication excessive d'activités, et ce pour trois raisons : risque d'accroissement de la fatigue pour les enfants et les jeunes, création de situations souvent difficilement maîtrisables sur les plans pédagogique et organisationnel, développement d'attitudes consuméristes contraires aux objectifs.

5. Les contrats considérant l'enfant, le jeune et le temps éducatif dans leur globalité, enseignants et coéducateurs devront élaborer un projet commun et conjuguer leur action pour assurer une articulation et une cohérence entre ces différents temps. En conséquence les notions de « temps scolaire » et « hors temps scolaire » n'ont pour but que de préciser clairement les responsabilités et les attributions respectives des coéducateurs et des enseignants.

6. L'école n'est pas le seul lieu d'acquisition des savoirs, savoir-faire et savoir-être. Les activités dans les temps scolaire et extra-scolaire du projet éducatif commun visent donc à enrichir l'ensemble des enseignements obligatoires, à les diversifier, sans s'y substituer.

FICHE B

LES PROCÉDURES

1. S'agissant de l'initiative des contrats, il est rappelé que celle-ci peut être d'origines très diverses : elle peut émaner des différents acteurs de la vie locale, scolaire ou non, et, notamment, des collectivités locales et des associations.

2. L'instruction et le suivi des C.A.T.E. doivent désormais relever d'un groupe départemental de travail présidé conjointement par l'inspecteur d'académie ou l'inspecteur de l'Education nationale (I.E.N.) le représentant et par le directeur départemental de la Jeunesse et des Sports ou l'inspecteur de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs (I.J.S.L.) le représentant. Ce groupe s'appuiera sur des groupes de travail locaux, associant l'ensemble des partenaires impliqués (associations, élus, parents, enseignants, conseils d'enfants...) regroupés autour de l'I.E.N. et du représentant du directeur départemental de la Jeunesse et des Sports. Toute décision du groupe départemental devra être motivée et portée à la connaissance du groupe de travail local concerné.

3. De la même manière, les convergences opérationnelles seront recherchées avec des organismes tels que le Fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles (F.A.S.), les caisses d'allocations familiales (C.A.F.), la Mutualité sociale agricole (M.S.A.), ainsi qu'avec les différents ministères signataires de protocoles d'accord avec le ministère de la Jeunesse et des Sports.

4. La gratuité demeure la règle en ce qui concerne les activités qui se déroulent durant le temps scolaire. On s'efforcera de s'en rapprocher pour les activités situées hors temps scolaire.

5. Tous les établissements des enseignements public et privé ont vocation à s'inscrire dans ces contrats, à la condition expresse de se conformer aux circulaires et instructions en vigueur.

6. Les contrats d'aménagement du temps de l'enfant sont élaborés par la communauté éducative au sein du conseil d'école et sont partie prenante du projet d'école. L'élaboration et la conduite de ces contrats sont placées sous l'autorité conjointe de l'inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription et du représentant du D.D.J.S.

7. Pour la mise en place des contrats ville-enfant-jeune, les D.D.J.S. veilleront tout particulièrement à associer les conseils d'administration des établissements concernés, ainsi que l'inspecteur pédagogique régional-inspecteur d'académie (I.P.R.-I.A.) vie scolaire, ou son représentant.

8. Le directeur régional des Affaires culturelles (D.R.A.C.), ou son représentant, sera associé à l'élaboration des volets culturels des contrats ville-enfant et ville-enfant-jeune, et participera, à ce titre, au groupe départemental de travail et aux groupes de travail locaux. Il veillera notamment à mobiliser le réseau des institutions culturelles, en soutenant les activités qu'elles développent dans le cadre de ces contrats, et sera chargé de vérifier la compétence professionnelle des intervenants devant apporter leur collaboration artistique.

9. Le directeur régional des Affaires culturelles, les inspecteurs d'académie et les directeurs départementaux de la Jeunesse et des Sports se réuniront d'ici le 15 septembre 1991, pour sélectionner, selon les critères et modalités indiqués dans la circulaire du 18 mai 1990, les contrats ville-enfant et ville-enfant-jeune auxquels le ministère de la Culture apportera un soutien financier.

FICHE C

LA FORMATION

Au stade actuel de développement de l'opération, pour satisfaire aux exigences de qualité, les actions de formation deviennent plus que jamais des obligations. Les budgets des contrats doivent y faire face.

Des instructions seront données aux recteurs pour les missions académiques à la formation des personnels de l'Education nationale (M.A.F.P.E.N.), aux directeurs régionaux de la Jeunesse et des Sports, aux directeurs régionaux des Affaires culturelles, aux inspecteurs d'académie et aux directeurs départementaux de la Jeunesse et des Sports, pour que soient poursuivis ou instaurés, dans les formations initiale ou continue, des modules de formation traitant des rythmes de vie de l'enfant et de l'adolescent et de leur psychologie, ainsi que de la vie scolaire et de son interaction avec la vie locale. En ce qui concerne les enseignants, outre ce qui précède, leur formation devra également comprendre la notion d'aménagement du temps comme trame de la didactique des disciplines.

Afin de répondre au souci de cohérence des actions engagées, des opérations de formation continue communes aux trois ministères pour les équipes engagées dans les contrats seront organisées aux niveaux régional, départemental et local, en coopération, là où les conditions sont réunies, avec les associations et les élus des collectivités locales et territoriales.

Les trois ministères proposeront pour 1992 des stages communs de formation continue d'initiative nationale.

FICHE D

L'ÉVALUATION

L'évaluation des actions est une des conditions essentielles de la réussite de cette politique. Les contrats doivent en prévoir les modalités pratiques et financières.

Les structures locales et départementales mentionnées aux paragraphes 2, 6, 7 et 8 de la fiche B jouent un rôle fondamental dans ce domaine. Elles pourront utilement s'appuyer sur les ressources propres aux trois ministères et sur celles des mondes associatif et universitaire.

Les recteurs, les directeurs régionaux de la Jeunesse et des Sports, les directeurs régionaux des Affaires culturelles, élaboreront conjointement un rapport de synthèse présentant le bilan des actions de l'année scolaire 1990-1991. Ce rapport sera à retourner impérativement aux trois ministères concernés (Mission des rythmes scolaires du ministère de la Jeunesse et des Sports, cellule des rythmes scolaires de la direction des Personnels d'inspection et de direction du ministère de l'Education nationale, délégation au développement et aux formations du ministère de la Culture) pour le 15 novembre 1991.

L'ensemble du dispositif d'évaluation précité s'articulera de façon interactive avec le programme d'évaluation de la politique publique d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant retenu par le Comité interministériel d'évaluation des politiques publiques (C.I.M.E.), présidé par le Premier ministre. Un appui efficace sera trouvé dans les conclusions du rapport d'évaluation établi conjointement par l'inspection générale de l'administration de l'Education nationale, l'inspection générale de l'Education nationale et l'inspection générale de la Jeunesse et des Sports.

Circulaire n° 95-243 et n° 95-179 JS du 31 octobre 1995

(Education nationale, Enseignement supérieur, Recherche et Insertion professionnelle : Ecoles ; Jeunesse et Sports ; Culture)

Texte adressé aux préfets de région, aux recteurs ; aux directions régionales des Affaires culturelles ; aux directions régionales de la Jeunesse et des Sports ; aux préfets de département, aux directions départementales de la Jeunesse et des Sports ; au directeur de l'académie de Paris, aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'Education nationale, aux inspecteurs de l'Education nationale, aux proviseurs de lycée, aux principaux de collège et aux directeurs d'école.

Contrats d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes.

NOR : *MENE9502508C*

La présente circulaire marque la volonté de nos trois départements ministériels de pérenniser la politique d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes (A.R.V.E.J.).

Elle traduit la volonté d'associer autour d'un même projet tous les partenaires de l'action éducative, de respecter le volontariat de tous les acteurs et vise à garantir la conformité des contrats conclus dans ce cadre avec les objectifs fondamentaux que sont :

Le respect des rythmes de vie des enfants et des jeunes ;

Le développement harmonieux de l'enfant et du jeune ;

La réussite scolaire de l'élève ;

La participation de l'enfant et du jeune à la vie de la cité.

I. ORGANISATION GÉNÉRALE

La politique d'aménagement des rythmes de vie de l'enfant et du jeune implique la mise en cohérence :

Du temps scolaire qui comporte les horaires d'enseignement fixés par les textes réglementaires, obligatoires pour tous ;

Des temps périscolaires qui prolongent et enrichissent le temps scolaire et qui ne revêtent pas un caractère obligatoire. Il s'agit en particulier des périodes d'accueil du matin et du soir, et du temps du midi ;

Des temps extra-scolaires comme les loisirs de proximité du mercredi et les périodes de congés scolaires.

Conformément aux recommandations issues de l'évaluation des politiques publiques, il a été décidé de poursuivre et de renforcer les actions menées dans les écoles maternelles et élémentaires et de les étendre plus largement aux collèges et lycées volontaires.

II. MODALITÉS ET PROCÉDURES

1. Les zones géographiques visées

L'ensemble du territoire est concerné, même si les effets de cette politique sont le plus clairement perceptibles dans les zones de grandes difficultés, rurales ou urbaines.

2. Les établissements concernés

Engagée et fortement implantée dans les établissements scolaires du premier degré, cette politique a également vocation à répondre aux préoccupations rencontrées par les établissements du second degré et notamment les collèges.

C'est pourquoi les établissements de ce type peuvent s'insérer dans le dispositif mis en place.

Les actions conduites peuvent concerner la liaison entre la classe de Sixième et la dernière année de l'enseignement primaire, par exemple, ou encore la vie dans les internats.

La décision de mettre en œuvre un projet d'aménagement des rythmes scolaires dans les collèges relève de l'autorité du chef d'établissement qui l'exerce dans le cadre de l'autonomie pédagogique dévolue à ces établissements, conformément à l'article 2-3° du décret n° 85-294 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement. Ce projet devra être soumis au conseil d'administration du collège. L'équipe éducative et la communauté éducative seront étroitement associées à son élaboration et à sa mise en œuvre.

3. Les procédures : vers la simplification des contrats

3.1. *Un contrat unique et pluriannuel*

Dans le cadre d'une approche plus globale de tous les temps de vie des enfants et des jeunes, un contrat unique, le contrat A.R.V.E.J., sera désormais établi entre tous les acteurs institutionnels de façon à regrouper tous les dispositifs actuellement utilisés (contrat d'aménagement du temps de l'enfant : C.A.T.E., contrat ville-enfant : C.V.E., contrat ville-enfant-jeune : C.V.E.J.).

Prévu pour plusieurs années, en général trois ans, il sera signé entre l'Etat et la collectivité locale concernée.

Il pourra, toutefois, faire l'objet d'avenants annuels prenant en compte les évaluations intermédiaires, prévoyant les aménagements nécessaires, précisant l'implication des associations et respectant le principe de l'annualité budgétaire.

3.2. *Critères d'analyse des projets*

Dans chaque département, les responsables des trois ministères déterminent conjointement les objectifs de la politique départementale et les critères d'analyse des projets qui leur semblent les plus pertinents au regard de cette politique.

Toutefois, tous les contrats mis en place doivent, pour pouvoir être validés par les services déconcentrés de l'Etat, respecter certains principes essentiels :

a) L'ensemble du projet doit être articulé avec le projet d'école ou d'établissement.

b) Il convient, d'une part, d'éviter la dispersion des activités tout en consacrant à chacune d'elles un temps suffisant de pratique, d'autre part, d'envisager la possibilité d'une progression dans ces activités.

c) Tout en respectant les missions de chacun, la mise en cohérence des démarches, des contenus d'enseignement et d'animation, à l'école et dans les lieux d'accueil extra-scolaires, est une nécessité.

d) Afin de conforter l'école dans sa mission d'enseignement, il faut veiller à limiter le temps pris sur les enseignements obligatoires. Les activités liées aux contrats A.R.V.E.J. ne prennent tout leur sens que lorsqu'elles assurent une cohérence réelle de toutes les actions scolaires et extra-scolaires.

e) Gratuites pendant le temps scolaire, les activités sont proposées à tous les publics, sans distinction de milieux ; hors temps scolaire, elles doivent tendre vers la gratuité.

f) Elles doivent permettre aux enfants et aux jeunes concernés de vivre des activités culturelles, sportives et artistiques dans les centres culturels, les centres de loisirs sans hébergement, les installations sportives, les conservatoires relevant des communes ou d'autres collectivités territoriales.

g) Les intervenants pendant le temps scolaire sont agréés par l'inspecteur d'académie sur la base de leur qualification, définie par la loi, et de leur compétence au regard des objectifs de l'école. Pour les activités culturelles, le directeur régional des Affaires culturelles détermine, préalablement à l'agrément de l'inspecteur d'académie, le niveau de qualification requise.

Pour les temps péri et extra-scolaires, ces compétences et qualifications relèvent des responsabilités du directeur régional de l'Action culturelle (D.R.A.C.) et du directeur départemental de la Jeunesse et des Sports (D.D.J.S.) selon le type d'activités.

h) L'implication des enfants et des jeunes dans les choix d'activités et dans l'évaluation de leurs progrès sera recherchée.

i) Il sera nécessaire d'être également vigilant sur la place du temps d'accueil, des temps de repos et de jeux et des activités plus spontanées, qui ponctuent et enrichissent la journée de l'enfant et du jeune.

III. FINANCEMENT

L'Etat pourra décider, au cas par cas, d'apporter un financement aux projets qui lui seront présentés. Ce financement variera en fonction des ressources propres de la collectivité territoriale, de l'ancienneté et de la qualité des contrats.

Chaque projet retenu donnera lieu à une participation financière diversifiée (fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leur famille, mutualité sociale agricole, caisses d'allocations familiales, etc.), incluant nécessairement celle de la collectivité territoriale signataire du contrat.

Tous les financements doivent être identifiés dans le projet de budget, y compris ceux qui se traduisent par la participation d'agents de l'Etat.

IV. FORMATION - ÉVALUATION

La réussite de ces actions implique des compétences reconnues de la part de tous les intervenants. Des formations doivent être mises en place afin de permettre de maintenir ou d'augmenter la qualité des interventions :

a) L'acquisition de ces compétences sera recherchée à l'occasion de formations partenariales favorisant le travail en commun, l'élaboration de contenus d'activité pertinents et répondant aux besoins identifiés dans les actions d'évaluation ;

b) Une politique publique de qualité doit se soumettre à une évaluation rigoureuse et objective. Conduite annuellement dans chaque département, l'évaluation portera essentiellement sur :

Les effets observés chez les enfants et les jeunes ;

Les effets sur l'environnement social, culturel et économique ;

Les effets sur la vie associative locale.

Les modalités d'évaluation doivent être prévues dès l'élaboration du projet.

V. SUIVI DE LA POLITIQUE A.R.V.E.J.

Au niveau national, un comité de suivi sera mis en place, constitué :

De représentants des trois ministères signataires ;

D'élus locaux et de personnalités qualifiées (médecins, scientifiques, représentants d'associations...).

Le secrétariat du comité de suivi sera assuré par la direction de la Jeunesse et de la Vie associative du ministère de la Jeunesse et des Sports. Il assurera l'instruction des dossiers.

VI. CONCLUSION

Les principes énoncés dans cette circulaire traduisent la volonté du Gouvernement de favoriser la réussite et l'épanouissement des enfants et des jeunes, par un meilleur équilibre de leurs activités et par le développement de talents, artistiques ou sportifs.

C'est pourquoi nous engageons les responsables institutionnels, inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale, représentant du directeur régional des Affaires culturelles, directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, à mettre en place, sous leur autorité, en partenariat avec les collectivités locales et les associations, des groupes de pilotage locaux chargés d'impulser, d'aider et de conseiller tous les acteurs, et, le cas échéant, de porter un avis sur les dossiers.

Il leur appartiendra de favoriser la cohérence de ces actions avec celles engagées par ailleurs par les mêmes départements ministériels : contrats Laser, sites-pilotes de la mission pour le développement de l'éducation artistique, opération « ville-vie-vacances », ou encore le réseau européen des écoles promotrices de la santé.

CIRCULAIRE
09/07/98

HORAIRES - Aménagement des temps et des activités de l'enfant : mise en place du contrat éducatif local et des rythmes périscolaires

Texte adressé aux préfets de région ; aux recteurs d'académie ; aux préfets ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie, directeurs et directrices des services départementaux de l'éducation nationale

La manière dont un enfant met à profit son temps en dehors des heures de classe est importante pour sa réussite scolaire, l'épanouissement de sa personnalité et son apprentissage de la vie sociale. Il convient donc de prévoir - en particulier pour ceux qui ont le plus de difficultés à accéder aux différentes formes de culture - une organisation de ce temps propre à favoriser leur développement harmonieux.
L'enfant ou l'adolescent tirera d'autant mieux parti de son temps scolaire et de son temps libre que ceux-ci seront mieux articulés et équilibrés. Le désir de connaître et d'être ensemble se nourrit volontiers d'activités culturelles, sportives ou ludiques, menées dans le cadre du temps libre, qui peuvent être l'occasion pour chaque enfant de se découvrir des talents et contribuer à la réussite de sa scolarité. La fatigue, le désoeuvrement, l'offre d'activités trop éparpillées ou trop coûteuses, sont autant d'obstacles à l'égalité d'accès de tous au savoir, à la culture, au sport.
Face à ce véritable enjeu de société, l'État a la volonté de mobiliser tous les partenaires qui, à divers titres, sont responsables de l'éducation et des jeunes : les administrations et les établissements de l'État (éducation nationale, culture, jeunesse et sports, ville), les collectivités territoriales, les associations, en particulier sportives, culturelles et éducatives, les organismes à vocation sociale (CAF, FAS) et naturellement les familles. Tous ceux et celles qui ont en charge, à un titre ou à un autre, la formation des enfants et des adolescents, ont vocation à participer à la définition d'un projet éducatif qui, en respectant la diversité des rythmes de vie et d'apprentissage et des centres d'intérêt, favorise leur accès à la diversité des connaissances, des lieux de savoir et des pratiques. Ils devront s'engager à coordonner leurs moyens et mettre en commun leurs compétences pour élaborer des contrats éducatifs locaux.
La présente note a pour objet d'encourager les activités offertes aux enfants et aux adolescents en dehors des heures scolaires.

I - Le projet éducatif local

1.1. Le public visé

Sont concernés par ces projets les enfants et adolescents scolarisés à l'école maternelle et élémentaire et au collège. Ces projets pourront être proposés sur l'ensemble du territoire, mais devront être élaborés en priorité dans les zones sensibles et en difficulté urbaines et rurales. On veillera à ce qu'ils puissent concerner des secteurs géographiques aussi larges et cohérents que possible (communes, groupements de communes, arrondissements ou quartiers de grandes villes), afin d'éviter les disparités parfois observées et de renforcer le lien social.

1.2. L'aménagement des différents temps

La politique d'aménagement des temps et des activités de l'enfant implique une réflexion globale sur l'équilibre entre temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire. En dehors du temps des apprentissages scolaires, qui relève de la responsabilité de l'éducation nationale, on peut en effet distinguer deux temps pour l'organisation d'activités :
- le temps périscolaire, immédiatement avant ou après l'école, c'est à dire :
. le temps du transport scolaire,
. la période d'accueil avant la classe,
. le temps de la restauration à l'école,
. après la classe, les études surveillées, l'accompagnement scolaire, les activités culturelles ou sportives,

. le mercredi après-midi ;
- le temps extra-scolaire situé en soirée, le mercredi lorsqu'il n'y a pas classe, en fin de semaine et pendant les vacances.
Le contrat éducatif local a vocation à fixer l'organisation des activités périscolaires et à indiquer le cadre juridique dans lequel elles s'inscrivent. Il inclut aussi, autant que possible, les activités extra-scolaires organisées par les collectivités territoriales, des associations ou par d'autres intervenants, notamment les structures artistiques et culturelles relevant du ministère de la culture et de la communication, les services des ministères de la jeunesse et des sports et de la ville. Les personnels de l'éducation nationale pourront s'y associer, par exemple dans le cadre des opérations " Ecole ouverte ".
La mise en cohérence des activités de l'enfant durant ces différents temps suppose une articulation entre le projet éducatif local et les projets des écoles et des collèges de son secteur d'application, ce que permet le contrat éducatif local.

1.3. Les activités

Les activités proposées aux enfants et aux jeunes visent, en particulier, à compenser les inégalités qui subsistent encore dans l'accès à la culture et aux savoirs et qui se creusent souvent pendant les temps où ils ne sont pris en charge ni par l'école, ni par leur famille. Ces activités, dont la conception et la mise en oeuvre relèvent de la responsabilité des partenaires locaux, respecteront quelques principes et préalables essentiels :
- éviter la dispersion des activités tout en consacrant à chacune d'elle un temps suffisant de pratique et en envisageant une progression de ces activités ;
- vérifier la qualification des intervenants, conformément à la réglementation en vigueur ;
- encourager l'implication des enfants et des jeunes en les aidant à élaborer des projets ;
- être vigilant sur la place des temps de repos et de jeux et des activités plus spontanées qui ponctuent et enrichissent la journée afin d'éviter tout effet d'accumulation ;
- associer étroitement les parents à la mise en place des projets et à leur réalisation.
Ces activités par ailleurs pourront répondre aux objectifs suivants, entre autres :
- le développement de l'inventivité, des aptitudes logiques notamment par la pratique de jeux individuels et collectifs ;
- le développement de la curiosité et de l'esprit scientifique par l'expérimentation ;
- l'aptitude à la communication, en particulier par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication ;
- la connaissance de son corps et sa maîtrise par diverses activités physiques et sportives et d'éducation à la santé ;
- le développement de la sensibilité, de la curiosité et de la créativité par l'accès aux pratiques artistiques et culturelles ;
- l'amélioration des résultats scolaires grâce à des actions respectant les principes de la Charte de l'accompagnement scolaire ;
- l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté.

II - Mise en œuvre du contrat éducatif local

2.1. L'appel à projets

Dans chaque département, les administrations de l'Etat concernées par la mise en oeuvre de ce dispositif se constitueront en groupe de pilotage et devront, sous la responsabilité conjointe du préfet et de l'inspecteur d'académie, sensibiliser les partenaires et travailler en concertation, notamment avec les organismes et collectivités susceptibles de participer au financement de ces opérations, afin :
- d'élaborer une stratégie d'intervention à partir d'un diagnostic commun, prenant en considération l'existence de projets déjà contractualisés (CARVEJ, sites pilotes ...) ;
- de déterminer conjointement les objectifs, les stratégies de la politique départementale, les critères de validation des projets qu'elles feront connaître ;
- d'établir un document fixant les modalités et les échéances ;
- de mettre en place une information commune et adaptée auprès des collectivités territoriales et des partenaires.
Un appel à projets est adressé à tous les partenaires susceptibles de s'engager dans un contrat éducatif local : services et établissements de l'Etat, collectivités territoriales, associations.

Cet appel à projets s'accompagne d'un cahier des charges, élaboré par le groupe de pilotage, qui doit rester suffisamment souple pour permettre aux initiatives locales de se développer librement.

2.2. L'élaboration du projet au plan local

En réponse à cet appel, l'initiative peut être prise par l'un quelconque des partenaires intéressés. Afin de pouvoir mettre en place les collaborations nécessaires sur le territoire retenu, un groupe local de pilotage est formé, composé des partenaires locaux et animé par le ou les maire(s) et des représentants des services déconcentrés.

Il lui appartient de désigner un coordonnateur, d'élaborer le projet de contrat éducatif local et d'en assurer le pilotage et le suivi.

2.3. La validation du projet au plan départemental

Le groupe départemental de pilotage examine chacun des projets locaux, s'assure qu'ils ont bien recueilli l'assentiment de tous les partenaires et valide ceux qui feront l'objet d'un contrat éducatif local.

2.4. Le contrat

Le contrat éducatif local associe toutes les parties prenantes au projet. Prévu pour une durée de trois ans renouvelables, il est signé entre l'Etat, la (ou les) collectivité(s) locale(s) et, s'il y a lieu, les EPLE et les associations concernés. Il peut être complété ou adapté chaque année par avenant.

Sont notamment précisés dans le contrat la localisation des activités proposées, (soit dans les locaux scolaires, soit à l'extérieur) et le ou les responsable(s) de l'organisation de ces activités : ce peut être, selon le cas, une collectivité territoriale, l'EPLE ou une association.

Sont précisées également les conditions dans lesquelles des personnels employés par les EPLE, notamment les aides éducateurs, peuvent être mis à disposition du responsable et les personnels de l'Etat peuvent concourir à ces activités.

Les locaux scolaires seront ouverts au maximum pour accueillir les enfants et adolescents au cours des activités périscolaires prévues par le contrat éducatif local. Ce contrat comporte, autant que de besoin, autorisation d'utiliser les locaux scolaires conformément aux dispositions des circulaires du 22 mars 1985 et du 15 octobre 1993, prises en application de l'article 25 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983. Préalablement à la signature du contrat éducatif local, d'une part le conseil d'école ou le conseil d'administration, selon le cas, doit être consulté pour avis, d'autre part le maire doit obtenir l'accord de la collectivité propriétaire ou attributaire des bâtiments.

Le contrat éducatif local a vocation à intégrer les contrats d'aménagement des rythmes de vie des enfants et des jeunes (ARVEJ) dans des conditions et à un rythme définis par le groupe départemental de pilotage et les dispositifs d'accompagnement scolaire Animations éducatives périscolaires (AEPS), Réseaux solidarité école (RSE), Contrats locaux d'accompagnement scolaire (CLAS), ainsi que les actions d'accompagnement scolaire financées dans le cadre des contrats de ville. D'autre part, la cohérence avec les contrats " temps libre " des caisses d'allocations familiales sera recherchée.

III - Moyens et financement

Chaque projet retenu pourra bénéficier des moyens et des financements de l'État. Le ministère de l'éducation nationale offrira le concours des personnels enseignants volontaires, ainsi que des aides éducateurs employés dans les écoles et les collèges dans le cadre des dispositions de la circulaire régissant leurs conditions d'emplois : dans ce dernier cas, une convention relative à l'exercice des fonctions d'aide éducateur en dehors du temps scolaire sera signée entre l'employeur et la collectivité locale ou l'association organisatrice des activités. En outre, une partie des crédits pédagogiques déconcentrés pourra être engagée dans ce dispositif.

Le ministère de la jeunesse et des sports y consacrera les compétences de ses personnels, notamment pour l'accompagnement des projets, et les crédits incitatifs accordés aujourd'hui aux contrats ARVEJ, aux sites-pilotes et à divers autres contrats locaux. Le ministère de la culture mobilisera l'ensemble de ses structures et participera au financement de certains projets. Le ministre délégué à la ville apportera son soutien financier à ces projets en fonction de ses compétences.

Les autres contributeurs seront les collectivités locales qui apporteront des personnels compétents, des équipements, des moyens financiers, le cas échéant les caisses d'allocations familiales, le fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leur famille et des départements ministériels concernés par des activités spécifiques (agriculture, industrie, environnement...).Tous les financements devront être identifiés dans le projet de budget. On veillera à ce qu'aucun enfant ne soit écarté, pour des raisons économiques, des activités proposées, l'objectif étant de tendre vers la gratuité.

IV - Suivi et évaluation

Pour atteindre une pleine efficacité, ce dispositif doit être suivi et évalué au plus près du terrain, aux plans local et départemental. Au niveau du département, le groupe de pilotage s'adjoindra le concours d'élus, de représentants des enseignants et des parents d'élèves et de toutes les personnes-ressources concernées (notamment des représentants des associations sportives, culturelles et éducatives et des organismes à vocation sociale) pour assurer le pilotage, le suivi et l'évaluation du dispositif. Par ailleurs, au plan national, un groupe de suivi interministériel ouvert aux différents partenaires évaluera la validité et l'efficacité du dispositif, en liaison avec les groupes de pilotage départementaux. Il dressera un bilan annuel.

V - Calendrier

Certaines actions pourront débuter dans le courant de l'année scolaire 1998-1999 en fonction des délais nécessaires à l'élaboration du projet local et à l'évolution des contrats en cours.

VI - Conclusion

L'aménagement des temps et des activités de l'enfant constitue un enjeu de société important. Les principes et les objectifs énoncés dans cette circulaire traduisent la volonté du gouvernement de promouvoir la réussite et l'épanouissement des enfants et des jeunes, en particulier des plus défavorisés d'entre eux, et de franchir une étape supplémentaire dans la cohérence de l'action publique. Les contrats éducatifs locaux constitueront ainsi un moyen privilégié pour contribuer à garantir l'égal accès des enfants et des jeunes aux savoirs, à la culture et au sport dans toutes leurs dimensions.

(Les dispositions prévues par la circulaire n° 95-243 EN et n° 95-179 JS du 31 octobre 1995 seront abrogées à compter du 1er septembre 1999).

CIRCULAIRE
22/11/00

AMENAGEMENT DU TEMPS DES ELEVES - Les contrats éducatifs locaux

Réf. : C. n° 98-144 du 9-7-1998 et instruction JS n° 98-119 du 9-7-1998 Texte adressé aux préfètes et préfets de région ; aux rectrices et recteurs d'académie; aux préfètes et préfetsde département ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale

En proposant aux collectivités territoriales et à leurs groupements de négocier et de signer les contrats éducatifs locaux (CEL), l'État affirme depuis deux ans sa conviction que l'éducation est une mission partagée.
Pour sortir de l'accumulation de procédures et rendre lisible leur intention politique commune, les ministères signataires décident de faire du CEL le contrat fédérateur des politiques éducatives. Il convient donc d'élargir son champ d'application à toutes les actions entrant dans le cadre de cette éducation partagée (1), notamment celles prévues par les contrats locaux d'accompagnement scolaire (CLAS), les dispositifs d'éducation artistique... et de rechercher les liaisons avec les actions relevant des contrats locaux de sécurité (CLS). La réussite de la mise en œuvre d'une politique cohérente passe par la mutualisation de tous les moyens et la simplification des dispositifs contractuels.
L'objet de la présente circulaire est de compléter celle du 9 juillet 1998 qui reste toujours en vigueur et de définir les termes d'une amélioration qualitative des contrats, y compris ceux déjà signés, en mettant la priorité sur l'éducation culturelle et artistique.
En effet, la qualité des actions participe à la réduction des inégalités d'accès des enfants et des jeunes aux savoirs, à la culture et au sport. Les zones urbaines et rurales en difficulté sont en ce sens prioritaires. Il convient également de remédier aux disparités des capacités financières des communes dans l'attribution des crédits.

I - Une offre éducative de qualité

La mission éducative, dont le CEL constitue l'expression, est une responsabilité partagée entre l'État, les enseignants, les collectivités territoriales, les associations, les familles. Elle s'exerce dans des temps et des espaces différents qu'il est nécessaire de mettre en cohérence dans un souci de complémentarité et de continuité éducative.
Les CEL proposent une articulation entre les différents temps, scolaire, péri et extra scolaires, en précisent la complémentarité et l'interaction, mais aussi les spécificités dans le respect des rythmes de vie et des besoins des enfants et des jeunes. Ils devraient aussi apporter une réponse de qualité aux questions d'organisation du temps et de la vie familiale.

Contenus

La connaissance réciproque des projets élaborés dans le cadre scolaire (projets d'école et d'établissement, projets ZEP et REP, contrats de réussite) et des projets éducatifs proposés par la ou les communes conditionne la continuité éducative recherchée et garantit un enrichissement mutuel. La recherche de cohérence et de complémentarité entre eux est indispensable. Par ailleurs, les lycées, et en particulier les établissements d'enseignement technique et professionnel, seront associés aux CEL lorsqu'ils en manifesteront la volonté.
L'amélioration qualitative passe par une offre d'activités diversifiées, en prenant en compte la nécessité de permettre une participation équilibrée des filles et des garçons. Ainsi seront privilégiés :
- l'éducation à l'image, au cinéma et au multimédia. Il s'agit d'organiser les activités visant à la maîtrise des codes de l'image, la rencontre progressive avec les œuvres du patrimoine et de la création, l'appropriation active du langage des images et des sons par la pratique de la vidéo et du multimédia;
- la musique et le chant choral, en lien avec les parcours musicaux pilotés par des musiciens intervenant à l'école élémentaire;
- l'architecture, le cadre bâti et le paysage afin de les sensibiliser à leur environnement et à l'aménagement de l'espace dans un souci de préparer le futur citoyen à ses responsabilités sur son cadre de vie;
- l'éducation à l'environnement au sens large, pour faire comprendre les interactions entre l'homme et son environnement, urbain ou rural, par des approches pédagogiques multiples (sensorielle, ludique, scientifique...) et sur des thèmes adaptés aux réalités locales (déchets, eau, énergie, patrimoine, transports, flore, faune...). Les classes de ville pourront être un support privilégié pour organiser ces activités dans l'école ou en dehors de l'école dans les sites en contrats de ville;
- la culture scientifique, qui permet de mieux comprendre les évolutions techniques et scientifiques, la démarche devant être développée comme un moyen pédagogique permettant autant de s'impliquer dans les projets que de mieux appréhender le monde de la recherche;
- l'environnement des objets et des signes visuels. Il devra faire l'objet d'analyses critiques de manière à favoriser la maîtrise de leur usage et l'apprentissage des pratiques quotidiennes de consommation (mode, design des objets, communication visuelle...);
- les pratiques physiques et sportives, qui constituent un élément important de l'éducation, de la connaissance et de la maîtrise de son corps, de l'intégration et de la vie sociale. Il s'agit de proposer un éventail large de disciplines, permettant une prise de conscience d'aptitudes et un développement harmonieux;
- l'éducation à la santé, par la mise en place d'actions qui permettent l'acquisition de connaissances sur leur corps, la nutrition, l'hygiène, l'environnement, les conduites à risques.

Les pratiques artistiques seront, dans toute la mesure du possible, assurées en lien avec le réseau des établissements d'enseignement spécialisé et les services éducatifs ou des publics existant dans des institutions

artistiques et culturelles.
Dans tous les cas, les activités proposées auront pour finalité de donner à tous les enfants et à tous les jeunes le moyen de découvrir de nouvelles formes d'activités, de s'approprier des démarches d'apprentissage adaptées, et de les placer dans des situations d'expérimentation active leur demandant un engagement personnel.
Elles doivent ainsi leur permettre d'acquérir des compétences transférables, de développer leur personnalité et leur créativité et de se socialiser dans le cadre d'un projet éducatif local qui associe projets d'établissements scolaires et politiques communales de l'enfance et de la jeunesse.
Elles ne sauraient se substituer aux enseignements menés sous la responsabilité des enseignants pendant le temps scolaire. Elles doivent s'inscrire de par leur caractère spécifique, leur encadrement, leur finalité, dans une perspective d'enrichissement et de complémentarité interactifs.

Modalités

Dans le but de mutualiser les moyens et les ressources, le projet éducatif local peut être élaboré avec les communes ou leurs groupements sous toutes les formes prévues par la loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Il peut également être initié par d'autres partenaires locaux, notamment associatifs, à condition que la dimension territoriale soit prise en compte.
Signé par la municipalité ou le groupement de communes concernés, le contrat éducatif local qui en résulte peut être cosigné par les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) et/ou les associations concernés. Il vous appartiendra de vous assurer que ces dernières, dans la mesure où leur champ d'intervention correspond à une ou plusieurs actions prévues dans les CEL, ont bien été associées à sa préparation.

II - Formation, coordination, évaluation

L'amélioration qualitative des CEL est une priorité pour tous, de la conception à la mise en œuvre concrète des projets. Cette qualité sera atteinte en portant une attention particulière à la formation, à la coordination et à l'évaluation, notamment au plan local.

Formation

La formation des intervenants doit être une préoccupation constante pour la réussite des projets éducatifs locaux. C'est pourquoi il faut s'attacher à ce que leur qualification soit conforme aux dispositions légales et réglementaires régissant le champ de leur intervention. Elle doit correspondre au public auquel ils s'adressent, aux spécificités des actions qu'ils conduisent et au contexte dans lequel ils interviennent. Une attention particulière sera portée à la formation des coordonnateurs. L'organisation d'un séminaire régional annuel permettra aussi de favoriser l'émergence d'une culture commune du partenariat et de l'action interministérielle, et des modules de formation commune, notamment dans le domaine de la conception et de la mise en œuvre des volets culturels et artistiques, seront proposés aux différents acteurs du projet éducatif local issus d'horizons professionnels divers : enseignants, animateurs, personnels communaux, intervenants artistiques ou sportifs, cadres associatifs...

Coordination

Vous veillerez particulièrement à la qualité du coordonnateur. Désigné par l'ensemble des signataires du CEL sur proposition du groupe de pilotage, il doit être capable d'initier et d'entretenir les relations entre les différents partenaires, de dynamiser les actions, de mobiliser les moyens disponibles, sur et autour du territoire. Il possède une bonne connaissance de la vie locale, des modes d'organisation et d'intervention des principaux acteurs du contrat éducatif local. Il dispose du temps et de la formation nécessaires à cette fonction. Le financement des heures nécessaires ainsi que la définition de ses missions doivent faire l'objet d'une fiche spécifique intégrée au contrat.

Évaluation

Tout projet inclut une évaluation. Il s'agit de mesurer objectivement et précisément les effets produits par la mise en œuvre du dispositif ainsi que les coûts financiers engagés par les différents partenaires, ces effets renvoyant, bien entendu, aux objectifs de la politique éducative territoriale.
Dans le cadre des CEL, l'évaluation se prépare dès le diagnostic par l'élaboration d'indicateurs de réussite. Elle doit permettre d'apprécier la validité et l'efficacité du contrat et de le faire évoluer. Elle doit être interactive et associer l'ensemble des partenaires du groupe local de pilotage.
Jusqu'à présent ces questions n'ont que rarement été prises en charge par les groupes locaux et départementaux. Il est donc nécessaire de confier à une structure régionale, s'appuyant sur les conférences régionales existant entre rectorats et directions régionales des affaires culturelles et comprenant les services déconcentrés de l'État concernés, la coordination et l'évaluation interdépartementales ainsi que la formation en complémentarité avec les groupes locaux et départementaux.
Au plan local, cette qualité ne sera garantie que si toutes les étapes de la mise en œuvre du projet sont respectées : réalisation du diagnostic, désignation d'un coordonnateur, mise en place de modalités d'accompagnement, de suivi, d'évaluation et de régulation. Dans le cas contraire, aucun contrat ne saurait être signé.

III - Un partenariat élargi et renforcé

Au-delà d'une interministérialité affirmée, le partenariat doit être élargi et renforcé au niveau local et au niveau départemental.
Le groupe de pilotage local doit être la traduction d'une communauté éducative où chaque acteur, avec ses compétences et les missions qui lui sont confiées, est considéré comme un élément indispensable d'un ensemble cohérent.
La présence des élus au sein du groupe local de pilotage est obligatoire, car le maire est garant de l'élaboration du projet et de la mise en œuvre des décisions prises par le groupe. Celui-ci comprend les représentants de la CAF et d'autres organismes sociaux présents sur le territoire (FAS, MSA...), des associations locales concernées, des enseignants, des familles et des parents d'élèves, du conseil local de la jeunesse ou d'un organisme similaire. Le

rapprochement avec le réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents, lorsqu'il existe, devra être systématiquement recherché. Bien entendu, les enfants et les jeunes, premiers concernés, doivent être associés à tous les stades du CEL, du diagnostic au bilan et voir leurs projets étudiés et pris en compte, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres, dans une démarche d'éducation populaire, d'apprentissage actif de la citoyenneté et de lutte contre les discriminations.
La représentation de la direction régionale des affaires culturelles pourra être assurée par une structure mandatée par elle.
Le groupe de pilotage départemental est présidé par le préfet et animé conjointement par le directeur départemental de la jeunesse et des sports et l'inspecteur d'académie.
À la composition prévue dans la circulaire citée en référence, il convient d'ajouter un représentant du conseil général ainsi que les représentants d'institutions à vocation sociale (caisses d'allocations familiales, fonds d'action sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles, mutualité sociale agricole...).
S'agissant de l'accompagnement, du suivi et de l'évaluation du dispositif, cette composition est complétée par les familles, les associations de parents d'élèves, les syndicats d'enseignants et des personnels impliqués dans les CEL, et les organisations représentatives de jeunes, par l'intermédiaire notamment des conseils départementaux de la jeunesse.
Dans le cas particulier des territoires où il existe un contrat de ville, il convient de rappeler que le CEL est l'un des éléments essentiels du volet "éducation" ou du volet "culture" de celui-ci. C'est en fonction des enjeux urbains et sociaux déterminés par celui-ci que doivent être trouvées les articulations avec les actions entrant dans le cadre de la circulaire "Préparation et suivi des volets éducation des contrats de ville" (circulaire n° 99-194 du 3 décembre 1999). Vous insisterez sur la cohérence et la complémentarité de ces différents dispositifs.
Concernant les contrats "temps libres", vous prendrez l'attache des caisses d'allocations familiales. En effet, dans le cadre d'une politique globale et concertée des temps libres des enfants et des jeunes, tout projet éducatif local devra, avant signature d'un CEL, faire l'objet d'une concertation avec la ou les caisse(s) d'allocations familiales.
L'optimisation des moyens par leur mise en commun sera recherchée en articulant le CEL avec les contrats enfance et les contrats temps libres des CAF et en harmonisant leurs géographies et leurs objectifs, dans le respect des prérogatives de chacun.
Dans un souci de clarification et de simplification, les groupes de pilotage des différents dispositifs contractuels existant sur le territoire concerné chercheront à travailler de concert, en particulier pour les diagnostics qui pourraient être communs. Ce sera aussi le cas avec les actions menées dans le cadre de la circulaire du 9 mars 1999 sur les réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents.
Dans cette perspective, il conviendra d'envisager avec les partenaires la possibilité de signer des contrats pluriannuels, sous réserve des crédits disponibles et d'une évaluation annuelle des résultats, et de rechercher une harmonisation de la durée des différents contrats.
Il conviendra également, dès à présent, d'envisager leur généralisation et leur pérennisation.

ANNEXE 5

Interview

Ecole de Trémont-sur-Saulx (55), 1985.

Partenaires engagés dans un projet d'aménagement du temps scolaire.

1985 - Interview de 4 personnes représentant les trois parties en présence dans l'expérience d'aménagement du temps scolaire de l'école de Trémont-sur-Saulx (Meuse). Trois classes (section enfantine, CP-CE1, CE2-CM)

JP : instituteur, directeur d'école - V et Y : animateurs Francas - S : parent d'élèves

D : interviewer (travail de licence Sc. de l'éducation)

D : quels contenus nouveaux est-ce que le projet d'ATS a permis de mettre en place ?

JP : Oui, bon ben, ATS ça veut dire quand même aménagement du temps scolaire. Il y a eu deux volets qui ont été nouveaux quand même. C'est d'une part des activités nouvelles qui ont été mises en place, et d'autre part une réorganisation des activités qui se faisaient jusqu'à présent. Activités nouvelles, c'est surtout les ateliers qu'on a mis en place le mercredi, et des activités qui ont eu lieu le mardi, donc là vous serez mieux à même d'en parler (s'adressant aux animateurs Francas), et d'autres activités qui se passent le soir, en particulier la piscine, et qui sont en projet aussi, certains ateliers qu'on doit faire après la classe. Bon, et donc les activités qui ont été réorganisées au niveau de l'école, enfin c'est pas une réorganisation des activités, c'est plutôt des plages horaires. Donc, on a véritablement aménagé le temps scolaire, c'est-à-dire en répartissant de façon plus logique en fonctions des rythmes biologiques, les activités saturantes et les autres.

D : Est-ce que vous pourriez rappeler, les intervenants, les diverses activités que vous avez pratiquées depuis le début ?

V : Alors, je vais reprendre, déjà l'année dernière, puisque l'année dernière on était deux animateurs, Y n'était pas encore là. Donc, il y a eu des ateliers, je dirais, autour d'options techniques, tout ce qui était un peu mécanique, et aussi sur la fin de l 'année la découverte de la nature. Et toujours, disons, l'aspect favorisant des travaux, c'était le fait que ce soient des petits groupes. C'est surtout ça qui a, disons, qui a enrichi l'activité. Et à la fois le groupe et même la classe puisque les travaux qu'on pouvait effectuer en petits bouts comme ça sous forme d'atelier étaient complétés par un travail autre pendant le temps plus classique, si on veut.

D : Donc, les uns comme les autres, vous insistez beaucoup sur la forme.

V : La première chose qu'on peut voir, c'est la forme. Si on regarde au niveau du fond, ce qui me semble le plus intéressant, c'est de voir, je dirais, l'évolution des gamins. On peut reprendre pour exemple l'année dernière quand le centre de loisirs s'est ouvert un tout petit peu avant que la forme d'ateliers en classe soit faite. Pour voir, cette année, quand même, je vois bien la différence entre le groupe d'enfants cette année par rapport à l'année dernière. Ceux qui l'ont fait deux ans de suite, que ce soit au niveau de la prise de parole, de l'équilibre des gamins dans un groupe, ça me paraît avoir bien évolué.

JP : Oui, je ne sais pas si on peut vraiment dissocier la forme du fond, il y a comme une dialectique entre ces deux éléments.

D : Donc, vous avez entendu leurs remarques, d'après vous, en tant que parent d'élève, qu'est-ce qu'un projet pareil peut apporter de plus à l'école ?

S : Ben justement, l'ouverture des enfants à d'autres activités que les activités scolaires, un meilleur équilibre, tout, enfin... Je trouve que de faire des ateliers, puisque ce sont des ateliers, bon les enfants ont autre chose à faire. Ils n'ont pas qu'à calculer, faire des dictées, et le fait de faire des ateliers, ça les ouvre à d'autres... d'autres horizons.

D : Et l'école ne le fait pas, d'habitude...

S : D'habitude, l'école...

V : Elle le permet certainement moins, même si c'est déjà prévu dans les programmes scolaires.

S : C'était peut-être pas si évolué que ça l'est depuis deux ans.

JP : Oui, même à notre niveau, on s'aperçoit que l'école est fermée. Bon, au départ, c'était un des objectifs qu'on avait, c'était de pouvoir ouvrir l'école. En fin de compte, on s'aperçoit maintenant avec les ateliers que l'école ouvre davantage, et à la limite, c'est plus ouvrir l'école qu'on voudrait, c'est en sortir. Pour élargir un peu le champ de nos activités. Puisqu'on s'aperçoit que l'école, c'est quand même un monde très clos, et on a du mal, même actuellement encore, bon les ateliers ouvrent, font une légère fente dans ce monde clos, mais c'est pas encore suffisant.

ANNEXE 6

Interview

Zone d'éducation prioritaire de Bar-le-Duc, 15 janvier 1997.

Etienne H. , coordonateur Z.E.P., partenaire d'un contrat Ville-Enfant-Jeune.

INTERVIEW . 15 Janvier 1997

E.H.,Instituteur, 37 ans, classe primaire de cycle 3,
à mi-temps coordinateur de Zone d'Education Prioritaire,
animateur USEP, administrateur USEP 55,
secrétaire de la JPA, secrétaire d'une association sportive (spéléo).
Bar-le-Duc, quartier "Côte Sainte Catherine"
(grands ensembles majoritaires + pavillonnaire).

Question 1 : Est-ce que tu peux me présenter rapidement les projets menés dans ton école et les différents intervenants?

Dans le cadre du contrat ville-enfant-jeune? Alors, sur le cas de la coordination de la ZEP, on a, c'est un cas un peu particulier, il y a une commission qui réfléchit sur l'ouverture culturelle et sportive dans le cadre de la zone d'éducation prioritaire. Dans cette commission, il y a à la fois les enseignants, les partenaires associatifs,..., et les parents d'élèves. Je les dissocie un petit peu, parce que l'intérêt n'est pas le même, et le degré d'implication est différent.
Nous, on est partis il y a trois ans sur une démarche propre aux ZEP qui est de faire un bilan diagnostic et de mettre en place des actions. Bilan diagnostic sur, sur la zone en tant que zone géographique, les moyens, toutes les ressources associatives, caractériser aussi la population, caractériser la population scolaire. Donc, je suis allé chercher des indicateurs auprès des associations, auprès des parents d'élèves, auprès de la réussite scolaire des enfants. Aussi de l'institution, quels étaient les engagements de la municipalité à l'époque, les moyens que la municipalité mettait autour de l'école, autour des associations, quelles étaient les structures que l'on avait, disponibles, je parle de gymnase, de salles, spectacles ou autres. Moyens institutionnels, c'est-à-dire les moyens aussi financiers que l'on pouvait avoir, est-ce qu'on avait des partenaires autour de cela, est-ce que des collectivités locales pouvaient être partenaires ou pas, est-ce que la municipalité était prête à, à dépasser l'aide matérielle ou humaine dans le cadre du projet. C'est comme ça qu'apparaissent, est apparu le partenaire Jeunesse et sports, avec des crédits spécifiques autour de l'aménagement du temps de l'enfant. Donc ça: un état, une photographie.
On a essayé de mettre en place après cela, avoir une réflexion sur les besoins, besoins au niveau des familles, besoins au niveau des enfants. Alors ça, ce sont surtout les enseignants qui se sont exprimés, et les parents. Alors je vais illustrer sur la nécessité, bon, les enfants souvent caractérisés comme l'omniprésence de la télé le soir, pas grand-chose à faire où des gosses dans la rue, dans le quartier après l'école, des gosses instables. Donc peut-être une nécessité de trouver des activités qui permettent de les libérer un peu, de se défouler ou quelque chose comme ça. Constats aussi qui auront, on le verra après, des incidences sur la pratique de classe, c'est des gosses qui ne fréquentaient pas certains milieux culturels, musée, médiathèque, par rapport à des ressources de la collectivité, hein.
Des attentes des parents, surtout sur des tranches d'âges jeunes, quatre, à partir de cinq, quatre-cinq ans, jusqu'à huit ans, où les parents disaient: "mais on a un déficit d'activités proposées aux enfants sur la ville, est-ce que dans ce cadre-là, on ne pourrait pas arriver à répondre à cela ?". Je parle sur le volet hors-temps scolaire.
Donc dans la discussion, on arrive avec l'ensemble des partenaires présents à dissocier ce qui pouvait se passer dans le temps scolaire et dans le temps

hors-scolaire. On aborde là, on met un peu le doigt là sur la notion de rythme de vie de l'enfant. Et là, je crois que c'est resté à un niveau, entre guillemets, de voeu pieux. Je veux dire, il y a des intentions éducatives pour essayer d'améliorer cela, mais il faut modifier les structures, il aurait fallu peut-être modifier quand on parle d'aménagement des rythmes de vie; au collège il aurait fallu modifier le plan de transport des ramassages scolaires. Alors là, écoute attentive de la collectivité, mais impossibilité. Je dis pas que c'est un problème de volonté politique, mais c'est un enjeu tel, si on modifie quelque part, on modifie aussi une entreprise, le fonctionnement d'une entreprise, derrière il y a des coûts qui progressent très vite.
Au niveau de la collectivité locale, ça modifie peut-être aussi le fonctionnement du personnel de service d'entretien des établissements, cantine scolaire etc. Donc des enjeux très forts, des incidences aussi budgétaires, fonctionnement, très lourds.
Donc un débat qu'il est difficile de, l'idée devrait progresser, mais ça ne s'est pas traduit en tout cas par une modification réelle, immédiate. Sincèrement, je n'ai pas non plus le sentiment qu'il y ait une volonté de réfléchir là-dessus. Parce que quand on travaille sur ce domaine, on met l'enfant au centre de la problématique. La difficulté avec les collectivités et les représentants des collectivités, c'est une logique financière, c'est pas une logique sociale... C'est plus l'enfant qui est concerné, c'est les coûts, c'est eux qui nous intéressent, les incidences sur la feuille d'impôts, enfin l'enjeu politique est totalement différent.
Bon, voilà pour la réflexion sur l'aménagement des rythmes. Par contre, on a, autour du débat sur les diagnostics, les attentes, et les représentations de chacun, on a en face mis des actions, essayé de modifier les actions. Alors ça s'est traduit par des actions dans le temps scolaire, mais qui n'ont aucune incidence sur, il n'y a pas eu de modification de la journée scolaire, sur la ZEP concernée. Donc ce sont des actions pédagogiques, des activités de décloisonnement, un équilibre entre activités sportives et activités culturelles, une meilleure relation avec les partenaires, ce qu'on appelle les intervenants extérieurs en milieu scolaire, une meilleure cohérence des contenus pédagogiques.
Cela s'est étendu de la maternelle au collège, donc il y a une diversité, là, au moins dans la volon-, le souhait de voir ces actions se diversifier et toucher un public plus large. Ca, l'objectif-là est atteint. Une meilleure cohérence, même si c'est pas simple. C'est pas très spécifique au CVEJ, je veux dire ça aurait très bien pu se faire à l'interne des établissements. Et puis des ateliers hors-temps scolaire. Alors là, on était partis d'une situation passée, ce qu'on appelait autrefois les "contrats bleus", quelques ateliers qui avaient lieu à 16h 30, entre 16h 30 et 19h, mais qui n'étaient en fait que, ils existaient, je veux dire, par les associations sportives not-, surtout sportives, ce qu'on appelait l'école de sport, quoi, qui existait, on intégrait ça administrativement dans un projet.
Bon, là, c'est différent, on a essayé d'équilibrer le nombre d'ateliers sportifs et le nombre d'ateliers culturels, donc initiation musicale, travail autour du livre, activités ludiques -des jeux de société avec, pas le jeu vidéo, mais le jeu genre jeu de coopération, les choses de ce type. Donc y a une intention éducative quand même derrière, je veux dire c'est pas, pas l'occupationnel, quoi. C'est pas quelqu'un qui regarde une dizaine de gamins avec des jeux de société, on essaie d'aller au-delà. Activités sportives aussi, complémentaires, c'est-à dire de retrouver une complémentarité avec ce qui se fait à l'école. Des choses un peu nouvelles. Une cohérence, aussi, je, on ne propose pas un atelier sportif le mardi soir quand on sait que les, pour le cycle 3, une tranche d'âge donnée, quand le mardi après-midi ce même cycle à l'école va fréquenter la piscine. Là, quand même, une toute petite approche de rythmes. Vraiment un, un soupçon, mais quand même quelque part une réflexion sur l'enfant quoi, qui est, qui est, qui est quand même placée là, je veux dire on va pas faire une surcharge d'activités physiques à ce moment-là.

On a aussi, là, vraiment élargi le public puisqu'on a , avant on touchait essentiellement des enfants de cycle 3, maintenant on a des ateliers de la grande section de maternelle jusqu'au collège, jusqu'aux cinquièmes. C'est pour ça qu'on a le label "contrat ville-enfant-jeunes" de la part de Jeunesse et sports. Donc un supplément de subvention de 10 à 20.000F qui permet aussi d'indemniser les gens. Parce que la grosse difficulté, c'est que sur le créneau horaire qui nous intéresse, les créneaux horaires qui nous intéressent, le temps de midi, c'est-à dire midi, donc 12h-13h30, parce que là on est partis d'un constat, on a des enfants qui fréquentent le restaurant scolaire et après le repas qu'est-ce qui se passe, récréation ou activités libres.

Donc on a trouvé, l'association USEP, on a, au travers de l'association USEP, on a trouvé des intervenants que l'on embauche, je veux dire que l'on rémunère aussi, c'est pas, on a dépassé le cadre du bénévolat parce que ça devient trop prenant, mais l'idée de l'association, c'est de dire: le temps de, ce temps de midi là, les enfants ont fini leur repas, ils, on leur offre des choix. Mais le choix. C'est-à dire, je vais dans la cour de récréation ou je vais dans la salle de jeux, librement, activités libres, ou alors il existe des ateliers. Je peux m'inscrire dans un atelier mais j'y vais, je veux dire c'est, les enfants ne sont pas systématiquement répartis, c'est le choix de l'activité qui prime. C'est la notion de choix et de travail en commun. S'il y avait trop d'enfants dans un atelier, bon ben on établit une liste et ils se répartissent, et on négocie le contrat avec eux. Ca, c'est le temps de midi. Et là, sur l'école, au cycle 3, il y a quatre ateliers comme ça. Il y a eu des tentatives au niveau de, du cycle 2 et aussi des maternelles, mais là, il faut reconnaître que la motivation des enseignants, je veux dire expliquer aux enfants, expliquer aux parents, ça n'a pas été facile, si l'un des partenaires n'est pas vraiment motivé, bon on abandonne quoi, je veux dire y a, y a trop de problèmes à gérer. C'est important, je veux dire, dans la démarche là, de, de projet, pour que ça fonctionne bien.

Le soir, c'est la même chose, y a eu des ateliers, donc, répartis entre, de 16h30-16h45 à 17h30-18h, selon la disponibilité des intervenants. Et des espaces. Parce que pour la mise en place de tout ça, on a deux gros, y a plusieurs écueils, plusieurs difficultés à surmonter, c'est trouver des animateurs disponibles sur ces horaires-là. C'est pas évident, je veux dire, se libérer, ou y a le bénévole, quelle prise on a, le bénévole souvent sur ces horaires-là, c'est pas une compétence très forte, c'est surtout la bonne volonté de faire quelque chose, comment on peut dépasser cela... Après c'est le professionnel, mais bon je pense à des gens qui ont des brevets d'état de, sportif, ou des gens qui sont diplômés sur des activités culturelles, les nouveaux diplômes d'initiation musicale ou de choses comme ça, ou des DEFA ou des choses comme ça mais, derrière ça, pratiquement ce sont des conventions collectives, un niveau de rémunération, compte tenu de l'enveloppe budgétaire c'est, c'est très difficile à gérer. Et puis une heure hebdomadaire, c'est pas un emploi, c'est difficile aussi à concilier avec la vie de l'animateur et ses, ça dépasse hein; le fonctionnement compliqué.

Les espaces, les lieux où on peut faire ce type d'activités. Sur la zone considérée, c'est pas facile de trouver des espaces sportifs, ils sont très vite, très tôt utilisés ou par des lycées -encore le milieu scolaire- ou par le milieu associatif adulte. Là il y a un déficit, déficit d'espaces. Et là, pas la volonté politique de libérer ces espaces pour ce projet-là. Donc là, y a une discussion qui est quand même difficile à mener. Donc nous on se retourne souvent quand même vers des espaces scolaires, c'est pas facile à, c'est pas l'idéal non plus. Une salle de classe, c'est pas, c'est pas un lieu différent pour l'enfant, il sort pas de son milieu non plus, donc ce type d'ouverture est pas facile.

Y a un autre volet aussi, c'est l'information aux parents, donc nous, guère qu'une plaquette d'information. Elle a le mérite d'exister, elle est embêtante parce qu'on

n'arrive pas à répondre à l'ensemble des, à la totalité des besoins. C'est-à dire que, il faut faire des listes d'attente ou des cycles du moins pour permettre au plus grand nombre de participer.
Que ce sont des activités gratuites, alors y a le problème d'accession à l'information, quelque part ce sont quand même les classes sociales, si ce ne sont pas les privilégiés, ce sont celles qui ont déjà un certain niveau qui, qui, qui ont vite l'information, qui maîtrisent l'information, et quand il y a un nombre de places limité ce sont surtout ces, ces classes sociales qui en bénéficient très vite parce que, il y a saturation des places, quoi. L'enjeu de départ qui est de, d'aller-, de proposer ça aux, aux enfants, je veux dire, de milieux défavorisés parce que leur seule alternative dans le constat qui a été fait c'est ou la rue ou traîner dans un espace centre social ou de finir sur le divan devant la télé, ben on a, on a du mal à l'atteindre, cet objectif-là. Le rôle de la communication dans ce type de projet est, est important. Ca, mais comment y répondre, c'est difficile.
Et puis il y a un autre écueil, c'est de mobiliser des équipes autour de ça, que là y a le rôle des enseignants en termes d'information, de, de relais au niveau des familles, d'explication, d'explicitation au niveau des enfants, de... Au départ aussi, sur le diagnostic, ça dépasse le cadre scolaire de toutes façons. Alors comment les enseignants se placent, quel rôle par rapport à l'environnement autour de l'école. Là, il faut reconnaître qu'on a des degrés très, très variables selon les enseignants. Le milieu associatif aussi. Dépasser, mettre une intention éducative autour de cela, prendre en compte des rythmes, ça dépasse l'occupationnel. Faire, amener des travailleurs sociaux à dire, ben il faudrait peut-être travailler plutôt le temps de midi ou pendant les petites vacances, comment un travailleur social se place dans sa gestion de, de son emploi autour de ça? Chacun a aussi envie d'avoir ses propres week-end etc.
Les enjeux au niveau des collectivités. Est-ce qu'il y a vraiment la volonté de, d'informer, de modifier aussi des fonctionnements. Quand on travaille dans des écoles, dans des locaux scolaires entre 17h et 18h ou 18h30, c'est un créneau horaire qui, qui n'est pas disponible pour l'entretien des établissements etc. Donc ça a une incidence sur du personnel de service. Bon, y a beaucoup d'éléments à prendre en compte en termes de, dans un projet de ce type-là, quoi... Mais bon, ça existe quand même, hein, y a quelques avancées, c'est, sur l'objectif premier qui est de réfléchir sur les rythmes de vie, et d'améliorer quelque part le cadre de vie, de... de mettre le maximum de chances, de donner un maximum de chances à l'enfant dans, dans sa réussite scolaire au sens large, d'insertion dans la société, on en est très loin, quoi, très très loin.
Voilà à peu près comment je, moi je peux te répondre sur le projet que l'on a mis en place, quoi.

Question 2 . A ton avis, pour en revenir à l'enfant en tant qu'individu, qu'est-ce que, qu'est-ce qu'un projet d'aménagement du temps scolaire peut lui apporter, à ton avis?

Prendre en compte... peut-être redonner un sens à, aux différents lieux éducatifs. L'école, la famille, et l'environnement. Un centre social, la rue, enfin, les associations. Donner une cohérence à tout ça... Je crois que c'est un enjeu, peut-être utopique, fort, mais je crois que c'est, il faut placer la barre très haute dans la, dans les groupes de pilotage des équipes qui mettent des projets comme ça en place. Il ne faut pas, pour ma conception, il ne faudrait pas que ce soit ce que l'on voit trop souvent, un... un collage de, d'activités. Il faut trouver une cohérence, il faut que les différents acteurs réfléchissent sur cette cohérence et qu'on leur donne du sens, à ces activités, à ces différents lieux d'apprentissage, pour que les différents acteurs

puissent en discuter, le faire sentir aux enfants. Je pense que si un enfant fréquente un centre sportif ou une médiathèque, ou une activité dite culturelle,... et qu'il retrouve à l'école une, on l'interroge un peu là-dessus, il a la possibilité de s'exprimer là-dessus, sans faire du, de l'acharnement pédagogique, si l'information est amenée aussi par les enseignants, mais si dans la médiathèque on prend aussi le temps de discuter de, avec l'enfant de ce qui se passe à l'école, de ce qu'il fait dans son quartier, l'enfant peut concrétiser un réseau, là.
Il peut à mon avis petit à petit constr- s'apercevoir qu'y a pas une école un moment, six heures par jour,... un centre social où on peut faire ça et puis il se passe rien, mais créer un env- montrer, concrétiser à l'enfant, tous ces lieux ben c'est, c'est une société quoi, c'est, la société c'est plein de liens, que rien n'est bien, réellement dissocié, y a plein de petites choses qui peuvent se passer, qu'un instituteur ou une institutrice, des fois ça peut être un animateur, c'est aussi quelqu'un qui peut comme lui aller à la médiathèque, qui a lui aussi une vie de famille, qui peut aussi s'intéresser à ses enfants, c'est, c'est créer tout ça. C'est aussi lui concrétiser... la notion de choix.
C'est-à-dire que ce soit réellement lui qui fasse le choix, d'activités, pas forcément les parents, pour des raisons de ... Bon, elles existent hein, c'est un des problèmes aussi, donner le choix aux enfants, c'est pas facile quand les parents doivent faire garder des, leurs enfants après la classe parce que, ben eux travaillent. Il faut bien trouver des activités. Quelle aubaine que les ateliers CATE ou, ou contrat ville parce que c'est gratuit ou vraiment d'un coût d'inscription très faible... bon à côté d'un coût de garderie ou de je sais pas quoi. Donc, concilier ça, c'est pas facile. Mais quand on peut le faire, au moins le temps de midi, c'est possible sur des, des enfants qui sont dans un milieu scolaire, leur dire que dans la vie on peut faire des choix, et leur donner dès, très tôt la possibilité, mais leur expliquer aussi, les associer aux choix. Ça me semble important.
Valoriser aussi la diversité. Que faire de la musique ça peut être aussi intéressant que de faire du sport. Faire, faire de la gym, c'est peut-être aussi intéressant que de faire le foot. Y a pas que le foot, ou y a pas que la gym, hein. Ou y a pas que la musique parce que je suis dans une famille de musiciens, que le livre aussi ça peut être intéressant. On peut prendre du plaisir à fréquenter une médiathèque, c'est pas que le livre scolaire dans lequel il faut faire des exercices, etc.
Là-dessus aussi, y a le jeu, aussi. La place de l'activité ludique libre. Y faut pas, y faut pas non plus dans ce type de projet chercher à embrigader l'enfant partout. Y faut lui préserver aussi des espaces totalement libres, quoi, où il peut s'organiser lui-même. Y faudrait pas non plus que le récréatif disparaisse totalement, hein.

QUESTION TROIS . Donc, toujours en parlant d'aménagement du temps scolaire, toujours en étant dans ce, dans cette réflexion-là, à ton avis, qu'est-ce que ça change dans la façon qu'a un enfant d'appréhender le temps?

... Alors là, c'est une question qui me pose vraiment problème parce que sur tout ce qu'on a fait, j'ai, hein je te le disais précédemment, j'ai pas le sentiment qu'on ait vraiment travaillé sur le temps. Y a tellement de contingences matérielles, disponibilité des installations, des personnels que, même s'il y a la volonté, on est pas allé jusque là. Dans le cadre du milieu scolaire, on a jamais réussi à, à intégrer les données de la chronobiologie. Les, les enseignants, les équipes éducatives n'ont jamais voulu bouleverser leur sacro-sainte habitude de... Il faut que je fasse mes math, mon français, les activités du 3° groupe, hein -musique, sport, etc, éveil- on fait plutôt en fin d'après-midi. J'ai eu une expérience autour de ça, ...c'était dans le tout début de l'aménagement du temps scolaire, ça s'appelait à l'époque l'ATS, c'est une bonne dizaine d'années, où on avait mis en place un décloisonnement, ça concernait

une école de cycle 3, on était, on avait intégré les données de la chronobiologie en disant: en début d'après-midi, c'est pas un moment propice à l'attention des enfants etc, donc on avait mis en place entre 13h30 et 15h des, le décloisonnement sportif et activités musicales ou autres. Donc ça, ça avait bien fonctionné pendant 2 ou 3 ans. Ca fonctionnait bien sur l'incitation de deux ou trois collègues qui, qui croyaient, bon, on y croyait dur comme fer, quoi. Moi, j'ai trouvé cela intéressant avec ma classe, parce que, bon c'est vrai j'adhérais assez facilement à cette analyse de chronobiologie, j'ai pas le sentiment d'avoir un jugement... je dirais objectif là-dessus. Assez convaincu, je veux dire, assez séduit par les analyses de chronobiologie. Moi je trouve que ça a une incidence sur la gestion de classe, parce que, en faisant cela, quand on récupérait les enfants, le groupe-classe à 15h30, sur l'heure qui restait on avait une, une classe dans le même état que vers 9h le matin, je veux dire on pouvait refaire des activités, une bonne, une bonne attention au niveau des gamins.
Bon maintenant avec tout le décalage entre cette opération et ce qui se passe maintenant, de par ma pratique personnelle,... sur ma pratique de classe, je travaille beaucoup sur le rythme au sein même de la classe. Des activités... bon qui demandent beaucoup d'attention, mais derrière ça on y met quelque chose plus, où on donne la possibilité aux gamins de bouger, de s'exprimer, de se libérer un peu de tout ça, donc ce rythme de vie de classe, j'essaie de le mettre en place et, un rythme en dents de scie, je suis là convaincu que ça permet à un gamin d'être, au gosse d'être en phase au moment fort des apprentissages. Plus en phase, y a toujours des gosses qui sont pas dans ce rythme-là, mais on se donne plus de moyens pour capter leur attention, pour qu'ils soient prêts à... à travailler, à avoir une, d'être dans de bonnes conditions d'apprentissage, quoi.

QUESTION QUATRE . Alors, on va changer un petit peu de registre. Tu mènes des activités associatives auprès d'enfants, en dehors de ton activité professionnelle, alors, sans, sans faire le détail ni la présentation, est-ce que tu peux me dire ce que cela t'apporte, au niveau personnel?

Au plan personnel, travailler avec des gamins?... Ben moi, je suis content quand je les vois sourire, quoi. Et puis content quand on peut discuter avec eux, qu'ils peuvent s'exprimer librement. C'est-à-dire, on n'a pas du tout le même rapport avec eux que dans le cadre professionnel. Dans le cadre professionnel, ils sont dans un système, dans une institution. Là, ils sont pas toujours venus de leur propre gré, c'est parfois pour les plus jeunes les parents qui les ont amenés là, mais y a une motivation qui est différente. Ils veulent découvrir quelque chose, ils s'expriment librement, de différentes choses, y a des, une complicité avec l'adulte qui est différente. Ca, c'est très riche, et puis à chaque fois sur des activités, quelle que soit l'activité, on découvre l'enfant autrement. Ca c'est, c'est ce qui me plaît bien, quoi. Je veux dire, c'est aussi le moyen, bon mais là peut-être que ma pratique professionnelle joue, hein...
J'ai beaucoup de mal, enfin, ma pratique associative et mon approche des jeunes dans le milieu associatif a, ça a une incidence de toutes façons sur ma, ma vie professionnelle. Et inversement, mon métier fait que mon approche associative, elle est un peu différente. Je veux dire par là que quand j'ai des enfants dans le cadre associatif, y a aussi une liaison avec les parents, avec l'adulte qui l'accompagne. Une autre vision de l'enfant, toujours cette idée de, ben de lui donner le choix, au gamin. Qu'il puisse s'exprimer sue ce qu'il a envie de faire, lui faire aussi comprendre ensemble que lui, enfant, moi adulte, on fait pas toujours ce qu'on veut. Y a des règles à respecter, tant dans la vie collective que dans la gestion de l'activité, pour des problèmes de sécurité ou autres. Ca, je trouve que c'est riche, quoi, à discuter. C'est toujours, bon c'est, amener, c'est l'association qui m'intéresse, c'est travailler,

être ensemble, c'est regrouper différentes, différents individus, jeunes, moins jeunes, d'horizons sociaux totalement différents pour faire quelque chose ensemble et, donc, exprimer nos choix et construire quelque chose ensemble. Se partager les tâches,... pas consommer quelque chose mais construire ensemble. C'est le volet social qui, la dimension sociale, collective qui, qui m'intéresse quoi. Et le cadre associatif répond... très bien là-dessus, et les enfants en milieu associatif répondent très bien là-dessus. Parce que ça se construit, quoi ... voilà.

SCD NANCY 2
B.U. LETTRES
46, av. de la Libération